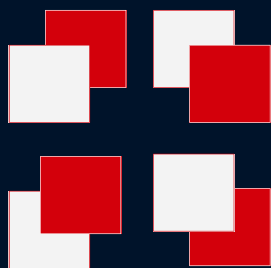


AGIR POUR LE GERS EN 2017



L'action des services de l'Etat

EDITO



L'article L 321-26 du Code Général des collectivités locales dispose que le représentant de l'Etat dans le département informe le Conseil Départemental, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'Etat dans le département.

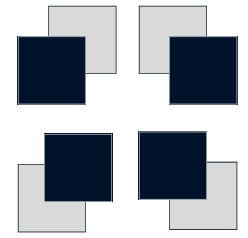
Ce nouvel exemplaire du rapport d'activité des services de l'Etat dans le Gers a pour objectif d'éclairer l'action de l'Etat dans toutes ses composantes. Les politiques publiques mises en œuvre concernent notamment l'économie, l'emploi, la formation, l'agriculture, l'alimentation, la transition écologique. La sécurité publique et la sécurité routière sont également au cœur des préoccupations des Gersois.

Ce rapport est également l'occasion de saluer la collaboration de l'Etat avec l'ensemble des acteurs du territoire : élus et partenaires issus du monde des entreprises ou du réseau associatif contribuent à la dynamisation de notre beau territoire.

Pleinement mobilisés et à votre écoute, les agents de l'Etat sont à vos côtés. Ses services se modernisent également pour permettre aux citoyens d'effectuer leurs démarches à portée de clic.

Le rapport qui suit témoigne du travail accompli pour répondre aux grandes missions de l'Etat ; elles-mêmes correspondent aux attentes et besoins qu'expriment légitimement nos concitoyens.

Catherine SÉGUIN
Préfète du Gers



Sommaire

I - ASSURER LA SÉCURITÉ DES CITOYENS ET LA PROTECTION DES POPULATIONS FACE AUX CRISES

- Prévenir et lutter contre la délinquance 14

La Gendarmerie 15

La Direction Départementale de la Sécurité Publique 18

Le Service des Sécurités de la préfecture 19

La protection judiciaire de la jeunesse 20

- Prévenir et lutter contre l'insécurité routière 23

- Prévenir les risques - Préparer et gérer les crises 30

- Le Service départemental d'Incendie et de Secours 37

- Garantir la sécurité sanitaire de l'alimentation, de la production animale et la protection économique des consommateurs 43

- Garantir la protection de l'environnement et du cadre de vie 47

- Garantir une offre de soins adaptée et spécifique 50

II - VEILLER AU RESPECT DES LOIS ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

- Organisation et transparence de la vie démocratique 55

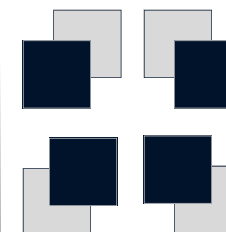
- Accompagner les collectivités locales 57

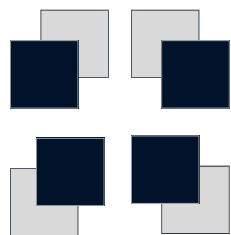
- Délivrer des titres d'identité 59

- Appliquer les règles d'entrée et de séjour des étrangers 59

- Veiller au respect des règles de police administrative 60

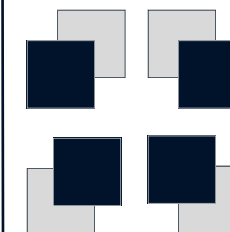
- Respecter le droit de l'environnement 62

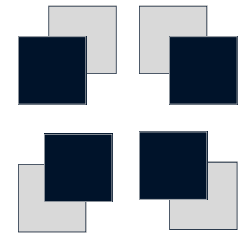




- Assurer la déclinaison des politiques publiques sur l'arrondissement de Mirande	65
- Assurer la déclinaison des politiques publiques sur l'arrondissement de Condom	67
III - GARANTIR QUE L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SOIENT COHÉRENTS ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT	
- Soutenir l'aménagement du territoire et la protection du patrimoine	71
- Accompagner les acteurs et soutenir les territoires	76
- Promouvoir le développement durable et la transition énergétique	79
- Soutenir le développement et l'économie du territoire	83
- Assurer la mise en valeur des paysages naturels et bâtis et la promotion de la qualité architecturale et urbaine	86
- Entretenir et exploiter le réseau routier national	88
IV - GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE	
- Evolution de la demande d'emploi dans le Gers	91
- Développer l'emploi et les territoires	92
- Faciliter l'accès et le retour à l'emploi	94
- Anticiper et accompagner les mutations économiques	96
- Soutenir les services à la personne	98
- Développer l'offre de logement et l'insertion	99
- Renforcer la cohésion urbaine grâce au contrat de ville	101
- Mettre en œuvre la politique de l'égalité entre les hommes et les femmes	103
- Développer les politiques jeunesse, sport et vie associative	105

- Favoriser l'accès à la culture	107
- Préserver et développer le devoir de mémoire	110
V - ORGANISER L'ACTION ÉDUCATRICE	
- Mettre en œuvre la politique éducative et pédagogique pour le primaire et le secondaire	119
- Proposer un enseignement agricole public	125
VI - ASSURER LA GESTION FINANCIÈRE ET FISCALE	
- Représenter le ministère de l'Economie et des Finances sur le territoire	129
- Représenter les services douaniers dans le département	131
VII - MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE	
- Adapter l'administration et repenser les services publics	137
- Passer à l'ère du numérique	139
- Garantir un service public de qualité	141
- Tableau de synthèse des indicateurs	142
VIII - ANNEXES	
- Effectifs et masse salariale par service de l'État	151
- Répartition des crédits de l'Etat et de l'Union européenne par nature (en €)	152
- Recettes perçues en 2015 au profit de l'Etat et des Collectivités Territoriales	153
Index : Liste des sigles et acronymes	157





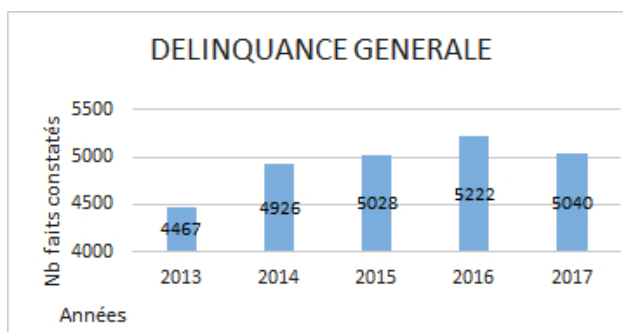
Assurer la sécurité des citoyens et la protection des populations face aux crises

La sécurité est au cœur des préoccupations de l'Etat.

La sécurité est une notion large qui comprend la sécurité des personnes et des biens, la lutte contre la délinquance et la sécurité routière, mais aussi la protection des populations contre les risques de toute nature : sécurité sanitaire, sécurité alimentaire, risques naturels et technologiques.

Ces politiques, conduites sous l'autorité du préfet de département, s'inscrivent dans une démarche de modernisation constante de l'action des services et dans une culture de résultat assumée, avec la volonté de rendre compte des objectifs poursuivis et des résultats obtenus.

338 gendarmes, 83 policiers, 1 249 sapeurs pompiers (69 professionnels et 1 180 volontaires) et environ 150 fonctionnaires d'Etat sont mobilisés quotidiennement autour de missions essentielles à la cohésion sociale et poursuivent leurs efforts pour améliorer la sécurité des populations, en collaboration avec les collectivités territoriales et les grands opérateurs.



PREVENIR ET LUTTER CONTRE LA DELINQUANCE

Les données globales de la délinquance 2017

Les chiffres de la délinquance, tels qu'ils ont été publiés par le Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure (SSMSI) au titre de l'année 2017 font apparaître, pour le département du Gers, les résultats suivants :



Indicateurs*	2016	2017	Ecart en faits	Variation
Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP)	724	879	+ 155	+ 21,4 %
Atteintes Aux Biens (AAB)	3 745	3 522	- 223	- 6,0 %
Escroqueries et Infractions Economiques et Financières (EIEF)	791	812	+ 21	+ 2,1 %

Les AVIP (violences sexuelles, violences physiques crapuleuses, violences physiques non crapuleuses) ont augmenté de 21,4 % soit 155 faits. Elles représentent 17 % des faits commis dans le Gers. Tous les indicateurs sont en hausse, cependant leur augmentation est principalement due à la hausse des violences physiques non crapuleuses (+ 82 faits) et aux violences sexuelles (+ 41 faits).

Les AAB (cambriolages, vols sans violence, vols à la roulotte) sont en baisse de 6 %. Cet agrégat représente près de 68% des faits de délinquance. La baisse de cet indicateur résulte essentiellement de la diminution du nombre de cambriolages (-377 faits) notamment dans les résidences principales (- 173 faits).

** Analyse basée sur les faits enregistrés par les forces de sécurité qui ont été commis dans le Gers (évolution 2017/2016)*

Les EI assimilées ont augmenté de 2,1%. Leur légère hausse (+ 21 faits) est essentiellement due aux escroqueries et abus de confiance.

Les indicateurs d'activité des services montrent que les policiers et les gendarmes en poste dans le département sont performants. On constate notamment une hausse du taux d'élucidation des AVIP de + 13 %, soit 78 % de faits élucidés (680 sur 864) et une hausse du taux d'élucidation des AAB, soit 19 % des faits élucidés (718 sur 3 840).

LA GENDARMERIE

1 - Ordre public

En 2017, les unités du groupement ont été engagées sur de nombreuses manifestations ou situations d'ordre public, en particulier :

Visites officielles

Quatre voyages officiels ont été pris en compte, dont un déplacement du Président de la République et un du Premier Ministre.

Contestations et manifestations diverses

Environ une dizaine de manifestations ont eu lieu, portant principalement sur la fermeture de cinq trésoreries, la circulation des poids-lourds à Nogaro, le fonctionnement de certains EHPAD, ou encore l'impact de la carte scolaire sur la fermeture de certaines classes.

Dans le cadre de la campagne présidentielle, la tenue d'un meeting par Mme LE PEN a nécessité un dispositif particulier de maintien de l'ordre, avec l'engagement de deux escadrons de gendarmerie mobile et d'un groupement tactique gendarmerie (GTG), mobilisant 186 gendarmes mobiles et départementaux.

Monde agricole

En 2017, les membres de l'association les Canards en Colère ont été particulièrement actifs, avec en point d'orgue la volonté de bloquer la circulation dans Auch, le 14 juin. Le dispositif de déviations mis en œuvre par le GGD 32 a permis de dévier 620 poids-lourds et donc d'éviter le blocage souhaité par les manifestants.

Concernant la grippe aviaire, 1 539 personnels ont été engagés sur différents services afin de faire respecter les arrêtés relatifs au transport d'animaux (vivants ou morts) ; 1 259 véhicules ont été contrôlés dans le cadre de ces mesures de police administrative.

Manifestations anti-corrída

Entre le 22 janvier et le 7 octobre 2017, sur les dix corridas organisées dans le Gers, 7 manifestations mobilisant 63 personnes se sont déroulées, dans le calme, encadrées par 88 personnels. Cette mobilisation a été plus faible qu'en 2016.

Renforcement de la sécurité de sites sensibles

Initiées en 2016, les unités ont poursuivi les actions de prévention et de protection des établissements scolaires (235 sites en ZGN 32).

Une attention particulière a également été portée sur les édifices religieux, lors des traditionnels grands rendez-vous culturels annuels.

Événements culturels ou sportifs

- **Les Bandas à Condom** (du 12 au 14 mai 2017) - Entre 32 000 et 35 000 festayres. Le groupement a mobilisé 82 personnels afin d'assurer la sécurité publique et combattre l'accidentalité, souvent forte lors de ce type de manifestation.

- **Pentecôtavic à Vic-Fezensac** (du 02 au 05 juin 2017) - 35 000 Festayres. Mobilisation de 104 personnels.

Lors de ces deux événements majeurs, ouvrant la saison des festivités dans le département, aucun accident corporel ou mortel n'a été constaté en lien direct avec ces festivités.

- **Étape du tour de France cycliste à L'Isle-Jourdain** (12 juillet 2017)

La 11ème étape du Tour de France 2017 a traversé l'ouest du département, sur une trentaine de kilomètres. Le dispositif engagé à cette occasion comprenait 80 militaires. Cette manifestation s'est déroulée sans aucun incident.

- **Tempo Latino à Vic-Fezensac** (27 au 30 juillet 2017)

Entre 10 à 15 000 spectateurs ont participé quotidiennement à ces festivités, dont le dispositif de sécurité a été profondément remanié en 2016. 61 personnels du groupement ont contribué à cet effort.

- **Jazz In Marciac** (28 juillet au 15 août 2017)

Cette édition a de nouveau rencontré un vif succès, avec 230 000 visiteurs et la gestion de 5 à 6 000 véhicules par jour. Visite du ministre de l'éducation nationale, le 6 août.

39 personnels étaient engagés quotidiennement pour sécuriser le site. Pour la première fois, le groupement n'a pas eu le renfort d'une escouade de cavaliers de la garde Républicaine ; le concours d'une section de l'armée de terre, Sentinelle, obtenue en 2016 après les attentats de Nice, a été reconduit pour les deux premières journées.

Le nombre d'interventions du groupement augmente de 5,6 % par rapport à l'an passé. On constate une nette baisse du délai moyen d'intervention qui passe de 14'09" à 12'49". La durée moyenne d'intervention est elle aussi en légère baisse et passe en dessous d'une heure.



2 - Activité judiciaire

L'année 2017, comparée à 2016, se caractérise par :

- une baisse des atteintes aux biens de 8,98 % (- 275 faits ; de 3063 à 2788), due essentiellement à une (forte) **baisse des cambriolages de 25,66 %** (- 271 faits) ; on note également une **baisse des vols roulotte et d'accessoires de 8,63 %** (- 46 faits) et une **diminution des vols de véhicules de 6,34 %** (- 9 faits). En revanche, on constate une **augmentation des destructions et dégradations de 45,5 %** (+ 97 faits) ;
- une **hausse sensible des atteintes volontaires à l'intégrité physique de 20 %** (+104 faits) ;
- une **stabilisation des escroqueries et infractions économiques et financières**, qui sont en légère baisse de 0,44 % (- 3 faits).

Concernant l'activité des unités

- le taux d'élucidation global augmente de 3,37 points, à **44,50 %** ;
- les infractions relevées par l'action des services sont en hausse de 3 % (+ 16 faits) ;
- le nombre des mis en cause progresse de 9 % (+ 155) ;
- le nombre de gardes à vue est en hausse de 18,75 % (+ 48).

Sur les cinq dernières années, le nombre de faits constatés en 2017 se situe au dessus de la moyenne, mais amorce une baisse intéressante au regard de l'activité connue en 2016.

3 - Sécurité routière

Le bilan ATB de l'année 2017 présente une tendance favorable avec **un nombre d'accidents en baisse (- 8) et de tués (- 4)** et une légère augmentation du nombre de blessés (+ 6). Il incite à ne pas changer les modes d'action qui démontrent une réelle pertinence.

La gendarmerie a démontré sa détermination dans la lutte contre l'insécurité routière, avec une pression jour (hors contrôle sanction automatisé) de **43 infractions, en progression de 26 %** par rapport à l'année 2016 malgré des contraintes (état d'urgence, problème d'effectifs récurrent au sein de l'EDSR, dont les unités sont en charge de la sécurité routière).

Avec plus de 80 % de Gersois auteurs des accidents de la route, **l'application de la tolérance zéro dans le département est une absolue nécessité** pour contenir la violence routière et l'incivilité grandissante des conducteurs, dont le comportement, non seulement s'est dégradé, mais a du mal à progresser positivement.

La mise en œuvre de la LOPPSI2 en terme de mise en fourrière administrative (**66 en 2017**) sera poursuivie, pour influencer les usagers de la route irresponsables. En tout état de cause, l'effort est permanent pour réduire la violence sur les routes du Gers et l'engagement de l'EDSR et des compagnies d'Auch et de Condom contribue en un contrôle des flux de circulation en profondeur dans les créneaux horaires les plus sensibles.



Chiffres clés

- 5 040 faits constatés
- 1 871 personnes interpellées
- 785 cambriolages
- 44,5 % de taux d'élucidation
- 1 184 accidents dont 1 082 matériels
- 14 tués
- 136 blessés
- 39 374 infractions au code de la route constatées dont 19 687 infractions à la vitesse

LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE

L'année 2017 se caractérise pour la Direction Départementale de la Sécurité Publique par :

Mise en place du Plan Sécurité Publique visant à recentrer les missions de police et à protéger et équiper les policiers. Ainsi, la DDSP 32 s'est vue doter tout au long de l'année 2017 d'armements et d'équipements collectifs tels que pistolets mitrailleurs HK UMP9, gilets porte-plaques balistiques, boucliers balistiques souples. Des équipements de protection ont également été livrés comme les trousse de secours, les couvertures anti-feu, les extincteurs et les cagoules individuelles anti-feu.

Mise en œuvre de la préparation au risque terroriste avec formation niveau 1 de l'ensemble des policiers et formation et habilitation d'une unité composée de 12 fonctionnaires au niveau 2 d'intervention. Des exercices ont été organisés en interne mais également en collaboration avec le GREX des sapeurs-pompiers à la Caserne Espagne en novembre 2017.

Sécurisation d'évènement festif tel le Concert du Collectif Métissé en juin 2017 sur le parvis de la cathédrale où 5000 personnes ont dû être contrôlées aux entrées suite aux mesures de sécurité imposées par Vigipirate renforcé.

Dispositif de sécurisation des fêtes de fin d'année au vu des menaces terroristes auprès des commerces et de la population.

Baisse des cambriolages dans les résidences principales et secondaires de l'ordre de 37,58 % par rapport à 2016.



Chiffres clés

- 1 620 faits constatés
- 548 faits élucidés
- 101 gardes à vue
- 27 incarcérations
-
- 4 782 intervention Police Secours
- 6 680 saisines téléphoniques dont 2 844 appels 17
-
- 58 accidents
- 2 tués
- 77 blessés

LE SERVICE DES SÉCURITÉS DE LA PREFECTURE - UNITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

1 - Prévention de la radicalisation et accompagnement des familles

La lutte contre la radicalisation violente et les filières djihadistes est une priorité nationale. Depuis sa mise en place en avril 2014, une cellule de suivi départementale, composée principalement de services de l'Etat (préfecture, Education Nationale, Justice, forces de sécurité intérieure) mais associant les partenaires que sont la CAF, le conseil départemental, la communauté d'agglomération du Grand Auch Coeur de Gascogne, l'association départementale d'aide aux victimes et l'ADFI, se réunit mensuellement pour travailler sur les situations connues, les modalités de prise en charge éventuelles (accompagnement des familles et des signalés), les actions de prévention à conduire (laïcité, citoyenneté) dans différentes structures (établissements scolaires, associations sportives, culturelles, etc). 7 réunions de cette cellule de suivi ont eu lieu en 2017.

Le Groupe d'Evaluation Départemental (GED) se réunit tous les 15 jours, pour suivre les personnes signalées comme radicalisées ou en voie de radicalisation, à l'issue duquel un compte-rendu est transmis à l'UCLAT. Il associe le procureur de la République, la DDSP, le SDRT, la Gendarmerie, la DRSI, la PJ et l'administration pénitentiaire. 24 réunions du GED se sont tenues en 2017.

La prévention de la radicalisation a pris une place prépondérante dans l'activité de l'unité sécurité publique depuis 2014 et plus encore en 2016 et 2017 (mise en oeuvre de l'état d'urgence) : alimentation et suivi du

fichier des radicalisés, organisation et comptes rendus de réunions, gestion des procédures liées à l'état d'urgence (contentieux inclus), campagnes de sensibilisation du grand public...

2 - Prévention et lutte contre la délinquance

Etat-major départemental de sécurité

Les réunions sont co-présidées par le préfet et le procureur de la République. Trois réunions ont eu lieu en 2017, l'une pour analyser le bilan de la délinquance de l'année 2016, et deux autres exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre le terrorisme :

- sur la protection de l'espace scolaire
- et sur le programme national "tourisme et sécurité".

Rencontres de la sécurité

Ces rencontres résultent de la fusion de deux opérations organisées de façon récurrente ces dernières années et reposant sur les mêmes acteurs de terrain : la semaine de la sécurité routière et la journée de la sécurité intérieure.

L'édition 2017 des rencontres de la sécurité s'est déroulée du 11 au 14 octobre avec une journée d'information et de sensibilisation du public, le samedi 14 octobre, sur un stand commun SDIS / Gendarmerie / Police / Associations sécurité civile.

du 11 au 14 octobre 2017
RENCONTRES
de la **SÉCURITÉ**

3 - Les moyens financiers

FIPDR (Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation)

Dans le cadre de la prévention de la radicalisation, une enveloppe FIPDR pour soutenir des actions en direction des jeunes, des familles et des professionnels a été déléguée au préfet. Des appels à projets ont été lancés auprès de différents organismes et plusieurs actions de prévention ont pu être financées, à hauteur de **7400 €**.

Le volume des crédits classiques du FIPDR, à hauteur de **30 000 €** en 2017, a diminué par rapport à 2016 (il était de 35 463 €). Cette ressource est affectée à la conduite de projets mis en place par des associations ou des collectivités territoriales pour des actions de prévention de la délinquance.

Une enveloppe exceptionnelle de crédits FIPDR a été mise à disposition du ministère de l'intérieur, en 2017, pour la mise en sûreté des établissements scolaires dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. **32** collectivités territoriales ou organismes privés du département ont pu bénéficier de subventions dont le montant s'élève à **143 016 €**.

MILDECA (Mission Interministérielle de la Lutte contre la Drogue et les Conduites Addictives)

Un montant global de subventions de **21 307 €** a été réparti entre collectivités territoriales et associations candidates pour la mise en oeuvre d'actions de prévention et de sensibilisation.

Réglementation

Vidéo-protection

En 2017, la commission départementale a procédé à l'examen de 112 dossiers (autorisations, renouvellements, modifications) et 225 caméras ont été nouvellement installées.

LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

1 - Présentation

Au sein du ministère de la justice, les missions de la DPJJ sont définies par le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008.

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre.

A ce titre, elle :

- conçoit les normes et les cadres d'organisation de la justice des mineurs ;
- garantit, directement ou par son secteur associatif habilité, une aide aux décisions de l'autorité judiciaire ;
- assure directement, dans les services et établissements de l'Etat, la prise en charge de mineurs sous main de justice ;
- garantit à l'autorité judiciaire, par le contrôle, l'audit et l'évaluation, la qualité de l'aide aux décisions et celle de la prise en charge quel que soit le statut des services et établissements sollicités ;

- détermine les objectifs stratégiques et opérationnels, définit les besoins de fonctionnement et d'équipement, répartit les ressources et les moyens entre les différents responsables fonctionnels et territoriaux ».

Dans le département du Gers, la PJJ est constituée d'une unité éducative de milieu ouvert implantée à Auch et intervenant sur l'ensemble du département.

Elle assure :

- l'exercice d'une permanence éducative auprès du tribunal ;
- l'aide à la décision judiciaire par l'apport d'éléments d'information et d'analyse relatifs à la situation des mineurs ;
- l'organisation, sous la forme d'activités de jour, d'un ensemble structuré d'actions qui ont pour objectifs le développement personnel, l'intégration sociale et l'insertion professionnelle du jeune ;
- la participation aux politiques publiques.

2 - chiffres clés

Sur l'année 2017, 307 jeunes ont été pris en charge. L'activité de l'unité est stable depuis l'année 2015.

Répartition civil/pénal

Nous notons depuis 2014 une activité au pénal plus importante et une baisse de l'activité au civil. Cette tendance se confirme et s'amplifie en 2017 : l'activité au pénal représente 79% de l'activité globale.

Structure de la population prise en charge

Nous notons depuis plusieurs années une forte proportion de jeunes de moins de 10 ans (39%). En 2015 cette tranche d'âge est prise en charge dans son intégralité au titre de l'article 375 du code civil, en 2016 cette prise en charge chute à 16%. Pour la première fois, le « public cible de la PJJ » (les 13-21 ans) représente plus de la moitié de la prise en charge globale 75 % .

La répartition par sexe est stable sur les 3 dernières années 31% de filles pour 69% de garçons.

Répartition géographique des mineurs suivis

Comme pour les années précédentes, l'essentiel de l'activité se concentre autour d'Auch, Mirande et Condom. L'extrême est du département, est impacté par sa proximité avec la métropole toulousaine.

Masses financières

La masse salariale de l'UEMO d'Auch est de 1 888 900 €.

Le budget de fonctionnement s'élève à 80 000 €.



Indicateurs de performance

Délais de prise en charge imputable au service

La réactivité des services repose sur des délais de prise en charge courts ainsi que sur la capacité à se mobiliser dans un contexte d'urgence. Les délais de prise en charge faisant suite à la saisine des services par un magistrat sont un bon indicateur pour juger de la performance de ceux-ci. Ce choix se justifie pour des raisons éducatives : il convient de réduire au maximum la durée s'écoulant entre les faits à l'origine de la mesure éducative et sa mise en exécution.

	Objectif 2017	Réalisé 2017
Mesures judiciaires d'investigation éducative	≤ 12 jours	25 jours
Mesures pénales	≤ 12 jours	60 jours
Mesures pénales soumises à l'article 12-3 de l'ordonnance du 02/02/1945	≤ 5 jours	4 jours

Les délais de prise en charge ont été fortement impactés par une situation RH tendue sur le dernier trimestre. L'effectif est au complet depuis le début de l'année 2018.

Part des jeunes âgés de moins de 17 ans à la clôture de prise en charge pénale qui n'ont ni récidivé, ni réitéré dans l'année qui a suivi

La prévention de la récidive et de la réitération est un des objectifs majeurs fixés à la DPJJ et sous-tend toute son action. Elle passe par des pratiques s'appuyant sur le milieu ouvert garant de la cohérence de l'intervention éducative et de la continuité des parcours des jeunes. L'objectif est d'assurer une capacité de diversification et d'adaptation de la réponse éducative à la problématique singulière de chaque jeune, tant pendant sa prise en charge qu'en sortie de dispositif. L'action de la PJJ repose également sur le renforcement des partenariats ou des relations avec les acteurs de la protection de l'enfance : département, tissu associatif et service judiciaire au premier chef.

Le rapport entre le nombre de jeunes qui dans l'année qui suit la sortie de la mesure n'ont ni réitéré ni récidivé sur l'année N+1 est de 94%, il est de 85% au niveau national ces chiffres sont identiques depuis 2015.



PREVENIR ET LUTTER CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE

1 - L'évolution annuelle de l'accidentalité

Le bilan 2017 de l'accidentalité dans le Gers s'établit à 164 accidents corporels, 205 blessés et 16 tués. Le nombre d'accidents corporels et le nombre de blessés sont en hausse dans notre département (+ 7% pour les accidents corporels et + 13 % pour les blessés). Ces hausses sont plus importantes que celles observées au niveau national (respectivement + 2,4 % et + 2%). Par contre, le nombre de tués est en baisse dans notre département : - 7 tués par rapport à 2016. Le nombre de blessés hospitalisés (205 personnes) est en hausse de 13 % par rapport à 2016.

Indicateurs	2016	2017	Evolution Gers
Accidents	153	164	+ 7 %
Tués	23	16	- 30 %
Blessés	182	205	+ 13 %

Il est important de souligner que l'indice de gravité des accidents du Gers (nombre de tués pour 100 accidents corporels), est particulièrement élevé. Il est nettement supérieur au national : 9,8 pour le Gers et 5,9 pour la France.

Profil des victimes

Cette année encore, les seniors ont payé un lourd tribut. Sur les 16 personnes qui ont perdu la vie sur les routes de notre département en 2017, 4 étaient âgées de plus de 65 ans (2 avaient plus de 75 ans, dont 2 piétons). Sur les 5 années précédentes (2012 à 2016), 43 % des tués étaient des seniors, alors qu'ils représentent 24 % de la population gersoise.

La population masculine est surreprésentée dans les accidents mortels. En 2017, 13 tués sur 16 étaient des hommes. Sur les 5 dernières années, leur responsabilité présumée est constatée dans 3 accidents mortels sur 4.

A noter aussi, sur les 16 tués en 2017, 12 étaient gersois.

Les causes

Analysées pour les 16 accidents mortels en 2017 (un accident peut avoir plusieurs causes).

Les pertes de contrôle (dues à une vitesse excessive, un malaise, un défaut d'attention, l'endormissement, un problème technique du véhicule) et les problèmes d'addiction (alcool et stupéfiants) sont les principales causes des accidents mortels dans le Gers en 2017.

Dans 5 accidents mortels, un des conducteurs impliqués était sous l'emprise de l'alcool.

Parmi les facteurs aggravants, on peut noter 5 accidents mortels contre un obstacle fixe (4 contre des arbres). 3 personnes ayant perdu la vie en 2017 n'avaient pas attaché leur ceinture de sécurité et 1 cycliste n'avait pas de casque de vélo.

Les délits routiers

	2016	2017	Évolution
Conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants	939	931	↘
Conduite sous l'emprise de stupéfiants	227	226	—
Délits relatifs aux comportements routiers (refus de priorités)	334	408	↗
Non port de la ceinture de sécurité	643	739	↗
Usage du téléphone au volant	1 131	1 316	↗
Contrôles vitesse (nombre d'infractions)			
Radars fixes	64 140	66 137	↗
Radars mobiles embarqués	13 117	14 827	↗
Contrôles avec interception	4 328	6 231	↗

Le nombre de retraits immédiats de permis de conduire a baissé en 2017 (baisse de 4 % par rapport à 2016). En 2017, les forces de l'ordre ont procédé à 613 retraits immédiats, contre 638 en 2016 (retrait immédiat pour vitesse supérieure à 40km/h par rapport à la vitesse maximale autorisée et/ou taux d'alcoolémie supérieur ou égal à 0,8 gramme/litre de sang).

Dans le Gers en 2017 : les gendarmes ont procédé au contrôle de 63 automobilistes qui circulaient hors agglomération, à une vitesse enregistrée supérieure de plus de 50km/h à la vitesse maximale autorisée.

Les forces de l'ordre ont procédé à la rétention immédiate de leur permis de conduire qui est suspendu pour 4 mois, et à la mise en fourrière administrative immédiate des 63 véhicules.



2 - Le service des sécurités de la préfecture - Unité réglementation et sécurité routière

Pour cette unité, créée à compter du 2 novembre, l'année 2017 restera marquée par la mise en œuvre du Plan Préfectures Nouvelle Génération et le lancement des téléprocédures relatives à la délivrance des titres via Internet, entraînant de fait la fermeture des guichets de délivrance des permis de conduire et de cartes grises.

Dans le cadre de la mise en œuvre de PPNG, les missions de l'Unité sont désormais recentrées sur l'aspect réglementaire et le contrôle des établissements :

- gestion des droits à conduire sur le fichier national des PC : suspensions, annulations, inaptitudes temporaires et définitives, décisions judiciaires, inscription FPR, stages de sensibilisation et gestion des avis de commissions médicales ;
- réglementation des professions liées à la conduite automobile : agrément des auto-écoles et des enseignants de la conduite, des centres de sensibilisation à la sécurité routière, des taxis et VTC et des fourrières, répartition des places d'examen ;
- épreuves sportives : gestion des procédures d'autorisation et de déclaration dans le cadre de la simplification des procédures administratives, depuis décembre 2017 (allègement des modalités d'instruction) ;
- remontées statistiques de la sécurité routière

- gestion du service de pilotage de l'éducation routière et des permis de conduire, en collaboration avec la déléguée à la sécurité routière (SPER-PC) : réunions trimestrielles d'information des partenaires : auto-écoles, prévention routière, associations d'usagers, association des maires, etc ;
- en lien avec le CODAF, l'unité s'attachera en 2018 à développer les missions de contrôle des établissements d'enseignement de la conduite.

Depuis le début 2018, les procédures d'agrément des centres de contrôle technique automobile et des contrôleurs rattachés de l'ensemble des départements formant l'ancienne région Midi-Pyrénées sont - hors procédures de sanction - transférées à la DREAL Occitanie, par harmonisation avec ce qui prévalait déjà à l'échelle de l'ancienne région Languedoc-Roussillon. Le département du Gers compte 33 centres de contrôle technique et 54 contrôleurs rattachés.



Activité 2017

Domaine d'activité	Mission	Nombre
Délivrance de titres	Permis de conduire	7 101
	Permis internationaux	510
	Echanges de permis étrangers	99
	Echanges de cartes de taxi pour une carte sécurisée	3
	Cartes de chauffeur VTC	12
	Nombre de lauréats des examens d'aptitude (cartes à délivrer)	18
Infractions aux règles de sécurité routière	Arrêtés de suspension du permis de conduire	613
	Nombre de points retirés dans le cadre des arrêtés de suspension	3 678
	Annulation de permis de conduire	63
	Stage de sensibilisation à la sécurité routière	62 stages 895 stagiaires
Police des épreuves sportives*	Nombre de courses autorisées	79 (dont 9 pour Nogaro)
	Nombre de courses déclarées	99

(*) organisation de 2 épreuves importantes cette année : le Tour de France : passage dans le département le 26/07/2017 ; et la Route du Sud : du 15 au 18/06/2017, avec une arrivée d'étape à Saramon et une étape complète dans le département (Saint-Michel - Nogaro).

Pour les taxis, l'année 2017 a été marquée par deux moments-clés :

- le transfert aux chambres de métiers et de l'artisanat des missions relatives à l'organisation de l'examen professionnel de conducteur de taxi (CCPCT) et de celui de chauffeur VTC ;
- et la mise en place de la Commission des transports Publics particuliers de Personnes (Commission T3P), tendant à uniformiser le recrutement des professionnels du transport (taxis et VTC).

Pour les permis de conduire, dès le mois de juin, les téléprocédures devant permettre d'une part, aux auto-écoles d'inscrire directement leurs élèves et d'autre part, aux usagers de demander leur titre de conduite, ont été développées avec la mise en place de points numériques en préfecture, sous-préfectures et via les maisons de services au public (MSAP).

Par ailleurs, avec le développement des prises de rendez-vous par Internet, la réforme allège de façon significative les secrétariats des commissions médicales d'aptitude à la conduite des véhicules. Cette modification est appliquée dans le Gers depuis le 21 novembre dernier.

Enfin, dans le cadre de la simplification des procédures administratives, les critères de dépôt des dossiers d'épreuves sportives par les organisateurs sont, depuis le mois de décembre, sensiblement allégés tant pour les autorisations que pour les déclarations.

3 - La Direction Départementale des Territoires (DDT)

La sécurité routière

Sur le volet « prévention » le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière a bénéficié de 63 752 € de crédits de l'État destinés à 30 porteurs de projets (associations, collectivités, comités des fêtes, établissements scolaires, services de l'État) qui ont réalisé en particulier :

Sur l'enjeu Prévention des risques routiers professionnels :

Le 1^{er} Forum Interdépartemental du Risque Routier et Santé au Travail (FIRRST) le 23 mars à Auch organisé par le Service de Santé au Travail du BTP (SRAS) et le Centre de santé au Travail en Gascogne (CST32) . Plus de 300 entrepreneurs et/ou salariés ont participé à cette journée de sensibilisation pour laquelle de nombreux partenaires s'étaient mobilisés : IUT, SDIS 32, ANPAA, Association Prévention Routière, Services de l'État : Préfecture, DDT, Gendarmerie Nationale, Police Nationale.

Sur l'enjeu senior : une action de « Sensibilisation des seniors à une mobilité plus sûre » avec un nouveau partenaire, l'association « Génération mouvement » fédérant plus de 80 clubs seniors du Gers. L'inauguration de cette action a eu lieu le 6 décembre à Jegun avec la participation d'une soixantaine de personnes. En plus d'un apport théorique sur le code et la gestion des situations à risques pour cette classe d'âge, des ateliers pratiques sont proposés, notamment des audits de conduite sur route ou de test de voiture à boîte automatique, ceci en partenariat avec les auto-écoles du département, l'association prévention routière, la gendarmerie nationale, les IPCSR et les agents de la DDT 32.

La DDT émet des avis techniques portant sur la sécurité routière sur divers projets d'aménagement d'espaces publics notamment voirie (DETR, CDAC, ...) et aussi en tant que conseil aux collectivités locales. Près de 144 avis ont été donnés en 2017. Tous ces avis œuvrent à lutter contre l'insécurité routière.

Concernant les transports, la DDT émet des avis et arrêtés de dérogation de circulation des poids-lourds (WE et jours fériés) :

- 37 dérogations pour les poids lourds ;
- 1 avis sur autorisation de circulation d'un petit train touristique routier.



22 radars fixes dont 6 radars doubles sens sont actuellement en service dans le département. Deux itinéraires protégés ont fait l'objet de visites techniques pour une mise en service en 2018 : il s'agit d'itinéraires hors agglomération ayant une densité d'accidents élevée principalement due à une vitesse excessive et sur lesquels il est prévu de placer de façon aléatoire un radar autonome

d'où leur nom "itinéraires sécurisés par panneaux leurres".

Enfin, sur le volet « gestion de crise », 94 entreprises de transports ou en lien avec le BTP, pouvant être réquisitionnées, ont été recensées en 2017.

5 bulletins d'alerte ont été émis : 1 alerte orange « Inondations » et 4 alertes orange « orages » ont été lancées.



L'Éducation routière

En 2017, ce sont 5 200 candidats qui ont passé un examen du permis de conduire dans le Gers : pour l'essentiel, il s'agit d'examens pratiques, pour les différentes catégories (catégories B, A2, BE et du groupe lourd), ainsi que quelques sessions d'examens de code de la route (sessions spécifiques pour candidats non francophones et pour candidats dyslexiques, une fois par trimestre).

On note une forte baisse entre 2016 et 2017 du nombre de candidats examinés, ce nombre étant passé de 8 690 candidats en 2016 à 5 200 en 2017. Ce recul s'explique par la fin en 2017 du processus d'externalisation de la mission ETG (épreuves théoriques générales, c'est-à-dire les examens du code de la route), processus qui avait été initialisé en 2016 avec l'ouverture dans le Gers des premiers centres d'ETG d'opérateurs agréés. Désormais, l'externalisation de la mission est achevée ; l'État n'assure plus que les sessions spécifiques d'ETG.

S'agissant des examens du permis de conduire de la catégorie B, les délais d'attente sont particulièrement courts dans le Gers, puisqu'en 2017 le délai d'attente entre la première et la deuxième présentation y était seulement de 44 jours, contre un délai moyen de 61 jours dans la région et 63 jours sur le plan national.

En sus de ces examens du permis de conduire, en 2017, les inspecteurs du permis de conduire du Gers ont par ailleurs assuré des examens professionnels, en étant membres du jury pour les examens Taxi, les examens BEPECASER et les examens de conduite des Titres professionnels et CAP de Conducteur routier.

Chiffres clés

- 240 actions de prévention pour 22 000 personnes sensibilisées
- 63 752 € = budget PDASR
- 144 avis techniques
- 37 dérogations PL
- 22 radars fixes



PREVENIR LES RISQUES PREPARER ET GERER LES CRISES

1 - Le service des sécurités de la préfecture - Unité Sécurité Civile

La mise en œuvre de la mission de sécurité civile au sein du service des sécurités (SdS) repose sur trois agents à temps plein

Ils sont habilités à l'accès aux informations classifiées de niveau Secret Défense (SD) et soumis à astreinte les week-end et jours fériés, auxquelles participe également le chef de service.

Préparation et gestion de crise

Exercices de sécurité civile en 2017 :

Organisés par le service :

- aéroport d'Auch ;
- plan communal de sauvegarde ;
- PPI barrage de la Gimone ;
- NOVI ;
- plan de gestion du trafic.

Services associés :

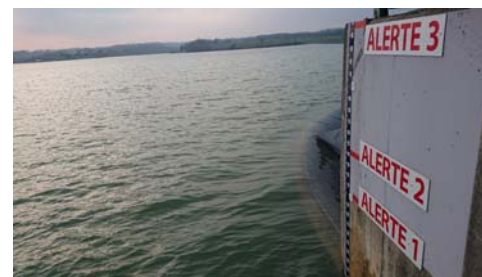
- tuerie de masse (SDIS et Gendarmerie) ;
- Alertex ;
- test des liaisons CIAV-CIP ;
- application du POI de TIGF ;

Zoom sur un exercice vu par la DREAL

Quand la Gimone déborde...

Lundi 26 juin, s'est déroulé un exercice de gestion de crise dans le Gers (32) dont le scénario impliquait une rupture du barrage de la Gimone, plus grand barrage de ce département (25Mm³). Ce barrage est doté d'un plan particulier d'intervention (PPI) qui prévoit une activation de tous les services participant à la gestion d'une éventuelle crise, parmi lesquels la DREAL au titre de ses missions de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques. Ce type d'exercice permet de tester en réel la chaîne d'alerte qui va de l'exploitant au service d'intervention, et d'évaluer la pertinence des différents plans d'urgence et l'efficacité des mesures de sauvegarde des biens et des personnes.

La DREAL avait notamment participé à l'élaboration du scénario de l'exercice et à la cellule de gestion de crise qui a été montée en préfecture (Centre Opérationnel Départemental). L'exercice impliquait l'ensemble des services d'urgence et 6 communes. Le retour d'expérience alimente l'actualisation des différentes procédures de gestion de la crise



Les **Plans Communaux de Sauvegarde** : à ce jour, 102 des 132 communes soumises à l'obligation d'élaborer un PCS s'y sont conformées. En collaboration avec la délégation militaire départementale, le déploiement des PCS est également axé sur les communes non soumises à obligation et fait l'objet d'un voire deux exercices par an (en fonction du nombre de communes volontaires inscrites).

Élaboration des plans de secours et mise en œuvre opérationnelle

Au cours de l'année 2017, quatre nouveaux plans ont été élaborés : le plan Orsec NOVI, le plan Orsec TMR, le PPI de Titanobel et le COTRRIM.

S'y est ajoutée la rédaction du PPE (plan de protection externe) de TIGF, il s'agit d'un plan classifié.

Le COD (Centre Opérationnel Départemental)

Utilisé depuis 2004, d'une surface de 136 m², il est organisé de façon à pouvoir accueillir une salle de décision, des cellules affectées aux différents acteurs et un local technique, ce qui renforce sa vocation opérationnelle.

Afin d'assurer son caractère opérationnel, le COD fait l'objet d'une attention particulière de la part du service, en lien avec le service informatique (visites fréquentes pour assurer l'entretien et la mise à jour du matériel informatique, test de lignes satellitaires).

Une présentation des locaux ainsi que des formations peuvent être assurées auprès des services associés à la gestion de crise, avec une présentation spécifique de l'organisation et du fonctionnement de cet outil.



Gestion de crise

Le COD a été activé, en juillet 2017, à la demande du ministère de l'Intérieur pour le suivi du passage du Tour de France dans le département. Aucune gestion de crise réelle n'a nécessité d'autre activation du COD au cours de cette année.

Alerte : automate Viappel

Ce logiciel supportant l'organisation d'un service de diffusion d'alertes permet de joindre les maires concernés de façon rapide et ciblée (sms ou téléphone). Les élus de l'ensemble des 462 communes du Gers peuvent ainsi être alertés en 30 minutes.

Au cours de l'année 2017, 14 alertes ont été diffusées (alertes météorologiques, exercices, élections, parution d'un arrêté Cat-nat).

Suivi de sites sensibles

Deux sites classés SEVESO seuil haut font l'objet d'un suivi particulier :

- TITANOBEL à Saint-Maur (arrondissement de Mirande) : entreprise de stockage d'explosifs ;
- TIGF à Le Houga (arrondissement de Condom) entreprise de stockage et de distribution de gaz.

A noter la particularité du site de TIGF qui est situé dans deux départements (Gers, Landes), deux régions (Occitanie et Nouvelle-Aquitaine) et deux zones de défense et de sécurité (Sud et Sud-ouest). Ce site particulièrement sensible fait l'objet de plusieurs dossiers en cours (rédaction du PPE, échanges avec le préfet de zone, demande de l'exploitant pour des criblages, etc.) et d'exercices réguliers auxquels participe le service.

Suivi des applications et logiciels communs

Le service s'investit dans l'appropriation et l'utilisation des outils numériques de gestion de crise, notamment pour :

- la gestion, le suivi et l'entraînement à l'utilisation du portail ORSEC national ;
- la gestion et le suivi du logiciel SAIP avec le déclenchement manuel des 5 sirènes du département le premier mercredi de chaque mois ;
- la gestion du logiciel Viappel ;
- l'utilisation du logiciel de cartographie SYNAPSES ;
- le logiciel Antibia-prev, avec le SDIS, pour les ERP.

Récemment dotés d'un outil SPAN (sécurisation du poste nomade) les agents, lorsqu'ils assurent l'astreinte du week-end ou des jours fériés, peuvent accéder de façon sécurisée à l'ensemble des documents et outils disponibles sur leur poste de travail fixe.

Indépendamment de cette dotation, ils peuvent toujours, dans le même contexte, accéder depuis leur domicile à la boîte de messagerie fonctionnelle, au logiciel d'alerte Viappel et au portail Orsec national.

Missions de défense civile

Il s'agit de la gestion départementale du plan et des postures Vigipirate, actualisées en 2017, comme à l'accoutumée, en juin et en décembre et, spécifiquement cette année, à l'occasion de l'organisation des journées du patrimoine, du suivi des exercices aériens militaires et manœuvres aéro-terrestres, et de la défense économique (hydrocarbures, transports).

S'y ajoute la mise en oeuvre des procédures d'habilitation à l'accès aux informations classifiées de niveau CD et SD, qui concernent à ce jour 44 agents habilités (préfecture, DDT, DDSP, SDRT, SDIS).

Missions administratives

Elles comprennent notamment :

- les procédures de reconnaissance de catastrophes naturelles, avec pour fait marquant la préparation de la mise en place, effective depuis début 2018, de la procédure dématérialisée I-cat-nat ;
- la gestion des agréments des associations ou organismes à proposer des formations aux premiers secours (Croix-rouge, Croix-blanche, Adpc...) ;
- la gestion des agréments des artificiers et l'examen des déclarations d'organisation de spectacles et feux d'artifice (49 dossiers instruits sur l'année 2017 à comparer aux 29 de 2016) ;
- la gestion des demandes d'intervention du service de déminage : 15 interventions à ce jour (munitions, grenades...)

Gestion des dossiers relatifs à l'organisation de grands rassemblements : le département comporte d'importants événements culturels et de loisirs récurrents (Jazz in Marciac, Pentecôte à Vic et Tempo Latino à Vic-Fezensac, Bandas à Condom ...) qui attirent un public nombreux.

Outre le soin particulier à apporter à la sécurité des festivaliers dans le cadre habituel des grands rassemblements, l'organisation de ces manifestations obéit désormais aussi aux enjeux de prévention de la commission d'actes de terrorisme.

En marge de ces manifestations de grande ampleur drainant plusieurs dizaines de milliers de festivaliers, il convient de noter l'organisation d'événements de moyenne importance (de 1 000 à 10 000 personnes) qui nécessitent également un suivi et une coordination accrues des acteurs de la sécurité.



Etablissements recevant du public :

Bilan du suivi des ERP sur l'arrondissement d'Auch

	2017	2016	Observations
Nombre d'ERP à visiter au titre de la périodicité	127	124	+ 3
Nombre de visites effectuées	125	124	+ 1 (deux visites reportées en 2018)
Nombre d'avis défavorables en stock au 31 décembre	15	18	- 3

Activité de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie dans les établissements recevant du public : 544 dossiers examinés.

Activité de la sous-commission départementale d'accessibilité : 502 dossiers examinés, dont 336 ont été instruits et ont fait l'objet d'un procès-verbal. Les autres ont donné lieu à des avis favorables tacites.

Activité de la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement des caravanes : le département comporte 11 campings situés en zone inondable ; la sous-commission a visité 7 d'entre eux en 2017.

Sécurité incendie des bâtiments de la préfecture : ils ont fait l'objet d'une visite de la commission de sécurité d'arrondissement en avril 2017, suivie d'un avis favorable à la poursuite de l'activité. Un plan d'action pour améliorer la

sécurité des agents et du public (programmation de la formation d'un certain nombre d'agents à l'utilisation des moyens d'extinction, ajout de détecteurs de fumée...) a suivi cette visite. De plus, un exercice incendie a été organisé en octobre dernier, qui a permis de mettre en exergue la nécessité d'améliorer l'accessibilité des bâtiments aux services de secours : cette question a été résolue en lien avec la mairie d'Auch.

Sûreté de la préfecture :

- finalisation et transmission au SHFD du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) pour la refonte globale du système de mise en sûreté ;
- réalisation d'un audit de sûreté mené par le référent sûreté du commissariat, ayant conduit à la budgétisation et à la programmation du remplacement d'une partie des grilles de l'enceinte de la préfecture ainsi qu'à la sécurisation d'un local d'archives donnant accès au commissariat.



Le service intervient également dans la gestion de nombreuses **missions administratives transversales en coordination avec d'autres services** (organisation de réunions, suivi des dossiers afin d'anticiper notamment les impacts lors des astreintes du service) ; citons notamment :

La lutte contre la dissémination du moustique tigre (*aedes albopictus*, implantation confirmée dans le département) - modalités de mise en œuvre du plan national déclinées par arrêté préfectoral du 27/04/2017 - et du frelon asiatique (mise à jour de la liste des entreprises habilitées à la destruction d'hyménoptères) ;

- La gestion des épisodes de pollution atmosphérique : un arrêté préfectoral du 4 août 2017 porte organisation du dispositif d'urgence en cas de survenue d'un épisode de pollution de l'air et décline les dispositions de l'arrêté du préfet de la région Occitanie s'y rapportant ;
- La tenue du plan des usagers prioritaires électriques : actualisation réglementaire (tous les deux ans) de la liste des usagers prioritaires par arrêté préfectoral ;
- La mise en œuvre du plan hivernal d'hébergement des populations les plus fragiles, la gestion de ses impacts sanitaires et sociaux : démarches envers les communes afin d'identifier de nouvelles capacités d'hébergement ;
- La mise en œuvre du plan canicule : relations avec les communes et suivi des populations les plus fragiles ;
- La mise en œuvre du dispositif de viabilité hivernale : identification et évaluation des mesures de réduction de l'impact des intempéries sur le réseau routier en cas d'intempéries, ainsi que des conditions de gestion du trafic ;

- La gestion des épisodes de pollution aquatique : traitement des situations de pollution en rivière, fréquentes cette année compte tenu du faible niveau des cours d'eau constaté dans la durée.

2 - L'Agence Régionale de Santé

Signaux et alertes sanitaires

L'Agence Régionale de Santé assure en continu un dispositif de veille et d'alerte sanitaire sur tout le territoire régional, en relation avec les services préfectoraux. A cet effet, elle dispose d'une plate-forme régionale d'urgence et de veille sanitaire implantée à Toulouse qui réceptionne l'ensemble des signaux et alertes.

Plans de secours et de défense

L'ARS est étroitement associée à l'élaboration et au suivi des plans de secours et des plans de défense sur le volet sanitaire. A ce titre, la délégation départementale a été associée à la mise à jour de plusieurs plans en 2017 :

L'ARS a également accompagné l'ensemble des établissements de santé à la réalisation de leur plan de sécurisation de leur établissement. L'objectif vise à protéger les établissements, tant contre les violences au quotidien que contre la menace terroriste, aujourd'hui multiforme.

Sécurité Civile

Chaque année, la délégation départementale participe à plusieurs exercices pilotés par la préfecture :

- 25 janvier 2017 : Exercice Terrain Aéroport d'Auch
- 26 juin 2017 : Exercice Plan Particulier d'Intervention Barrage de la Gimone
- 28 juin 2017 : Exercice Cadre visant à tester le déclenchement du plan communal de sauvegarde de plusieurs communes du département
- 17 novembre 2017 : Exercice Terrain Plan Nombres Victimes (NOVI)

Grands rassemblements - Epreuves sportives

La délégation départementale de l'ARS est amenée à émettre, à la demande du préfet, un avis sanitaire sur l'organisation des grands rassemblements et des épreuves sportives sur deux aspects :

- Organisation des secours
- Hygiène et salubrité publiques

Chiffres clés

- 8 plans actualisés
- 9 plans de sécurisation des établissements de santé élaborés
- 138 signaux de veille sanitaire concernant le Gers reçus en 2017 (127 en 2016)
- 4 exercices réalisés
- 5 avis pour grands rassemblements
- 32 avis pour des manifestations sportives

3 - La Direction Départementale des Territoires

Le risque inondation est de loin le risque naturel le plus important dans le département. Or, la majorité des PPRI en vigueur ne couvre que la surface inondée par la rivière principale. Ainsi les services de l'Etat ont engagé la réalisation de Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) à l'échelle de bassins hydrographiques cohérents sur l'ensemble du territoire départemental.

L'année 2017 a permis d'une part la réalisation des études d'aléas, phase majeure des PPRI, sur les 67 communes constituant les bassins versants de l'Adour, de l'Arros, du Léès et du Bouès et l'approbation des PPRI de 97 communes constituant les bassins versants du Gers, du Nord de l'Arrats et de l'Auroue.

Chiffres clés

- 145 PPRI communaux approuvés par arrêté préfectoral,
- 2 Plans de Surfaces Submersibles de l'Adour et de la Baïse (41 communes) approuvés par décret et valant PPRI,
- Toutes les communes du département ont un PPR retrait-gonflement d'argile (RGA) approuvé par arrêté préfectoral
- Plans de Prévention des Risques Technologiques (6 communes) TITANOBEL, TIGF stockage de gaz de Lussagnet et de l'izauts approuvés par arrêté préfectoral

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS

Après une année 2016 qui a permis de poser les bases de la nouvelle organisation du SDIS, l'année 2017 a été consacrée aux actions visant à améliorer la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires en journée, nécessaire à l'accomplissement des missions du service.

Ainsi, l'établissement a poursuivi tout au long de l'année ses actions en faveur de la promotion du volontariat, notamment en journée, dans les centres de secours où les effectifs s'amenuisent. En outre, de nouvelles conventions avec les employeurs de sapeurs-pompiers volontaires ont été signées afin que ces derniers puissent intervenir en journée, sur leur temps de travail. L'effort a également été produit pour diminuer les interventions qui ne relèvent pas des missions du SDIS avec la tarification des missions pour téléalarmes, et l'augmentation des tarifications pour les autres interventions hors attribution et les services de sécurité. Enfin, la révision du règlement opérationnel du SDIS en cours a permis d'envisager une optimisation des moyens humains et matériels du service (modification de l'armement des engins pour les départs type) tout en préservant la sécurité des sapeurs-pompiers et la qualité du service public rendu.

En parallèle, le développement du service FIPPE (formation, information des populations et partenariats extérieurs) a permis cette année de sensibiliser et de former près de 2000 personnes dans le département.

Budget	2015	2016	2017
Fonctionnement	14 746 279 €	14 881 383 €	15 273 359 €
Investissement	4 819 999 €	4 960 635 €	5 066 741 €
Total	19 566 278 €	19 566 278 €	20 340 100 €

Indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires

	2015	2016	2017
Vacations versées	2 360 755 €	2 480 000 €	2 637 848 €



Direction

Après l'approbation du SDACR en décembre 2015, l'année 2017 a été consacrée à la révision des documents structurants :

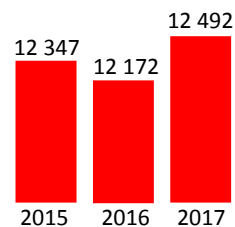
Révision de la DECI (défense extérieure contre l'incendie) : l'arrêté préfectoral approuvant le règlement départemental a été signé le 22 novembre 2017 après avis favorable du conseil d'administration du SDIS.

Révision du règlement opérationnel : les instances consultatives et le conseil d'administration du SDIS ont délivré, courant novembre et décembre 2017, un avis favorable au rapport portant révision du règlement opérationnel. Une information aux maires des communes gersoises interviendra d'ici la fin du mois de janvier 2018. Le document devrait être acté prochainement.

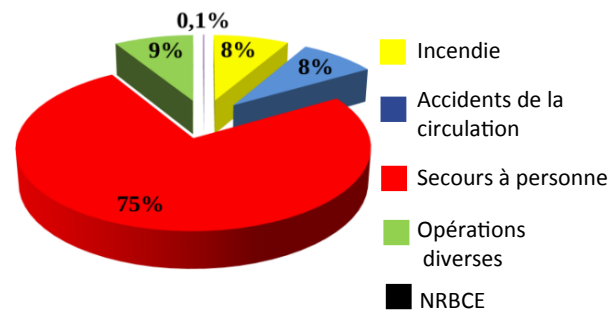
Révision du règlement intérieur : des travaux sont intervenus dans le courant du second semestre 2017 afin de mettre à jour le règlement intérieur de l'établissement. Celui-ci sera présenté aux instances de février 2018.

Opération

L'activité opérationnelle repart à la hausse en 2017 (+2,62% par rapport à 2016)



La part du secours à personnes augmente de 3 points par rapport à 2016 pour atteindre 75% de l'activité.



Les sapeurs-pompiers gersois en renfort sur l'arc méditerranéen

Après les feux de chaumes à répétition auxquels ont dû faire face les sapeurs-pompiers gersois sur leur territoire notamment en juin 2017, quatre groupes d'intervention feux de forêt (GIFF) ont été formés entre les mois de juillet et septembre, pour soutenir les départements de l'arc méditerranéen, fortement touchés.

Ressources humaines

Le SDIS maintient ses effectifs de sapeurs-pompiers volontaires en 2017

En 2017, le SDIS du Gers a accueilli 99 nouveaux sapeurs-pompiers volontaires. On comptait parmi eux 28 femmes et 71 hommes âgés de 16 (un ancien jeune sapeur-pompier) à 51 ans, dont 4 médecins et 2 infirmières.

Au 31 décembre 2017, les effectifs sont les suivants :

	Effectifs réels	Effectifs en équivalent temps plein
Personnels administratifs et techniques	56	55,5
Sapeurs-pompiers professionnels	69	69
Sapeurs-pompiers volontaires	1 180 (+2%)	



Des effectifs qui se féminisent progressivement depuis le lancement de l'opération de promotion « Sapeur-pompier Madame » en 2014

	20 15		20 16		20 17	
	Nombre	% de l'effectif total	Nombre	% de l'effectif total	Nombre	% de l'effectif total
Total de femmes	220	18,7 %	227	19,5 %	240	20,3 %

Habillement

La révision du règlement d'habillement

Le règlement d'habillement départemental a été révisé et validé le 12 décembre dernier afin de tenir compte des modifications intervenues dans la réglementation nationale en la matière et de mettre à jour le document existant qui date de 2009, compte-tenu de l'évolution fondamentale de l'organisation.

Par ailleurs, l'année 2017 a été l'occasion d'une forte avancée dans les dotations des sapeurs-pompiers en vestes softshell, sur-pantalons et gants textiles.

Infrastructures

L'inauguration du centre de formation départemental

Le 29 septembre 2017, était inauguré le centre de formation départemental sur le site du centre de secours de Vic-Fezensac. Le projet a représenté un coût de 340 718 €.

Sur plus de 2000 m², le centre de formation comporte un caisson de feu à foyer fermé (seuls 19 SDIS en France sont dotés de ce type de simulateurs), une maison à feu, une toiture pédagogique, une salle de formation partagée avec le centre de secours, deux travées, des vestiaires, deux bureaux, un magasin et trois chambres. Il a été construit dans une démarche environnementale.



Chiffres clés

- 9 498 journées de formation pour les stagiaires
- 48 sapeurs-pompiers formés au caisson de feu à foyer fermé
- 3 nouveaux véhicules pédagogiques
- 360 véhicules de secours et de lutte contre l'incendie
- 1 306 visites médicales réalisées
- Une première partie du matériel bio-médical a été achetée

Hygiène et sécurité

Entrée en vigueur du plan de prévention des risques psycho-sociaux (RPS)

Initiée en 2016, l'étude des RPS a permis de proposer un plan de prévention afin d'améliorer la santé et la qualité de vie au travail avec le concours d'un partenaire extérieur. Ce plan a été validé par les instances consultatives et le conseil d'administration du SDIS en décembre 2017. D'ores et déjà, certaines mesures ont été mises en place : la création de la cellule de veille et d'alerte qui a pour intérêt d'alerter la direction des situations identifiées comme à risques psychosociaux, l'instauration d'une newsletter et l'organisation d'une formation de management qualifiante à destination des chefs de centre.

Par ailleurs, une démarche de prévention des risques routiers a été initiée. Celle-ci a pour objectif de développer et de créer une culture de la sécurité autour du risque routier afin de garantir la sécurité des agents en limitant le nombre d'accidents corporels et matériels ainsi que leurs effets et en proposant des améliorations. Le document devrait être acté en 2018. Dans ce cadre, la formation COD 0 (conduite des véhicules légers) a d'ores et déjà été mise en place.

En outre en 2017, 28 analyses d'accidents matériels, 5 analyses d'accidents corporels et 3 visites de locaux ont été réalisées.

Promotion du volontariat

Les actions se poursuivent en 2017

- Actions à destination de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires : mise en avant de l'engagement féminin dans le cadre de la journée du 8 mars

2017 (initiative récompensée par un prix national), signature d'une convention avec les Bandas à Condom, livret accompagnant les calendriers, participation à la journée de la sécurité intérieure, création de nouveaux supports de communication.

- Actions à destination des employeurs de sapeurs-pompiers volontaires : 26 conventions ont été signées auprès de 17 employeurs, bénéficiant à 15 centres de secours, remise des labels employeurs de sapeurs-pompiers volontaires.
- Actions de recrutement ciblées : auprès des centres de secours de Fleurance et Gimont.



Formation et information des populations

Le SDIS a sensibilisé et/ou formé près de 2000 personnes en 2017

Le SDIS du Gers a créé en décembre 2016 un service dédié à former et à informer les populations en ciblant particulièrement les jeunes, afin de répondre aux nouvelles dispositions nationales qui s'imposent au service. Ainsi, près de 2000 personnes ont déjà été sensibilisées ou formées dans le département en 2017, notamment par le biais des actions suivantes :

- les journées d'information (foires, forums métiers, diffusion du film « Les hommes du feu » en avant-première à Gimont...) ;
- la formation du grand public par le biais de deux heures d'initiation gratuites aux gestes qui sauvent ;
- la création de deux classes de cadets de la sécurité civile (une troisième a vu le jour en janvier 2018) ;
- l'information des jeunes lors des journées défense et citoyenneté ;
- la sensibilisation aux gestes qui sauvent dans les écoles et les collèges ;
- la formation de 7 jeunes du foyer Louise de Marillac au PSC 1 (premiers secours civiques de niveau 1).

Seulement 15% des Français connaissent les gestes de premiers secours, toutes ces actions participent donc à la sensibilisation de la population et contribuent à apporter une première réponse dans l'attente de l'arrivée des secours.

Communication

Une page Facebook dynamique et la création d'un compte Twitter

Après la création de sa page Facebook en 2015, le SDIS 32 a développé sa communication avec la création d'un compte twitter qui compte déjà 740 abonnés. Il est également actif sur le site YouTube sur lequel il diffuse des vidéos.

Données Facebook au 31 décembre 2017 :

- Nombre de mentions J'aime : 5078
- Nombre d'abonnés : 5200

Certaines publications ont touché en 2017 entre 30.000 et 40.000 personnes.



GARANTIR LA SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE LA PRODUCTION ANIMALE ET LA PROTECTION ECONOMIQUE DES CONSOMMATEURS

La filière volaille, particulièrement représentée dans le Gers avec 850 élevages de palmipèdes gras sur 2 942 élevages et 111 outils d'abattage et de transformation dont les plus gros outils d'abattage de la région, a été à nouveau fortement impactée par une crise influenza aviaire d'une ampleur encore jamais égalée. Un travail considérable a donc été réalisé grâce à l'engagement et au professionnalisme de tous les agents avec la mise en œuvre de l'abattage de 120 foyers, du contrôle de leur assainissement (290 contrôles nettoyage désinfection) puis de leur repeuplement qui s'est poursuivi jusqu'en septembre. En parallèle a été réalisé le suivi sanitaire du dépeuplement des élevages des départements 40, 65 et 64 dans 3 abattoirs du département réquisitionnés, la gestion des laissez-passer dans le cadre des restrictions de mouvements (1500), le suivi des contrôles vétérinaires réalisés dans le cadre des levées de zone (1046) puis le suivi des indemnités des éleveurs et des prestataires concernés.

Afin de déterminer et mettre en œuvre les améliorations à apporter pour prévenir une crise d'une telle ampleur, un pacte de lutte contre l'influenza aviaire a été signé entre les pouvoirs publics et la filière avicole en mai 2017 comprenant plusieurs volets dont un volet sécurisation du maillon production. Dans ce cadre, après un travail d'accompagnement des acteurs de la filière pour la mise en place du renforcement des mesures de biosécurité requises, des contrôles en élevages ont été réalisés (185) avec la prise de mesures administratives lorsque la situa-

tion le nécessitait. Des mesures de biosécurité ont également été préconisées dans les transports et les intervenants en élevage et sont en cours de mise en place. Le travail engagé dans ces différents domaines se poursuivra en 2018.

Par ailleurs, l'apparition d'un nouveau sérotype BTV4 de fièvre catarrhale ovine dans certains départements français a nécessité la mise en œuvre par le service d'une surveillance renforcée dans certains élevages et impacte depuis le 1^{er} janvier 2018 les conditions d'échanges intra-communautaires et d'exportation des bovins avec des exigences nouvelles dans certains cas en matière de vaccination.

En parallèle s'est poursuivi le suivi des prophylaxies mises en œuvre dans les autres espèces avec un suivi particulier de la filière bovine en matière de tuberculose, au vu de la recrudescence de cette maladie dans le sud-ouest dont plusieurs départements limitrophes du Gers et des évolutions réglementaires dans ce domaine, actuelles et à venir.



Assurer la sécurité sanitaire des aliments (Production secondaire)

Comme 2016, l'année 2017 a été une année marquée par la crise Influenza Aviaire (IA). Celle-ci a été particulièrement virulente entraînant une action d'envergure de dépeuplement des élevages de volailles afin de stopper la progression du virus.

En parallèle à la gestion de crise, la disponibilité et le professionnalisme des équipes ont également permis de déployer une partie des actions sanitaires programmées pour l'année 2017. Ainsi 361 inspections ont pu être réalisées dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments avec comme axes forts : le renforcement des inspections en restauration commerciale (répondant ainsi aux attentes de la société civile en la matière) et en abattoirs de volailles (répondant ainsi aux directives de la communauté européenne).



Assurer la protection du consommateur

L'effectif du service, au cours de l'année a fluctué entre 3, 4, 5 agents puis 6 avec l'arrivée du chef de service CCRF en fin d'année assorti d'une réorganisation. Néanmoins, les agents ont réalisé toutes les enquêtes en maintenant un accueil des consommateurs. Les actions et moments phares menés en 2017 par le service CCRF sont :

Sécurité et conformité des produits alimentaires

Contrôles de première mise sur le marché (CPMM) : contrôles sous démarche qualité des plus gros opérateurs du département tant sur le plan des produits alimentaires que non alimentaires dont 4 entreprises classées en risque élevé visitées tous les ans soit 13 entreprises sur 34 répertoriées.

Plan de contrôle sur l'origine et la traçabilité des viandes bovine, porcine, ovine, caprine et volaille : établissements contrôlés dans les GMS, boucheries traditionnelles, ateliers de découpe et une exploitation agricole réalisant le gavage, l'abattage et la découpe de canards gras. Des manquements ont été constatés concernant l'absence d'information sur l'origine des viandes bovines ou une traçabilité incomplète.



Plan de contrôle sur l'application du règlement n° 1169/2011, dit INCO, concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires. Son champ d'application est très vaste, puisqu'il concerne tous les opérateurs de la chaîne alimentaire, des producteurs aux distributeurs, des restaurateurs aux commerces de bouche. Le règlement introduit des dispositions nouvelles notamment : obligation d'indiquer une déclaration nutritionnelle, mise en relief de la présence des allergènes dans la liste des ingrédients, obligation d'indiquer par écrit la présence d'allergènes dans les denrées non préemballées, mention des nanomatériaux (...).

Intervention du service sur une pratique de commercialisant de produits ne pouvant prétendre à l'appellation biologique.

Fruits et légumes, Produits alimentaires : exécution des plans de contrôle et de surveillance demandés par l'Union Européenne (recherche de pesticides, OGM, radioactivité, prélèvements bactériologique, listéria....).



Sécurité et conformité des produits non alimentaires et industriels

3 sociétés, important leurs produits de Chine et commercialisent les produits en GMS, magasins spécialisés en bricolage, automobile et solderies et un fabricant de matières fertilisantes et support de culture ont



fait l'objet d'une décision par arrêté préfectoral de suspension de commercialisation de 9 produits qui n'avaient pas fait l'objet d'une AMM (étiquetage non conforme).

Fabricants de compléments alimentaires et d'huiles essentielles : présence d'opérateurs importants. Des mesures de retrait/rappel du produit avec la mise en place d'autocontrôles à réaliser par le professionnel sont en cours.

Contrôles ciblés lors des festivals et de l'OIV (Opération Interministérielle Vacances pendant la période estivale) :

Les activités de restauration et commerces variés dont la vente de produits du terroir lors des festivals Bandas à Condom, Pentecôte à Vic, Country à Mirande, Tempo Latino à Vic-Fezensac et Jazz in Marciac.

Restauration, hébergement, marchés et sécurité des aires de jeux dans les campings au cours de l'OIV.

Contrôles ciblés lors de l'OFA (Opération Fin d'Année) :

Les contrôles ont porté sur les produits festifs, jouets, restaurants, marchés de Noël, vente de sapins avec une attention particulière sur les produits à base de canard. Ces contrôles ont été axés sur les mentions d'origine présentes sur les étiquetages des produits, et les publicités.



Alerte Laits infantiles et Produits Lactalis :

Intervention du service sur les mesures de retrait/rappel des produits Lactalis avec un affichage à l'attention des consommateurs auprès des GMS, pharmacies, crèches et hôpitaux toujours en cours. Les professionnels se sont rangés aux demandes du service s'agissant de l'information du consommateur.

Chiffres clés

- 410 visites d'établissements
- 37 enquêtes nationales réalisées
- 71 enquêtes sur plaintes (consommateurs et professionnels)
- 181 prélèvements effectués alimentaires et non alimentaires

GARANTIR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

La DDCSPP

Les actions et les moments phares 2017 du Service Vétérinaire, Environnement et Cadre de Vie sont :

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Environ 1000 ICPE ont été recensées dans le Gers en 2017 dans le secteur agricole (élevages, installations d'abattage et de transformation de produits carnés), installations suivies par la DDCSPP. Parallèlement, la surveillance concernant les sous-produits animaux a trouvé une importance accrue en raison du développement croissant des méthaniseurs, unités qui valorisent notamment les fumiers et lisiers issus d'élevage.

Protection des animaux

Depuis la 16ème conférence des parties à la CITES (COP17) organisée fin 2016, le perroquet gris du Gabon (menacé d'extinction par son commerce) a vu son statut de protection mondial durci au maximum en novembre 2016 puis au niveau européen en février 2017. En France, des arrêtés prévoyant la déclaration obligatoire d'animaux avec ce statut de protection, de nombreux détenteurs gersois ont régularisé la détention de cet oiseau auprès de la DDCSPP en 2017.

Bien-être animal

Dans un contexte sensible, le bien-être animal fait l'objet d'une attention particulière : la DDCSPP a effectué en 2017 un nombre certain de visites sur le terrain dans des élevages canins, des centres équestres, des animaleries comme chez les particuliers afin de s'assurer des bonnes conditions de traitement des animaux.

Plans de contrôle et de surveillance

La DDCSPP a réalisé en 2017 de nombreux prélèvements, aléatoires ou ciblés, dans le cadre de la mise en œuvre des plans de contrôle et de surveillance de la contamination des productions primaires animales, des denrées alimentaires d'origine animale et de l'alimentation animale (par exemple lait, œuf, coquillage). L'objectif est d'évaluer l'exposition globale du consommateur à certains risques et contaminants et ainsi d'identifier les mesures de gestion pour les maîtriser.

Chiffres clés

- 1 000 ICPE agricoles
- 350 prélèvements PSPC
- La moitié des centres équestres gersois inspectés.

L'action de l'ARS

Un programme d'inspections est réalisé chaque année sur les missions en santé environnementale. En 2017, 1 captage d'eau potable a été inspecté ainsi que 2 établissements médico-sociaux sur la gestion des risques liés aux légionelles, aux déchets d'activités de soins à risque infectieux et à l'amiante.

Eaux destinées à la consommation humaine (EDCH)

La régularisation administrative des captages d'eau potable se poursuit dans le cadre du schéma départemental eau potable ; près de 76% des captages du Gers sont protégés réglementairement.

L'eau potable est de très bonne qualité bactériologique avec seulement 0,3 % de la population gersoise alimentée par de l'eau non conforme aux limites de qualité. Ces pollutions bactériologiques sont restées de faible ampleur sans conséquence sur la santé, des mesures correctives ont été demandées systématiquement par les services de l'ARS.

Des dépassements sont toutefois observés sur certains pesticides et leurs sous-produits de dégradation (métabolites) et sur les nitrates. Deux arrêtés préfectoraux de restriction de la consommation de l'eau issue de captages contaminés par les nitrates sont en vigueur avec obligation de raccordement à une autre ressource.

Eaux de loisirs

La surveillance de la qualité des eaux de baignade a été réalisée sur les 11 sites de baignades en lac. Seule une baignade a été déclassée depuis 2016. L'ARS accompagne la commune dans la recherche des causes de cette dégradation et les mesures de gestion pour améliorer la qualité. A noter la décision municipale de ne pas rouvrir la baignade de Samatan.

Quant au contrôle de la qualité des eaux de piscines, les usagers des 164 bassins gersois sont informés de la qualité de l'eau des bassins par l'affichage et la publication en ligne des résultats d'analyses.

Risques liés aux légionelles

Le taux d'incidence de cas déclarés de légionelloses dans le Gers est bien supérieur à la moyenne nationale. Certains cas ont pour lieux d'exposition suspectés des établissements sanitaires et médico-sociaux du Gers entraînant un suivi renforcé de ces structures par l'ARS.

Chiffres clés

EDCH

Sur les 54 captages AEP, 41 bénéficient d'une protection réglementaire, soit 76% de l'ensemble des captages en exploitation du Gers

- 1 457 prélèvements sur la ressource, la production et le réseau de distribution d'eau potable
- 177 prélèvements sur les installations d'eau privée, alimentaire et thermalisme
- 99,7 % conformes aux limites de qualité bactériologiques (pourcentage annuel stable) en AEP

Eaux de Loisirs

- 574 prélèvements et analyses
 - 164 bassins de piscines contrôlés par mois d'ouverture représentant 92 établissements
- Sur les 11 baignades en lac contrôlées,
- 8 sont classées en excellente qualité, 1 en qualité suffisante et 2 nouvelles baignades

Légionelloses

- 8 enquêtes environnementales à la suite de cas de légionelloses

Lutte contre l'habitat indigne

En lien avec le pôle de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI), l'ARS a donné suite aux signalements transmis par une visite technique destinée à évaluer les risques sanitaires.

L'évaluation de condition d'hébergement de travailleurs saisonniers a été possible grâce à une collaboration avec les services de la DIRECCTE.

Le nombre de signalements transmis à l'ARS reste très faible et n'est pas représentatif de l'état général du bâti dans le département.

Environnement extérieur

Consultée pour analyser les impacts sur la santé des projets d'aménagement ou d'urbanisme, 97 avis ont été rendus par l'ARS en 2017 à partir des principaux déterminants de santé relatifs à la qualité de l'air, de l'eau et de l'environnement sonore.

Lutte anti-vectorielle

Depuis 2016, le Gers est un département classé à risque pour la dissémination de maladies infectieuses qui peuvent être transmises par *Aedes albopictus* ou moustique tigre (chikungunya, dengue, zika). Le niveau 1 du plan national anti-dissémination chikungunya et dengue a donc été activé pour la première fois en 2017 et restera opérationnel pour la prochaine période de surveillance renforcée (du 1^{er} mai au 30 novembre).

A ce jour, 12 communes sont colonisées par le moustique mais aucun cas de chikungunya, dengue ou zika n'a été déclaré dans le Gers en 2017.

En matière de lutte anti vectorielle, les équipes de l'ARS sont mobilisées en lien avec les services du Département

et de son opérateur, l'Entente Interdépartementale pour la démoustication (EID) en sa qualité d'expert, pour assurer la sensibilisation des élus et des particuliers. Une cellule départementale de suivi s'est réunie le 16/10/2017. Les moyens de la cellule régionale de veille et d'alerte sanitaire de l'ARS sont mobilisés pour le suivi des personnes malades.

Chiffres clés

Habitat

- 13 visites réalisées sur 14 logements (-35%)
- 6 nouveaux signalements concernant 8 logements ayant entraîné 2 procédures liées au code de la santé publique (insalubrité, danger imminent, présence de plomb)
- 2 dossiers présentés en CoDERST
- 5 Arrêtés préfectoraux d'insalubrité et
- 1 Arrêté préfectoral pour danger imminent au titre du code de la santé publique.

Environnement extérieur

- 60 avis sanitaires dont 37 au titre du cas par cas
- 5 pour contribution à l'autorité environnementale
- 4 avis sanitaires Loi sur l'Eau
- 29 avis pour des projets d'urbanisme (PLU, Carte Communale, Certificat d'Urbanisme, Permis de construire, ...)

GARANTIR UNE OFFRE DE SOINS ADAPTEE ET SPECIFIQUE

L'Agence Régionale de Santé réalise pour le préfet du Gers, dans les conditions prévues aux articles L. 1435-1 et L. 1435-7 du code de la santé publique, les prestations nécessaires à l'exercice de ses compétences, dans le champ des soins psychiatriques sans consentement, dans les domaines de la veille et de la sécurité sanitaire mais aussi du contrôle de la qualité et de l'hygiène des milieux (eau, habitat...). Elle émet également des avis sur les projets présentant des enjeux sanitaires. Les modalités de coopération entre la préfecture et l'ARS sont déterminées par le protocole départemental du 1er mars 2016.

Soins psychiatriques sans consentement

L'agence régionale de la santé assure l'instruction, la préparation des arrêtés prévus aux articles L.3213-1 à L.3214-5 du code de la santé publique, et les soumet au préfet pour signature. Elle transmet les décisions au procureur de la république, au maire des communes concernées, et assure l'information de la famille et de la commission départementale des soins psychiatriques. Cette mission, antérieurement assurée par la délégation départementale du Gers, est dévolue depuis le 1er septembre 2015 au service du siège de l'agence régionale de santé.

Statistiques d'activité

Pour l'année 2017, 279 mesures de soins psychiatriques sans consentement ont été prononcées, ce qui repré-

sente par rapport à l'année précédente une augmentation de 46 mesures (+19,75%).

Nombre de mesures prises sur décision du représentant de l'État : 30

Nombre de mesures prises sur décision du directeur d'établissement : 249

Bilan utilisation procédures d'urgence et péril imminent

Sur les 249 mesures prises sur décision du directeur d'établissement ont été enregistrées :

- Péril imminent : 122 soit 48,99 %

- à la demande d'un tiers en urgence : 84 soit 33,73 %

Synthèse de l'activité de la commission

En 2017, la commission s'est réunie deux fois le 6 avril 2017 et le 19 octobre 2017 dans les locaux du Centre Hospitalier du Gers, établissement habilité à recevoir les hospitalisations sous contrainte pour le département. Deux membres de la CDSP ont été désignés pour effectuer le 7 mars 2017 la visite de deux services.

Au titre de l'année 2017, 3 patients ont été auditionnés, 41 dossiers ont été vérifiés, et la requête d'un patient a été examinée.

En conclusion, la commission a exercé normalement ses fonctions, elle a vérifié le bon déroulement des procédures dans le respect de la liberté individuelle et de la dignité des personnes.

Les registres ne comportent aucune anomalie et ont été émargés.

Activités liées aux professions de santé

Permanence des soins

La délégation départementale du Gers de l'ARS assure le suivi du service public de la permanence des soins. Dans ce cadre, le pouvoir de réquisition du préfet a été mis en œuvre pour des carences constatées sur le tableau de garde des médecins en 2017 sur les mois d'octobre et décembre à 3 reprises.

Maisons de santé pluri professionnelles (MSP)

Pour répondre à la demande des professionnels de santé de Seissan de disposer d'un lieu unique qui rassemblerait différents cabinets médicaux en un lieu adapté, l'ARS et la Communauté de Communes du Val de Gers ont accompagné la création de cette « Maison Médicale Val de Gers Santé ». Elle a ouvert ses portes le 1^{er} septembre 2017 avec 12 professionnels pluridisciplinaires.

Les travaux de réalisation de la maison de santé pluri professionnelle de Mirande sont en voie d'achèvement et ceux concernant les MSP de Samatan et Valence-sur-Baïse débuteront en 2018.

Un nouveau projet de MSP multi-sites à Lectoure a été validé par le Comité Régional de Sélection en sa séance du 12 octobre 2017.

Démographie médicale (Chiffres issus de l'Atlas 2017 du Conseil National de l'Ordre des Médecins)

Au 1^{er} janvier 2017, le Gers recense un total de 639 médecins inscrits au tableau de l'Ordre dont 405 en activité régulière, il fait partie des 10 départements en plus forte baisse sur la période 2010/2017 : - 15,5 %.

La densité départementale des médecins en activité régulière (321 / 100 000 hbts) est inférieure à la densité régionale (346,9) et nationale (330,7).

Médecins généralistes

Les médecins généralistes en exercice libéral ou mixte sont en 2017 au nombre de 242 et la moyenne d'âge est de 54 ans.

La densité départementale des médecins généralistes en activité régulière (126 / 100 000 hbts) est inférieure à la densité nationale (142,6 / 100 000 hbts) et la variation des effectifs sur la période 2010-2017 (-21,4 %) place le Gers comme le département enregistrant la plus forte baisse durant ces sept dernières années.

Médecins spécialistes

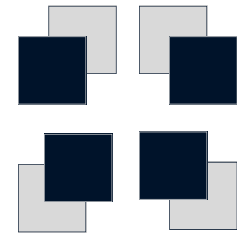
L'effectif des médecins spécialistes est historiquement bas dans le département. Les médecins spécialistes médicaux sont au nombre de 134 pour une densité de 68,3 / 100 000 hbts (France : 125,4).

Les médecins spécialistes chirurgicaux sont au nombre de 29 pour une densité de 15,2 / 100 000 hbts (France : 35,6).

Chiffres clés

- 3 réquisitions de médecins en 2017 (17 en 2016)
- 6 MSP ouvertes
- (Fleurance-Marcillac-Mauvezin-Nogaro-Vic-Fezensac-Seissan)
- 1 MSP en travaux (Mirande)
- 2 MSP en voie de réalisation (Samatan-Valence sur Baïse)
- 1 labellisation : MSP multi-sites de Lectoure

Veiller au respect des lois et des libertés publiques



Les missions réglementaires confiées au préfet sont principalement assurées au sein de la direction des libertés publiques et des collectivités locales de la préfecture et des sous-préfectures.

Elles recouvrent :

- l'organisation et la transparence de la vie démocratique ;
- les relations avec les collectivités locales ;
- la délivrance des titres d'identité ;
- l'application des règles d'entrée et de séjour des étrangers ;
- la circulation et la sécurité routière ;
- les procédures d'autorisations de toutes sortes ;
- les enquêtes publiques à l'initiative de l'Etat.

L'année 2017 a été notamment un temps fort de la démocratie tant au niveau national que local.



ORGANISATION ET TRANSPARENCE DE LA VIE DEMOCRATIQUE

Elections politiques

L'année 2017 a été marquée par l'organisation des élections présidentielle et législatives ainsi que des élections municipales partielles organisées dans 5 communes, dont l'une a nécessité deux élections suite à l'annulation par le tribunal administratif de l'élection du maire.

Election présidentielle des 23 avril et 7 mai 2017

Les deux tours de l'élection présidentielle se sont déroulés sans qu'aucun incident majeur n'ait été rapporté. Tous les bureaux ont ouvert et l'heure de fermeture à 19 heures a bien été intégrée par l'ensemble des maires, y compris dans les communes les moins peuplées du département.

Mise sous pli de la propagande et le colisage des bulletins de vote : dans le cadre du marché régional pluri-annuel 2015/2018 passé avec la société de routage Koba, ces opérations leur ont été confiées. Grâce à des consignes précises, les livraisons sur chacun des sites se sont déroulées sans problème. Les délais de mise à disposition des plis à la Poste à l'occasion des deux tours ont été respectés.

Affichage : l'apposition des affiches confiée à la société France Affichage Plus a quant à elle suscité des réactions de la part de maires ou d'électeurs que le bureau des élections de la préfecture a communiquées aux représentants des candidats et à la CNCCEP. Outre la carence

d'affichage au niveau de certains emplacements, des photos reçues ont pu attester de la très mauvaise qualité de la prestation (affiches décollées en partie ou en totalité, petites affiches apposées sur le visage des candidats, etc).

Saisie des résultats et commission de recensement des votes : le report à 19h de la fermeture des bureaux de vote, la saisie manuelle des résultats sur la fiche prévue à cet effet et l'obligation de contre-appel des 462 communes dans le cadre de la sécurisation du dispositif a engendré un retard au niveau du commencement des travaux de la commission de recensement des votes. Cependant, ils se sont terminés, pour les 2 tours, vers 4 heures du matin ; en effet, au second tour, le nombre de bulletins blancs et nuls à vérifier a été très important, de l'ordre de 14 % des votants.

Élections législatives des 11 et 18 juin 2017

Au niveau des candidatures, une stabilité a été constatée sur la 1ère circonscription (11 candidats, comme en 2012), alors que sur la seconde, ce nombre a été multiplié par 1,6, pour passer de 10 à 16.

Ce nombre important a bien sûr posé quelques problèmes, tant au niveau de la mise en place des panneaux d'affichage, les petites communes n'ayant pas toujours un nombre de panneaux suffisant, que de la gestion de la propagande par le prestataire titulaire du marché de mise sous pli, le phénomène étant le même au niveau de nombreuses circonscriptions.

Mise sous pli de la propagande et colisage des bulletins de vote : comme pour la présidentielle, dans le cadre du marché régional pluri-annuel 2015/2018 passé avec la société de routage Koba, ces opérations lui ont été confiées.

Les délais de mise à disposition des plis à la Poste à l'occasion des deux tours ont été respectés.

Affichage : la prestation d'affichage semble avoir été, pour la plupart des candidats, réalisée par des militants. Les carences d'affichage produites par les maires permettent de constater que sur la 1ère circonscription, tous les candidats ont affiché avant le 1^{er} tour, alors que sur la 2^{de}, sur les 16 candidats, 3 candidats n'en ont pas apposé.

Saisie des résultats et commission de recensement des votes : comme pour la présidentielle, la préfecture a appliqué les consignes ministérielles consistant à procéder à un contre-appel des communes dans le cadre de la sécurisation du dispositif de collecte des résultats.

Chiffres clés

- 2 élections politiques
- 5 élections municipales partielles (Sainte Christie, Monlaur Bernet, Maravat, Bezolles, Bascous)

Élections professionnelles

Élection partielle des juges du tribunal de commerce d'AUCH : Organisation de l'élection pour pourvoir cette année 4 sièges vacants, 111 électeurs inscrits (délégués consulaires et anciens juges).



Vote par correspondance uniquement adressé au bureau des élections.

Le dépouillement a été opéré et les résultats proclamés le 5 octobre 2017 par le président du TGI, président de la commission d'organisation.

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES LOCALES

Le préfet est chargé d'exercer le contrôle de légalité sur les actes des collectivités territoriales, en application de l'article 72 de la Constitution et des lois de décentralisation de 1982, ainsi que le contrôle budgétaire.

Le contrôle est centralisé en préfecture et concentré sur les actes prioritaires définis dans le cadre d'une stratégie annuelle du contrôle de légalité.

Le contrôle de légalité des actes

La mission de contrôle de légalité a été identifiée au titre des missions prioritaires des préfectures dans le cadre de PPNG et les effectifs consacrés à cette mission ont été renforcés en 2017 (arrivée d'un cadre B). Parallèlement à cette activité de contrôle, l'activité conseil a été très riche et soutenue (50 % de l'activité du service). Le développement de la télétransmission progresse avec 288 collectivités (227 communes, 40 EPCI et 21 autres entités) du département raccordées au dispositif contre 261 en 2016. La nouvelle version d'@ctes mise en place en novembre n'apporte pour le moment pas de bénéfice au regard des très nombreuses anomalies et défauts de fonctionnement constatés.

Chiffres clés

- 32 022 actes transmis dont 28 417 actes non budgétaires (67 % télétransmis)
- et 3 605 actes budgétaires (16,22 % télétransmis)
- 377 lettres d'observations
- 208 actes retirés ou réformés
- 4 déférés et 1 référé suspension

Chiffres clés

288 collectivités raccordées (227 communes, 40 EPCI et syndicats et 21 autres entités (Conseil départemental, SDIS, CCAS, CIAS, Comité départemental de gestion de la fonction publique territoriale...) alors qu'elles n'étaient que 261 en 2016, 221 en 2015, 186 en 2014 et 172 en 2013.

Le schéma départemental de coopération intercommunale

L'année 2017 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale et la mise en œuvre des dispositions de la loi NOTRe qui a une nouvelle fois fortement mobilisé le service :

- accompagnement soutenu des 2 fusions d'EPCI à FP réalisées : clarifications de compétences, conséquences sur les syndicats, ... (réunions, conseils téléphoniques et écrits) ;
- mise en œuvre de la GEMAPI avec la structuration des 8 bassins versants gersois autour de syndicats (2 fusions de syndicats réalisées, modifications statutaires) ;
- fusions de syndicats d'eau consécutives à la mise en œuvre des dispositions de la loi NOTRe (2 fusions réalisées, 3 en cours de réflexion) ;
- modifications statutaires des CC pour conserver leur éligibilité à la DGF bonifiée ;
- dissolution de syndicats ;
- recompositions de conseils communautaires ;
- une réunion de la CDCI.

Chiffres clés

- 14 communautés de communes
- 1 communauté d'agglomération
- 73 syndicats
- 3 PETR

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Gers ne compte plus que 15 EPCI à fiscalité propre ayant leur siège dans le département (14 CC et 1 CA).

Compte tenu des fusions de syndicats réalisées et des dissolutions, au 1^{er} janvier 2018, le département compte 76 syndicats dont 3 PETR ayant leur siège dans le Gers (84 au 01/01/17).

Le contrôle budgétaire

En 2017, le service a procédé au versement de **158 503 937 €** de dotations de fonctionnement (FCTVA compris représentant environ 780 dossiers). L'année 2017 a été la première année d'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Masses financières

- Communes : 67 150 961 € (dont 5 141 469 € de FCTVA)
- EPCI (à fiscalité propre et sans fiscalité propre) : 11 613 987 € (dont 3 434 219 de FCTVA)
- Département : 79 214 454 € (sans FCTVA de 3 783 543 notifiés mais non versés car transmission tardive des états déclaratifs)
- Autres (SDIS, CDGFPT, CIAS et CCAS) : 507 530 € de FCTVA uniquement

DELIVRER DES TITRES D'IDENTITE

L'année 2017 a été marquée par la mise en oeuvre du plan préfecture nouvelle génération (PPNG). L'implication des agents a été remarquable.

Dans ce cadre, les missions de la préfecture ont évolué pour répondre aux besoins d'efficacité, de simplicité et d'accessibilité exprimés par les citoyens. PPNG a réformé en profondeur la délivrance des titres (passeport, CNI, permis de conduire, cartes grises) en s'appuyant sur la généralisation du recours aux télé-procédures et aux tiers de confiance.

C'est ainsi que s'est développée en 2017, par la signature de conventions, l'habilitation des professionnels de l'automobile afin de leur permettre de réaliser un certain nombre d'opérations « SIV » de manière parfaitement autonome (138 professionnels habilités).

L'instruction et la validation des demandes de titres sont réalisées dans des centres d'expertise et de ressources des titres (CERT) compétents nationalement.

La région OCCITANIE comprend 2 CERT CNI - passeports, l'un à Montpellier et l'autre à Foix, 2 CERT permis de conduire situés à Toulouse et Perpignan et 1 CERT dédié aux cartes grises à Nîmes.

Le pré-accueil en préfecture s'est enrichi d'un point numérique qui s'adresse aux usagers qui n'ont pas internet (720 usagers accueillis en 2017). Un médiateur numérique est présent afin de les conseiller, guider, rassurer.

APPLIQUER LES REGLES D'ENTREE ET DE SEJOUR DES ETRANGERS

Afin d'améliorer l'accueil des étrangers, un module internet de prise de rendez-vous pour le dépôt de demande de carte de résident est mis en place depuis 2016, il est accessible depuis le site de la préfecture. Un accueil personnalisé pour la remise des titres de séjour est assuré aux guichets. Le délai de délivrance des titres de séjour est en moyenne de 51 jours.

Le service a, cette année encore, particulièrement été mobilisé dans les actions d'accueil des migrants (195 migrants majeurs et mineurs accueillis en 2017)

Chiffres clés

- 103 créations d'associations dont 37 par télé-procédures
- 575 modifications dont 123 par télé-procédures
- 29 dissolutions dont 2 par télé-procédures
- 1 fonds de dotation modifié
- 1 fonds d'entreprises prorogé
- 3 associations syndicales libres créées
- 3 modifications et 4 dissolutions d'associations syndicales libres
- 5 472 étrangers accueillis (4877 en 2016)
- 1 217 titres de séjour validés (1181 en 2016)
- 134 demandes d'asile (66 en 2016)
- 156 mesures d'éloignement prononcées, dont 20 réellement exécutées
- 104 requêtes en première instance et en appel enregistrées auprès des juridictions administratives (75 requêtes en 2015)
- 45 migrants majeurs accueillis
- 150 migrants mineurs accueillis
- 53 procédures Dublin engagées (26 en 2016)

VEILLER AU RESPECT DES REGLES DE POLICE ADMINISTRATIVE

Les associations

Pour l'arrondissement d'Auch, 707 dossiers d'association « Loi 1901 » ont été traités au cours de l'année 2017.

Une attention particulière est portée aux créations d'associations dont l'objet serait susceptible de revêtir un caractère sectaire et dans ce cas une information est faite auprès de la direction départementale du renseignement territorial. Ont été traités **286 dossiers** (303 en 2016).

Les armes

Le nombre de déclarations (catégorie C) connaît une baisse de 17 % en 2017 par rapport à 2016. En revanche, les demandes d'enregistrement (catégorie D) augmentent de 19,5%.

En raison de l'allongement à 5 ans de la durée de validité des autorisations (catégorie B) depuis septembre 2013, le nombre de demandes de renouvellement a baissé mais les procédures sont plus lourdes : obligation d'interroger le B2, le TAJ et saisine du SNEAS pour interroger le FPR et le FSPRT.

L'année 2017 se caractérise également par :

- la mise en œuvre du plan de contrôle des armureries et commerces de détails et clubs de tirs en lien avec les forces de l'ordre et la DDCSPP. Ainsi le service, avec les différents partenaires, a participé à plusieurs contrôles.

- la mise en œuvre du plan d'action en matière **d'amélioration des procédures internes** (*boîte à outils nationale, fiches de procédure, mémento des armes pour les services de gendarmerie et de police*).

Par ailleurs, de plus en plus de collectivités souhaitent que leurs policiers municipaux soient armés (en armes de catégorie B et/ou D) ce qui implique la prise d'arrêtés préfectoraux les y autorisant et la signature de conventions de coordination entre gendarmerie et police municipale (Auch, Condom, Gimont et L'Isle-Jourdain).

La police de l'Air

Un lâcher de ballon, un survol en drone même privé, une création de plateforme ULM doit faire l'objet d'une autorisation ou d'une déclaration en Préfecture. Ainsi, au titre de la réglementation en matière de Police de l'Air, les services de l'État ont traité pour l'année 2017 :

- 6 créations de plate-forme ULM
- 1 manifestation aérienne autorisée de moyenne importance
- 7 autorisations de survols à basse altitude par avion ou hélico pour surveillance de réseaux ou prises de vue (dont Tour de France)
- 74 autorisations de survols par drone et spectres ;
- 33 lâchers de ballons et lanternes thaï.



Les gardes particuliers

En tant qu'agent verbalisateur, le garde particulier est placé **sous la surveillance directe du procureur de la République** et **sous l'autorité de son employeur**, appelé commettant (président d'association, de société ou particulier). Le garde particulier n'est pas un agent de la force publique et n'est pas tenu au port d'un uniforme défini. **S'il porte une tenue particulière, celle-ci doit être clairement différente de l'uniforme porté par les agents de l'État en charge de la police de l'environnement** qui disposent de pouvoirs judiciaires beaucoup plus larges et qu'il convient de ne pas confondre. À ce titre, dans l'exercice de ses fonctions, le garde doit présenter immédiatement, à toute personne qui en fait la demande, sa carte ou sa décision d'agrément préfectoral. Il doit également faire figurer de manière visible sur ses vêtements la mention, selon la mission confiée, de « garde particulier » ou « garde-chasse particulier » ou « garde-pêche particulier » ou « garde des bois particulier », à l'exclusion de toute autre.

Pour exercer il doit être **agrée par le Préfet** du département dans lequel se situe la propriété désignée dans la commission. Cet agrément doit être renouvelé tous les 5 ans.

Au titre de l'année 2017, ce sont plus de **39** demandes d'autorisation et de renouvellement de garde particulier (chasse, pêche, forestier) que les services préfectoraux ont traité.

NB : à noter qu'à compter du 1^{er} novembre 2017, l'instruction de ces dossiers est assurée en Préfecture.

La réglementation funéraire

Depuis le 1^{er} mai 2017, la sous-préfecture de Mirande assure l'instruction des dossiers funéraires, hormis le volet habilitation des entreprises et des professionnels qui aurait dû être pris en charge au 1^{er} novembre 2017, et ce en raison d'un poste toujours vacant à la sous-préfecture.

- **15** habilitations et renouvellements d'habilitations d'entreprises de pompes funèbres ;
- **12** dérogations au délai d'inhumation ou d'incinération ;
- **6** autorisations de transport de corps ou de cendres à l'étranger ;
- **5** autorisations d'inhumation dans une propriété privée.

La réglementation commerciale

2 réunions de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) ont lieu au titre de l'année 2017 pour examiner 2 dossiers de création de surfaces commerciales.

Les dossiers examinés selon les nouvelles dispositions (PC valant AEC) ont reçu un avis favorable de la CDAC. 1 recours a été déposé auprès de la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) qui a abouti à la confirmation de l'avis favorable de la CDAC.

RESPECTER LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Bureau du Droit de l'Environnement de la Préfecture

Le Bureau du Droit de l'Environnement assure à la fois des missions juridiques (expertises, conseils, rédaction de mémoires en matière de contentieux) et des missions de coordination interministérielle (suivi de comités de pilotage interministériels, secrétariat de commissions administratives), gestion de procédures (Installations Classées pour l'Environnement (ICPE), enquêtes publiques...).

Les missions juridiques du bureau

Il s'agit pour le bureau d'assurer l'application de nouveaux textes mais également de rédiger des mémoires relatifs aux contentieux mettant en cause des décisions de l'Etat.

En 2017, le Bureau a eu pour mission, en collaboration avec les différents services déconcentrés concernés, d'assurer la rédaction des mémoires contentieux concernant les affaires suivantes :

- référé Etablissements Beaudonnet (demande d'annulation de mise en demeure) ;
- Etablissements Beaudonnet (mémoire en réponse au fond) ;
- SAS COREVA (demande d'annulation de mise en demeure) ;
- conseils auprès des communes pour la mise en place du volet numérique demandée dans le cadre de la réforme de l'enquête publique ;
- information auprès des chambres consulaires, cabinet d'étude, communes sur les nouvelles dispositions de l'autorisation environnementale.

Les missions du bureau se rapportant à la coordination interministérielle

Le Bureau est amené à participer aux travaux de comités de pilotage mis en place sur des dossiers à forts enjeux locaux:

- le dossier Transport Infrastructure Gaz de France (TIGF), 5 copil en 2017 ;
- le dossier d'élevage de poulet industriel de Lannepax ;
- la mise en place d'un groupe de travail « nuisances olfactives » pour le centre d'enfouissement de déchets non dangereux de Pavie auquel est associé l'observatoire régional de la qualité de l'air ;
- établissement de la liste des sites classés gersois proposés à la désinscription transmise au ministère en charge de la procédure.

Le bureau assure le secrétariat de commissions administratives interministérielles: Coderst (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques), de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites), des 3 CSS (Commissions de Suivi de Site) et de la Commission Départementale des Commissaires Enquêteurs .

Le Coderst qui se réunit en moyenne une fois par mois est au centre des activités du bureau de l'environnement. C'est une instance de concertation et de conseil présidée par un membre du corps préfectoral, chargée d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, d'autorisations au titre de la loi sur l'eau, de risques sanitaires liés à l'habitat insalubre. Son rôle est consultatif : il délibère valablement sur les questions qui lui sont soumises sous condition de quorum. Il se prononce à la majorité des voix des membres présents. Il est composé des services de

l'État, des représentants des collectivités territoriales, des représentants des associations de défense de l'environnement et des consommateurs, des représentants des professionnels, des membres experts dans leurs domaines de compétence et de personnalités qualifiées dont un médecin.

Chaque dossier est étudié en 3 phases : rapport de synthèse présenté par le rapporteur du projet, audition des observations de l'exploitant, vote en dehors de la présence de l'exploitant.

Le projet d'arrêté préfectoral est envoyé à l'exploitant qui peut faire part de ses observations (phase contradictoire). La décision finale formalisée par l'arrêté préfectoral, en tenant compte éventuellement des remarques écrites de l'exploitant, est ensuite notifiée au pétitionnaire.

La mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des ICPE appelé GUP (Gestion Unifiée des Procédures Admi-

Chiffres clés

ICPE :

- 225 dossiers déclaration (cessation, création, modification) + 20 % par rapport à 2016
- 1 autorisation
- 6 AP complémentaires
- 15 mises en demeure (+ 87 % par rapport à 2016)
- 2 enquêtes publiques
- 7 levées de mises en demeure
- 2 consignations de somme
- 1 astreinte administrative
- 2 restitutions consignation
- 2 procédures d'enregistrement
- 2 procédures de consultation publique

nistratives) conjuguée à une modification de la nomenclature ICPE a largement contribué à augmenter la charge de travail du bureau.

Chiffres clés

Loi sur l'Eau

- 4 autorisations
- 2 complémentaires
- 1 déclaration d'Intérêt Général
- 2 autorisations uniques Neste et rivières de Gascogne
- 2 déclarations d'utilité publique (DUP)
- 3 arrêtés de cessibilité
- 2 arrêtés de servitudes d'utilité publique (Gazoduc Gascogne-Midi -DN800 et DN900)
- 2 gîtes géothermiques

CODERST

- 10 réunions - 41 dossiers présentés dont
- 17 loi sur l'eau
- 4 autres autorisations
- 8 arrêtés complémentaires
- 3 arrêtés de prescriptions particulières
- 4 arrêtés de cessation
- 2 arrêtés d'ouverture de chambre funéraire
- 2 arrêtés d'insalubrité
- 1 arrêté de veille sanitaire

Associations agréées pour la protection de l'environnement :

- 3 agréments
- 2 habilitations

Nuisances (Déchets-bruit)

- 3 commissions de suivi de site (Pavie, Moncorneil Grazan, Le Houga)
- 4 réunions (+ 50 % par rapport à 2016)

Chiffres clés

Enquêtes Publiques diverses

- 1 enquête pour demande de permis de construire en vue de la création d'une centrale photovoltaïque
- 1 enquête plan de prévention des risques naturels inondations (PPRI- bassin versant de la rivière Gers, Arrats-Nord et Auroue - 97 communes)
- 1 enquête environnementale en vue d'une autorisation ministérielle (canalisation de transport de gaz naturel portant sur l'augmentation de la pression maximale de service (PMS DN800)
- 1 enquête publique au titre du code minier sur les demandes d'octroi d'un permis d'exploitation et d'autorisation d'ouverture de travaux d'exploitation d'un gîte géothermique à basse température
- 1 enquête publique portant sur la demande d'autorisation ministérielle présentée par TIGF de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz naturel portant sur l'augmentation de la pression maximale de service (PMS) de la canalisation DN 800 Lussan-Lias

CDNPS 4 réunions

- 16 dossiers (+ 33 % par rapport à 2016)

La DREAL

ICPE

Au 31 décembre 2017, on recensait 84 établissements classés soumis à autorisation et 28 relevant du régime de l'enregistrement suivis par l'unité interdépartementale de la DREAL dans le département du Gers.

Parmi ces établissements, on relève 4 établissements soumis à la directive Seveso, dont 2 au seuil haut et 2 au seuil bas (enjeux risques accidentels), 5 établissements soumis à la directive IED (enjeux risques chroniques) et 10 carrières en activité.

En 2017, le service a réalisé 55 inspections d'ICPE dans le département qui ont conduit à la signature de 15 arrêtés préfectoraux de mise en demeure et d'un arrêté d'astreinte administrative.

Au titre de 2017, un nouveau dossier de demande d'autorisation d'exploiter est en cours d'instruction selon la procédure de l'autorisation environnementale.

Autorisation environnementale (DREAL – DDCSPP - DDT)

Dans le domaine des procédures environnementales (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et loi sur l'eau), l'année 2017 a été principalement marquée par l'entrée en vigueur le 1^{er} mars 2017 d'une nouvelle procédure dite « Autorisation Environnementale ». Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement et de la simplification administrative. Elle conduit à fusionner les différentes procédures et décisions environnementales requises au sein d'une unique autorisation environnementale afin de simplifier les démarches des demandeurs.

Pour faciliter le déploiement de cette nouvelle procédure, diverses actions de formation et d'information ont été réalisées à destination, d'une part des porteurs de projet et des bureaux d'études et, d'autre part des agents de l'État concernés.



ASSURER LA DECLINAISON DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR L'ARRONDISSEMENT DE MIRANDE

Au 1^{er} janvier 2017, de nouvelles limites d'arrondissements, s'appuyant sur les périmètres des intercommunalités, ont été arrêtées par le préfet de Région. Dans ce cadre, 21 communes issues de la communauté de communes de Val de Gers ont rejoint l'arrondissement de Mirande qui en a restitué 5 à l'arrondissement d'Auch. Désormais, avec 16 communes supplémentaires, Mirande devient l'arrondissement comportant le plus grand nombre de communes (**166 sur les 462 que compte le Gers**), tout en restant l'arrondissement **le moins peuplé (42 358 habitants)**. Il comporte **5 communautés de communes** dont la population varie de 7 à 10 000 habitants.

L'Opération Programmée de l'Habitat à l'échelle d'un périmètre couvrant 3 communautés de communes

Le principe de cette OPAH a été décidé fin 2016, il se concrétise avec le lancement de la pré-étude en 2017. La sous-préfecture a participé aux **2 comités de pilotage** de 2017. Ce travail commun permettra non seulement le recensement des besoins de ce territoire en matière d'habitat en y intégrant les problématiques d'actualité (ex : économies d'énergie...) mais aussi la prise en compte et le financement des travaux imposés par la loi pour sécuriser et conforter les habitations exposées au risque technologique engendré par le site de stockage d'explosifs Titanobel à Saint Maur, classé « SEVESO seuil haut ».

EPCC de l'Astrada à Marciac

Par arrêté 2016/SGAR du 16 décembre 2016 a été actée la création d'un établissement public de coopération culturelle « EPCC l'Astrada » entre l'État, le Conseil régional d'Occitanie, le Conseil départemental du Gers et la communauté de communes de Bastides et Vallons du Gers. La sous-préfète a représenté le préfet du Gers aux **2 réunions du conseil d'administration** de l'année 2017 et organisé les **2 appels à candidature** pour le recrutement du directeur (1 appel à candidature lancé au printemps 2017 s'est révélé infructueux, 1 second appel à candidature lancé en septembre 2017). La nomination du nouveau directeur est attendue pour début 2018.

L'organisation d'une nouvelle journée à la mémoire des Harkis de Mirande

En 2016, la journée nationale d'hommage aux Harkis s'était déroulée pour la première fois à Mirande, s'inscrivant dans le cadre du plan d'action national visant à inscrire l'histoire des Harkis et de leurs familles dans la mémoire collective. Le souhait est d'inscrire dans la durée le COPIL, réuni à cette occasion.

Ainsi, pour 2017, était organisée une journée grand public (un dimanche), la veille du 25 septembre, intitulée « histoire, mémoires et transmission sur les Harkis de Mirande », et axée autour de trois temps forts : le matin s'est déroulée une randonnée mémorielle en forêt de Berdoues permettant l'inauguration d'un chemin de randonnée englobant les stèles d'hommage installées en 2016 et les parcelles de forêt dans lesquelles ont travaillé les harkis. Le midi un pique-nique citoyen a eu lieu à la salle des fêtes de Berdoues, suivi l'après-midi de conférences et tables rondes à la salle des fêtes de Mirande, en

présence de représentants nationaux (Souvenir Français et DG-ONACVG).

Journées européennes du patrimoine à la sous-préfecture de Mirande

Comme en 2016, la sous-préfecture de Mirande a participé aux journées européennes du patrimoine les 16 et 17 septembre 2017. Au cours de ces deux journées, une centaine de visiteurs ont pu découvrir l'histoire du bâtiment de la sous-préfecture, avec une exposition spécialement réalisée pour l'occasion, et mieux connaître les missions d'une sous-préfecture en milieu rural.

Chiffres clés

- En matière réglementaire, ont été instruits 39 dossiers d'épreuves sportives, 19 dossiers funéraires, 41 dossiers d'expulsion locative, 286 dossiers d'associations, 109 dossiers ERP traités...
- 10 000 actes ont été reçus au titre du contrôle de légalité (en forte augmentation)
- 70 personnes accompagnées par le médiateur numérique de la sous-préfecture en moins de 2 mois.
- 84 dossiers soutenus au titre de la DETR ou FSIL pour un montant de 3,728 M€.
- Le réseau des MSAP, avec 3 nouvelles MSAP, compte désormais 21 MSAP dont les animateurs ont bénéficié de 4 journées d'information organisées par la mission départementale d'animation de la ruralité.
- En 2018, toutes les communes du Gers sont désormais couvertes par un contrat de ruralité gersois ou inter-départemental (6 contrats de ruralité au total).



ASSURER LA DECLINAISON DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR L'ARRONDISSEMENT DE CONDOM

Patrimoine UNESCO du Gers

- définition des composantes des chemins de Saint-Jacques de Compostelle dans le Gers : détermination du tracé du chemin entre Lectoure et Condom et des zones tampons de protection du chemin et des trois monuments classés (cathédrale d'Auch, collégiale de La Romieu et pont de Lartigue) .
- lancement des aménagements de mise en valeur et de sécurisation des chemins (restauration du pont de Lartigue, réaménagement du cheminement de la collégiale de La Romieu, parvis de la cathédrale d'Auch, programmation des travaux d'embellissement et de sécurisation du chemin entre Lectoure et Condom) .
- organisation des festivités pour l'année 2018 à l'occasion du 20ème anniversaire du classement des chemins de Saint-Jacques de Compostelle par l'UNESCO ;
- initiation de la procédure du classement des courses landaises et des courses camarguaises au patrimoine immatériel de la France.

Service public de l'emploi de proximité de Condom

- prolongation et achèvement de la convention de revitalisation ITM de Lectoure au 30 avril 2017 avec une enveloppe de 1,5 million d'euros pour un objectif de 263 créations d'emplois à soutenir. En plus des 1,2 million d'euros de prêts d'honneur octroyés et 97 500 euros d'expertise aux entreprises, 472 000 euros ont été utilisés pour la reconversion du site de

Lecture et la création de 24 emplois en CDI, 906 000 euros pour subventionner la création de 236 emplois dont 110 CDI et 13 200 euros versés à la Mission locale pour le soutien à l'embauche de 10 jeunes. Au final, 282 créations d'emplois ont été soutenues et le reliquat de 180 000 euros a été versé à Initiative Gers pour des prêts d'honneur aux entreprises ;

- actions en faveur des travailleurs saisonniers : contrôles préventifs de la DIRECCTE auprès des exploitants agricoles sur la régularité du recours à la main d'œuvre étrangère, information sur les groupements d'employeurs, lutte contre l'habitat indigne ;
- lancement de l'action innovante « coaching senior » pour janvier 2018 afin d'aider les personnes de plus de 50 ans, souvent très éloignées de l'emploi et pourtant compétentes et motivées, à retrouver un emploi, grâce à des groupes de travail et de motivation ;
- organisation des forums de l'emploi à Fleurance le 15 mars et à Eauze le 24 octobre avec plus de 320 emplois proposés, participation au forum de l'emploi de Nogaro le 12 avril.

Lancement de la réserve civique du Gers le 7 juillet

La réserve civique doit permettre à toute personne le souhaitant de s'engager pour la fraternité et la cohésion nationale par une participation bénévole sur des missions dans les domaines de l'éducation, la mémoire et la citoyenneté, l'environnement, la culture, le sport ou la solidarité. Ce lancement a été l'occasion de sensibiliser les organismes d'accueil, associations et collectivités lo-

cales, qui peuvent proposer des missions sur le site <http://reserve-civique.beta.gouv.fr>

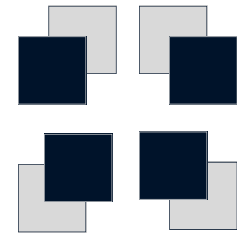
Divers

Sécurisation des manifestations de l'été ; accompagnement de la fusion des syndicats intercommunaux d'adduction d'eau potable et des syndicats intercommunaux de rivière ; prise en charge de la commission départementale d'aménagement commercial ; accompagnement des collectivités dans leurs montages de projets.

Chiffres clés

- 115 épreuves sportives autorisées et 5 commissions départementales de sécurité routière tenues
- 8 585 actes administratifs reçus dont 2 178 en matière d'urbanisme
- 587 déclarations d'associations enregistrées
- 117 établissements recevant du public et 7 grands rassemblements contrôlés
- 3 fermetures administratives de débits de boissons prononcées
- dossiers d'expulsions locatives : 56 assignations, 24 commandements de quitter les lieux et 8 réquisitions de la force publique
- 3 dossiers casinos traités dont l'autorisation d'ouverture du futur casino de Lectoure
- 7 dossiers hippodromes traités
- 7 dossiers de la commission départementale d'aménagement commercial

**Garantir que l'aménagement et le développement des territoires
soient cohérents et respectueux de l'environnement**



SOUTENIR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA PROTECTION DU PATRIMOINE

Planification, urbanisme économe d'espaces agricoles et naturels

Planification, urbanisme

La DDT accompagne les communes dans l'élaboration et les modifications de leurs documents de planification : SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle intercommunale), PLU (Plan Local d'Urbanisme) communaux ou intercommunaux, cartes communales. Le service instruit les demandes d'autorisation d'occupation du sol dans les communes où cette compétence est exercée par l'État, et, partiellement, pour le compte des communes compétentes appartenant à une communauté de communes ou d'agglomération de moins de dix mille habitants qui en font la demande. Après mise en œuvre des dispositions de la loi ALUR entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2017, et le transfert de l'instruction des autorisations des droits des sols aux communes compétentes des communautés de communes de plus de 10 000 habitants, toutes les communes compétentes ont récupéré l'instruction les certificats d'urbanisme (CU) et des déclarations préalables (DP).

La DDT est intervenue en 2017 pour l'instruction, totale ou partielle des actes, dans 213 communes.

Chiffres clés

- 4 PLU intercommunaux sont en cours d'élaboration, couvrant 26 communes (communauté de communes de la Ténarèze), 10 communes gersoises membres de la communauté de communes d'Aire sur Adour, treize communes de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine et une commune gersoise de la communauté de communes des Deux Rives. Deux autres communautés de communes sont compétentes (Armagnac Adour et Bastides et Vallons du Gers), la CC Armagnac Adour ayant prescrit l'élaboration du PLUI en septembre ;
- 329 communes disposent d'un document d'urbanisme au 31 décembre 2017 : 73 PLU, 256 cartes communales, 91 procédures d'élaboration ou de révision de ces documents communaux sont en cours ;
- 509 Permis de Construire, 540 Certificats d'Urbanisme, 12 Permis d'Aménager, 276 Déclarations Préalables et 2 Permis de Démolir ont été instruits.



Animation du réseau des services instructeurs des collectivités locales

La DDT a organisé deux réunions de ces services avec comme objectifs l'échange d'expérience, la veille réglementaire, et la rencontre de partenaires (services consultés notamment) et trois réunions d'information pour les communes reprenant l'instruction des actes simples CU et DP.

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

La CDPENAF, dont la DDT assure la présidence par délégation du Préfet et le secrétariat, s'est réunie à onze reprises en 2017 pour examiner vingt et un projets de documents d'urbanisme et soixante trois demandes de certificats d'urbanisme et de permis de construire en zone agricole.

SCoT

- Le syndicat mixte du SCOT de Gascogne a été créé en milieu d'année 2015 ;
- Les études d'élaboration du SCOT de Gascogne ont commencé en 2017, la DDT est associée.

Chiffres clés

- 2 SCOT en cours d'étude : Gascogne et Adour-Chalosse-Tursan

Patrimoine naturel, paysager, préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques

Patrimoine naturel

Dans le cadre du réseau européen « Natura 2000 » de sites remarquables pour leur biodiversité, 6 sites d'habitats naturels et d'espèces à préserver ont été retenus : l'Osse et le Lizet, des Étangs de l'Armagnac, des coteaux de la Lauze, du Val d'Adour, de la Gélise et du Midou Ludon. Ils disposent tous d'un document de gestion.

Les signataires des chartes s'engagent à mettre en place ces mesures pour une durée de cinq ans. Ils contribuent ainsi à la gestion durable de leur propriété et au maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. La charte en contrepartie leur permet de bénéficier d'exonérations fiscales liées au foncier.

Patrimoine paysager

L'impact paysager des constructions est systématiquement pris en compte dans les décisions d'autorisation de construire. Une action spécifique est menée en continu sur ce point depuis début 2009. Le travail partenarial avec le CAUE, et les paysagistes et architectes conseils de l'Etat s'est poursuivi en 2017.

Une action envers les services instructeurs des collectivités locales a été réalisée sur ce thème en 2017.



Actions en faveur de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Des actions concrètes ont été réalisées en 2017 afin d'améliorer la qualité de l'eau :

- eau potable : la DDT participe à la mise en œuvre du schéma AEP ; mesures visant à régulariser les stations de production d'eau potable (prélèvements et rejets) en lien avec la mise en place des périmètres de protection des captages (thématique ARS), le tout en lien avec la réorganisation des compétences liée à la loi Notre ;
- pollutions ponctuelles : groupe de travail assainissement et analyse des pressions sur la qualité des masses d'eau (en lien avec la stratégie adoptée par la Commission Administrative de Bassin pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE) ;
- pollutions diffuses : La délimitation des zones vulnérables dans le bassin Adour-Garonne, incluant le département du Gers, a été révisée par arrêté de 2015 au terme d'un processus de concertations et consultations engagé en avril 2012. Cependant l'arrêté du 31 décembre 2012 portant délimitation des zones vulnérables du bassin Adour-Garonne a été annulé par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux avec une date d'effet au 1er décembre 2017. À compter de cette date sont en vigueur les zones vulnérables définies par les arrêtés de 2007 et 2015. Dans ce contexte, le Préfet du bassin Adour-Garonne a engagé une révision des zones vulnérables, avec l'objectif de disposer d'un nouveau zonage applicable dès septembre 2018.

La signature de l'arrêté interministériel du 11 octobre 2016 relatif au Programme d'Actions National (PAN) « Nitrates » modifiant celui du 19 décembre 2011 marque l'entrée en vigueur du 6^e programme d'action Nitrates. Les mesures du nouveau PAN s'appliquent dès la campagne 2017. Une déclinaison régionale de certaines mesures est en cours de réalisation et constituera le nouveau Programme d'Action Régional (PAR) « Nitrates » Occitanie d'ici la fin du 1er semestre 2018.

Annuellement, la DDT contrôle 1% du total des exploitations situées en zone vulnérable, ciblant les secteurs en fonction de la stratégie définie par la MISEN. La DDT s'engage dans des démarches d'information et sensibilisation sur cette réglementation auprès de l'ensemble des professionnels agricoles : articles dans la Volonté Paysanne, communiqués de presse, sessions d'information auprès des coopératives agricoles, etc.

- politique de l'eau : poursuite de l'élaboration des PAOT par bassin versant, dans le cadre du nouveau cycle de gestion 2016-2021, avec l'adoption du nouveau SDAGE.

Dans le cadre de la réforme sur les volumes prélevables destinés à l'irrigation, l'Organisme Unique de Gestion Collective [O.U.G.C.] Neste & Rivières de Gascogne a obtenu son Autorisation Unique Pluriannuelle en 2016.

Cette procédure était un premier pas vers une amélioration des connaissances, puisqu'elle a permis d'identifier les différents préleveurs du département. Le travail se poursuit avec l'OUGC pour l'amélioration de la connaissance et de la gestion de ces prélèvements. En parallèle la DDT a donc engagé un recensement d'ouvrages sur le terrain (lacs et seuils), afin d'aider à la poursuite de poli-

tiques engagées sur la continuité écologique, et la maîtrise des prélèvements d'eau en fonction des différents usages.

Le département a encore connu une sécheresse importante en 2017, qui a conduit à engager une révision des arrêtés sécheresse, pour mieux prendre en compte les besoins à destination de la production d'eau potable.

Le Service de l'Eau et des Risques a également poursuivi le travail de cartographie des cours d'eau, en concertation avec les acteurs de l'eau. L'objectif est de disposer d'une cartographie partagée et acceptée par l'ensemble des parties. 8,5 % de la surface du département est couvert par une cartographie validée au 31 décembre 2017.

Chiffres clés

- 13 000 km de cours d'eau
- 3 000 prélèvements
- 3 000 plans d'eau
- 440 dossiers instruits au titre de la police de l'eau

L'intervention de la DREAL

Extension du périmètre d'intervention de l'EPF d'Occitanie

Afin que chaque territoire de la région, qu'il soit rural, péri-urbain ou urbain, de plaine, de montagne ou proche du littoral, en zone tendue ou détendue, puisse bénéficier des services d'un établissement public foncier, il a été décidé d'étendre le périmètre d'intervention de l'établis-

sement public foncier de Languedoc-Roussillon à l'échelle de la nouvelle région Occitanie.

Le décret portant extension du périmètre de l'EPF de Languedoc-Roussillon au périmètre de la région Occitanie (à l'exception des périmètres couverts par les EPF locaux de Toulouse, Montauban et du Tarn) a ainsi été publié le 7 mai 2017 au journal officiel. Cette extension s'inscrit dans le cadre de la réforme territoriale et a été effectuée après une phase d'étude de faisabilité démarrée au début de l'année 2016, puis une phase de concertation dans chacun des 8 départements concernés et enfin une phase de consultation de l'ensemble des collectivités de la région.

Le nouveau conseil d'administration a été installé le 23 octobre dernier. Il est composé de 55 membres et présidé par un élu du conseil régional, Christian Dupraz. L'établissement a désigné un directeur foncier pour la partie Ouest de la région dès le mois d'octobre et a d'ores et déjà commencé à signer des conventions foncières sur cette partie du territoire régional.

Contrôle des digues et barrages

14 inspections de barrages ont été conduites en 2017. Un arrêté préfectoral complémentaire portant sur la reconstruction d'un barrage suite à un glissement de parement amont a été notifié au gestionnaire d'un barrage de classe C (SCEA du Hitton à Manciet).

S'agissant du barrage du Lizet (classe B) à Montesquiou, un arrêté préfectoral complémentaire portant sur l'abaissement de la cote d'exploitation, la surveillance accrue de l'ouvrage et la mise à jour de prescriptions réglementaires a été notifié au Conseil départemental du Gers.

La première tranche de travaux réalisés sur le barrage de Bousqueterra à Condom, a été menée à l'automne 2016 par le conseil départemental du Gers (réfection de l'évacuateur de crues et remise à niveau de la crête en rive gauche). Suite à une inspection de la DREAL en février 2017, des compléments de travaux doivent être mis en œuvre pour finaliser cette phase 1. La DREAL a toutefois autorisé par rapport du 08 mars 2017 la ré-hausse de la cote d'exploitation de ce barrage de 121,7 m (soit 625 000 m³ de capacité de stockage) à 122,5 m NGF (soit 780 000 m³ de capacité de stockage). Il s'agit là d'une cote d'exploitation intermédiaire, la cote d'exploitation normale étant fixée à 123,5 m NGF (soit 1 Mm³ de capacité de stockage). Cette cote pourra être à nouveau atteinte une fois les travaux des phases 2 et 3 achevés (réfection du coursier et du bassin de dissipation d'énergie).

S'agissant des systèmes d'endiguements pour la protection des inondations, il convient de noter : l'instruction et le suivi des travaux de confortement d'urgence menés sur le système d'endiguements de Tarsac ; l'instruction et le suivi des travaux de création du système d'endiguements de Fleurance.

En prévision du transfert, à compter du 1^{er} janvier 2018, de la compétence de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), les échanges se sont intensifiés avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), et en particulier avec le syndicat mixte de gestion Adour Affluents (SMGAA) et la communauté de communes de la Lomagne Gersoise.

Réunion publique dans le cadre de la consultation préalable sur le plan d'actions régional nitrate

Une réunion publique d'information souhaitée par le garant de la concertation s'est tenue le 5 décembre 2017 à Auch et a rassemblé une trentaine de participants. Elle a permis de débattre sur le bilan du précédent plan d'actions nitrates et sur les mesures qu'il conviendrait de mettre en place pour éviter la fuite des nitrates d'origine agricole vers les eaux superficielles et souterraines.



ACCOMPAGNER LES ACTEURS ET SOUTENIR LES TERRITOIRES

Les aides au développement local programmées et payées par le Préfet

16, 7 millions d'euros aux collectivités locales traités par le bureau de l'appui territorial et les deux sous-préfectures

Subventions Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) aux collectivités locales

Sur 347 dossiers présentés au corps préfectoral, **248 ont fait l'objet d'une notification de subvention pour un montant de 12 588 217 € (29,84 % d'augmentation par rapport à 2016)** se décomposant comme suit :

- 24 dossiers de communautés de communes : 1 918 569,52 €
- 18 dossiers de syndicats : 602 488,34 €
- 206 dossiers de communes : 10 067 159,14 €.

La principale catégorie de dossiers financés concerne les projets de mise en sécurité et en accessibilité.

Le montant des subventions de la DETR payées en 2017 s'élève à 5 688 103,88 € (319 dossiers).

Le Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL)

61 dossiers programmés pour un total supérieur à 3,3 millions d'euros :

- 24 projets positionnés sur l'enveloppe « Grandes Priorités » pour un montant de crédits de 1 928 461 €,

- 37 dossiers positionnés sur l'enveloppe « Contrats de ruralité » pour un montant de crédits de 1 442 604 €.

Le total des paiements effectués sur le FSIL s'élève à 1 775 801,99€ (61 dossiers).

Le Fonds national pour l'aménagement et le développement (FNADT)

17 dossiers ont bénéficié en 2017 d'une aide au titre du FNADT pour un total de 533 453 € :

Au titre de la section générale :

Les maisons de services au public de Vic Fezensac, Jegun, Villecomtal-sur-Arros, Lectoure, Fleurance, Saint-Blancard, Eauze, Samatan, Mauvezin et Cologne, Condom, Montesquiou et Mirande pour un total de 95 271 € (62 946 € ont été également accordés sur les fonds inter-opérateurs) ;

Au titre de la section locale :

- 210 000 € pour le bâtiment d'accueil visiteurs de Séviac ;
- 132 500 € pour la réhabilitation d'un bâtiment « multiple rural » à Saint-Germé ;
- 61 000 € pour les études préalables à la création d'un bassin nordique à Nogaro ;
- 29 682 € pour l'aménagement et la mise en accessibilité d'une maison médicale à Puycasquier ;
- 5 000 € pour les études préalables à la restructuration du musée paysan à Simorre.

Les subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL - Réserve parlementaire)

S'agissant des subventions pour TDIL, **530 676,17 € ont été programmés pour 118 nouveaux projets** et 469 843,33 € payés. La réserve parlementaire étant supprimée seuls désormais les paiements interviendront.

Les crédits de la politique de la ville (BOP 147)

Un montant de **96 512 € correspondant à 28 dossiers** a été engagé et payé, en liaison avec la déléguée du préfet pour la politique de la ville, **soit la totalité de l'enveloppe déléguée au préfet du Gers.**

Les contrats de ruralité

Signature des contrats-cadres

Le 16 décembre 2016, ont été signés **4 contrats de ruralité**, avec chacun des **PETR du Gers (Pays d'Auch, Pays d'Armagnac, Pays Portes de Gascogne et Pays du Val d'Adour)**, associant le département, la région et le caisse des dépôts et consignations. A noter qu'en complément du Contrat de ruralité, le PETER Portes de Gascogne bénéficie d'un Contrat de Réciprocité avec Toulouse Métropole géré en Préfecture de Région Occitanie.

A ces contrats s'ajoutent le contrat du **PETR Garonne-Quercy-Gascogne** piloté par la préfecture du Tarn et Garonne qui concerne 1 commune gersoise (Saint-Antoine), ainsi que le contrat du **PETR Adour-Chalosse-Tursan** piloté par la préfecture des Landes qui concerne 10 communes gersaises en présence de la sous-préfète de Mirande.

En 2017, toutes les communes du Gers sont donc couvertes par un contrat de ruralité.

Signature des conventions financières annuelles

Un comité de programmation, présidé par le préfet du Gers et le Vice-président de la région Occitanie, s'est réuni à Auch le 3 juillet 2017 pour la signature des conventions financières 2017. Au total, ce sont plus de **10 millions d'euros de l'État** qui ont été attribués aux collectivités des 4 PETER du Gers pour soutenir leurs **76 projets représentant 32 millions d'euros** d'investissement.

L'État, assurant 33 % du cofinancement de ces projets, reste le premier financeur des projets d'investissement en milieu rural.



Préparation des maquettes 2018

La date de dépôt des dossiers DETR étant fixée au 29/12/2017, une réunion d'examen des maquettes 2018 des contrats de ruralité a lieu le 20 décembre, à la suite du séminaire des référents ruralité du 18 décembre à Paris qui a fourni des indications quant aux dotations DETR et DSIL 2018.

Afin de respecter la gouvernance inscrite dans les contrats, les PETER doivent organiser en 2018 leur comité de pilotage respectif afin de soumettre à la validation des élus les projets proposés dans leur maquette et établir un bilan et un suivi de leur contrat de ruralité.

Les Maisons de Services au Public

Le travail d'animation des acteurs et de coordination des services de l'Etat a permis d'élargir le réseau des Maisons de Services au Public du département (18 MSAP au 31.12.2016). **3 nouvelles MSAP** ont été créées en 2017, ce qui porte le réseau des MSAP du Gers à **21 MSAP**. 1 MSAP est actuellement en cours de constitution sur la commune de Masseube ce qui portera le nombre de MSAP en activité sur le territoire à 22 en 2018.

Une journée de réunion du réseau départemental des MSAP

La rencontre s'est tenue le 7 mars 2017 en préfecture et a permis de réfléchir aux actions à structurer collectivement, au cours d'échanges et d'ateliers interactifs. Cette réunion a donné lieu à la production d'une **feuille de route pour l'année 2017** qui se concrétise au fur et à mesure. Des actions restent à mener afin de coordonner le réseau des MSAP avec les services de l'action sociale du CD32 et les Maisons des Solidarités (MDS).



Les Journées portes ouvertes des MSAP

Cet événement, conçu par le niveau national, a été organisé durant la semaine du 18 au 23 septembre 2017. Les Journées ont été déclinées localement par 18 des 21 MSAP qui ont programmé des actions riches et variées. **Une plaquette grand public** présentant la localisation des MSAP du département a été réalisée et transmise aux communes et intercommunalités du département. A l'issue de ces journées,

largement relayées par la presse locale, **une revue de presse** a été réalisée et adressée à un large éventail de partenaires institutionnels.

Formations

3 formations ont été dispensées aux agents des MSAP en 2017. Elles sont appréciées et plébiscitées par les agents qui ont ainsi l'occasion de mieux se connaître et échanger entre eux.

- Formation du 22 juin 2017 : accompagner le public dans l'appropriation des services numériques (réalisée en collaboration avec la cellule nationale d'animation des MSAP) ;
- Formation du 5 octobre 2017 : présentation et explication des procédures dématérialisées Impôts (réalisée par le DDFIP du Gers) ;
- Formation du 30 novembre 2017 : présentation et explication des procédures dématérialisées ANTS (réalisée par la préfecture du Gers).

Mise en place d'un appui pour les téléprocédures ANTS

Dans le cadre de la dématérialisation des Titres (CNI, passeports, cartes grises et permis de conduire) et de la fermeture des guichets en préfecture et sous-préfecture le 6 novembre 2017, les agents des MSAP ont bénéficié d'une formation leur permettant d'accompagner les usagers dans l'usage des nouvelles démarches dématérialisées du Ministère de l'Intérieur. Un correspondant de la préfecture (le référent point numérique) leur est accessible, ainsi qu'une boîte fonctionnelle, afin de répondre à leurs interrogations.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'accompagnement des collectivités dans les appels à projets

La DDT a accompagné 5 territoires gersois, candidats dans le cadre de l'appel à projet « Territoires à énergie positive pour une croissance verte » ou TEPCV : le Conseil Départemental du Gers (CD 32), le PETR Pays Portes de Gascogne (PPG), Grand Auch Agglomération Coeur de Gascogne (GAACG), la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne (CCAAG) et la communauté de communes de la Ténarèze (CCT). Les CD32 et le PPG ont signé leur convention en octobre 2015, le GAACG et la CCAAG, en mai 2016 et la CCT en avril 2017. Cette convention permet à chaque territoire de recevoir dans un premier temps 500 K€ d'aides pour des actions favorisant notamment la transition énergétique.



Chiffres clés

- 5 lauréats TEPCV
- 500 K€ par territoire lauréatisé + des extensions d'enveloppe
- au total près de 4,9 M€ d'aides TEPCV

La cohésion urbaine, habitat, logement, accessibilité, précarité énergétique

Logements du parc public

La Direction Départementale des Territoires (DDT) finance la construction et la réhabilitation de logements sociaux du parc public (HLM et communes). À ce titre, 140 logements sociaux et très sociaux ont été financés en 2017. La DDT a également agréé 18 logements spécifiques à travers la construction d'un foyer d'accueil médicalisé.

Logements du parc privé

L'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) (dont la délégation locale se situe au sein de la DDT) a financé la réhabilitation de 10 logements du parc destinés à la location à vocation sociale et 481 logements appartenant à des propriétaires occupants disposant de ressources modestes. Dans le cadre de ces opérations, l'accent a été mis sur la perte d'autonomie et le handicap, la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, l'amélioration de la performance énergétique des logements. Un plan de contrôle est également en place : 65 visites ont été réalisées.

Au 1er janvier 2017, il y avait cinq programmes d'amélioration de l'habitat en cours, soit l'OPAH d'Auch, et les OPAH des communautés de communes de la Ténarèze, de la Lomagne gersoise et d'Aire sur l'Adour. En début d'année, le PIG départemental a été reconduit (1^{er} février 2017) et le PIG Armagnac Adour signé (20 mars 2017). Ces opérations permettent un accompagnement gratuit des propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation ou d'amélioration de leur logement.

Lutte contre l'habitat indigne

La lutte contre l'habitat indigne est une priorité nationale inscrite dans toutes les lois récentes relatives au logement, inscrite comme telle depuis 2014 dans la loi ALUR. A signaler notamment le renforcement des actions concernant les bailleurs négligents, avec la mise en place de deux dispositifs coercitifs :

- l'astreinte administrative en cas de non-réalisation de travaux prescrits ;
- la consignation des allocations logement en cas de mise en location de logement insalubre ;
- ces dispositifs se mettent en place progressivement dans le département.

En 2017, peu de signalements ont été enregistrés par le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne du Gers (PDLHI) ; la majorité des signalements effectués porte sur des désordres relevant de la non décence ou du manque de confort. Une action conjointe entre le pôle et la DIRECCTE a été menée sur le logement de saisonniers agricoles.

En 2017, le PDLHI a poursuivi sa démarche de sensibilisation et d'information à destination de différents acteurs du logement. Par ailleurs, la signature de la convention du pôle par le Parquet a ajouté un partenaire de poids à cette instance.

Projet de Renouvellement Urbain du Grand Garros

Seul grand quartier de logements locatifs sociaux du Gers, le Grand Garros situé à Auch compte environ 2000 habitants pour 1150 logements. Il concentre les difficultés sociales - pauvreté, chômage – économiques et urbaines.

Chiffres clés

- 158 logements financés : logements familiaux HLM, PLAI adaptés pour ménages précarisés en difficultés et FAM
- 491 logements du parc privé subventionnés, dont 338 pour des travaux d'économie d'énergie
- 65 contrôles sur place
- 3,73 millions d'aides à la pierre (parc public et parc privé)
- 1 action sur le logement des saisonniers à Condom

La DDT a été étroitement associée à la préfiguration de la nouvelle politique de la ville, pour laquelle le Grand Garros était un des 12 sites nationaux.

La direction départementale accompagne la ville et l'Agglomération dans la démarche. Elle émet un avis sur les différentes étapes et instruit les dossiers de financement des études et opérations d'investissement pour le compte de l'ANRU.

Faits marquants

- Déconstruction des immeubles d'Artagnan et Porthos
- Finalisation des études thématiques
- Lancement de l'étude finale de requalification urbaine
- Démarche opérationnelle de résorption de la vacance en centre ancien
- Elaboration du document cadre de la Conférence intercommunale du logement (CIL)

Accessibilité

- L'activité de la Sous-commission Départementale d'Accessibilité (SCDA) est restée à un niveau élevé. Le nombre de dossiers présentés à l'avis de la SCDA a été augmenté en 2017 par rapport à 2016 (+13%) limitant ainsi le nombre d'avis simples (avis tacite après examen par la permanence accessibilité) ;
- La DDT assure toujours une permanence « accessibilité » hebdomadaire au cours de laquelle les porteurs de projets peuvent présenter leurs dossiers en présence des représentants des associations de personnes handicapées ;
- Le conditionnement des subventions DETR au respect des obligations réglementaires en matière d'accessibilité, a permis d'avancer fortement sur le dépôt ou la mise à jour des ad'ap des collectivités.

Chiffres clés

- 484 dossiers examinés en SCDA
- 246 avis sur dossiers DETR

Travaux bâtiments de l'État

L'appui technique aux opérations de travaux sur les bâtiments de l'État s'est traduit par :

- l'appui à la cellule technique UO32 de la Préfecture (RNO pour les BOP 33 action 2 et 724) ;
- la finalisation de la phase « mise à jour des données » du Schéma Directeur de l'immobilier Régional (SDIR) ;
- la mise en œuvre de la phase diagnostic du SDIR.

Le suivi des travaux sur les bâtiments de la DDT

Chiffres clés

- 90 K€
- Protection solaire bâtiment A DDT
- Sécurisation claustras bois – cité administrative
- Remplacement des radiateurs – cité administrative

Contrôle des règles de Construction (CRC)

Le contrôle des règles de construction est une mission de police judiciaire ayant pour objectif de vérifier le respect de ces règles (en application du CCH) sur les rubriques : Aération - Acoustique - Accessibilité - Sécurité incendie - Thermique. Le but est de sensibiliser l'ensemble des acteurs afin d'améliorer la qualité de la construction.

Chiffres clés

- 2 contrôles sur site avec le CEREMA
- 8 contrôles sur dossier en régie



Publicité extérieure et pré enseignes

Dans ce domaine, l'année 2017 a été marquée par :

- L'instruction de 6 déclarations préalables de pose de panneaux et 4 demandes d'autorisation de pose d'enseignes en périmètre ABF ;
- L'exercice de la police de la publicité : 258 panneaux illégaux déposés à première demande ;
- L'information et sensibilisation des acteurs : chambres consulaires, communauté de communes, Comité départemental du Tourisme ;
- Règlements locaux de publicité :
 - élaboration du RLP intercommunal de la communauté de communes de la Ténarèze et de la communauté de communes Gascogne Toulousaine ;
 - lancement de la révision des 7 RLP de 1ere génération : Auch, Lectoure, Samatan, Fleurance, Preignan, Pavie et Eauze.

Chiffres clés

- 460 panneaux relevés
- 258 dispositifs déposés

L'action de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)

L'ADEME a engagé un montant total d'aides de 733 640€ dans le département du Gers sur l'accompagnement de 9 projets dans les domaines de la prévention et de la gestion des déchets, de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables.

Près de 66 % de ce budget a été consacré à soutenir des projets de transition économique sur le PETR Portes de Gascogne et des communautés de communes membres de ce dernier. 30 % ont été consacrés à l'économie circulaire c'est-à-dire à la gestion des déchets, la réduction de l'impact environnemental des entreprises.

Plus de 67 % des crédits ont été accordés à des entreprises pour 25 % à des collectivités.

Les projets soutenus en 2017 sont les suivants :

- *Conseil Architecture Urbanisme Environnement (C.A.U.E) Gers*, basé à Auch, a perçu 114 000€ pour le programme d'actions 2018, 2019, 2020 de l'espace info énergie du CAUE ;
- *Terra Alter, situé à Marciac*, a perçu 20 000 € au titre du soutien au développement de projets territoriaux d'alimentation pour la plateforme de collecte et de valorisation des fruits et légumes bio et locaux ;
- *Centre des Jeunes Agriculteurs du Gers, basé à Auch*, a perçu une subvention de 12 152€ pour le projet de suppression de la vaisselle jetable dans le cadre événementiel des jeunes agriculteurs du Gers ;
- *Recyclage et Re-emploi pour le développement durable R2D2*, basé à Fleurance, a obtenu une participation de 92 454€ pour le développement de la filière réemploi des D3E dans le Gers par le plateforme Agir Durable ;
- *Trigone*, basé à Auch, a vu son projet de création d'une unité de valorisation du biogaz produit sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de Pavie soutenu à hauteur de 100 000 € ;
- *Waga Energy*, situé à Meylan, a obtenu 370 034€ de contributions pour la création d'une unité de purification de biogaz et d'injection dans le réseau à Pavie.

- *Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise*, située à Fleurance, a perçu 8 300€ de subventions en soutien à l'élaboration d'une démarche de transition énergétique et écologique ambitieuse pour l'EPCI en lien avec la démarche similaire portée par le PETR des Portes de Gascogne ;
- *Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Portes de Gascogne*, basé à Gimont, s'est vu octroyer 8 400€ en soutien à l'élaboration d'une démarche de transition énergétique et écologique ambitieuse pour les PETR et 3 de ses EPCI membres ;
- *Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine*, sise à l'Isle Jourdain, a reçu 8 300 € en soutien à l'élaboration d'une démarche de transition énergétique et écologique ambitieuse pour l'EPCI en lien avec la démarche similaire portée par le PETR des Portes de Gascogne.

SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET L'ECONOMIE DU TERRITOIRE

L'économie agricole

L'agriculture gersoise utilise 71 % de la surface totale du département et occupe 10 % des actifs. La DDT est principalement en charge de la gestion des aides européennes de la Politique Agricole Commune (PAC) ainsi que de divers autres dispositifs.

1^{er} pilier de la PAC : soutenir et maintenir l'activité agricole de manière générale

Les aides du 1^{er} pilier prennent 2 formes :

- les aides dites « découplées » qui sont versées à l'hectare sur la base de références historiques indépendamment de la production ;
- les aides dites « couplées » qui sont versées pour certaines productions en fonction de la surface (blé dur, protéagineux...) ou d'animaux (vaches allaitantes, ovins, caprins).

Concernant ces aides, l'effort en faveur du développement de la télédéclaration (en lieu et place de dossiers papier) a été poursuivi avec la fin des dossiers papiers : la totalité des dossiers a dû être télédéclarée.

La DDT a accompagné 1000 agriculteurs pour faire leur Télédéclaration d'aide entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2017.

DOSSIERS PAC 2017

AIDES BOVINES ABA/ABL 1 ^{er} JANVIER → 15 MAI 2017	AIDES SURFACES DÉBUT AVRIL → 15 MAI 2017
AIDES VEAUX SOUS LA MÈRE DÉBUT FÉVRIER → 15 MAI 2017	

POUR VOS AIDES : **N° Vert 8 800 221 371** | **telepac.agriculture.gouv.fr**

→ LA DÉCLARATION SUR INTERNET EST OBLIGATOIRE

2^e pilier de la PAC : favoriser le développement rural et l'environnement

Sur les enjeux environnementaux, le 2^e pilier comprend des aides dites « agro-environnementales ». Il s'agit d'aides qui accompagnent les changements de pratiques en faveur de l'environnement (qualité de l'eau, biodiversité, zones humides, rotations dans les cultures...). S'y ajoutent également les aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique.

Sur le développement rural, le 2^e pilier comprend les aides suivantes :

- Indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN) : il s'agit d'une aide pour les éleveurs situés dans des zones où la production d'herbe a des rendements faibles (le Gers est intégralement concerné). Le début de la révision de la zone défavorisée, ouvrant droit à cette aide, est enclenchée avec un risque de sortie de certaines communes ;
- Aides à l'agriculture biologique et mesures agro-environnementales : il s'agit de contrats de 5 ans durant lesquels les agriculteurs s'engagent à mettre en place des pratiques bénéfiques pour l'environnement et perçoivent des aides pour cela ;
- Aides à l'installation/transmission : il s'agit de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs par une dotation financière au démarrage ainsi que par des prêts bonifiés ;
- Aides à la modernisation : il s'agit d'aides au financement de la rénovation ou de la construction d'outils de travail plus performants économiquement ou environnementalement.

Autres missions

En plus des aides de la PAC, d'autres missions sont rattachées à l'économie agricole, notamment :

- Les contrôles : la DDT est chargée de sélectionner les exploitations à mettre en contrôle au titre de la PAC et de traiter les suites de ces contrôles. Ces contrôles touchent environ 10 % des exploitations chaque année ;
- Le contrôle des structures : les agriculteurs doivent demander une autorisation pour cultiver de nouvelles terres, indépendamment de leur droit d'usufruit dessus. Ces autorisations sont délivrées en suivant des règles de priorités en cas de concurrence ;
- Divers dispositifs d'aides de crises avec notamment le dispositif d'indemnisation pour la crise aviaire. La DDT a géré en 2017 le solde des aides pour la crise 2016, les indemnisations pour les abattages préventifs 2017 et l'avance pour les pertes économiques 2017 ;
- Un dispositif d'accompagnement des agriculteurs en difficulté avec une augmentation du nombre de dossiers liés à la conjoncture difficile.



Chiffres clés

- Aides découplées : 97 M€, 6780 dossiers
- Aides couplées animales : 6 M€, 1 160 dossiers
- Aides agriculture biologique : 3,2 M€, 700 dossiers
- Aides agro-environnementales : 2,9 M€, 850 dossiers
- ICHN : 6,2 M €, 1 090 dossiers
- Aides à l'installation transmission : 68 dossiers déposés
- Aides à la modernisation : 137 dossiers
- Contrôle des structures : 476 dossiers
- Solde indemnisation influenza aviaire 2016 : 390 dossiers pour 8 M€
- Indemnisations et avances influenza aviaire 2017 : 520 dossiers pour 9,5 M€

Le développement territorial

Les Aides LEADER

L'année 2017 a été marquée par la programmation des demandes d'aides Leader.

La DDT assure auprès des PETR/GAL, le pilotage et la veille réglementaire liée à l'utilisation de ce fonds. En 2017, 31 dossiers ont été programmés pour un montant de 1 026 515 € de Leader. Ces aides accompagnent des investissements tels que, des maisons de santé, des festivals culturels, des multi-services ruraux, des restaurations du patrimoine...

Chiffres clés

- 31 dossiers programmés pour un montant de 1 026 515 €

Expertise territoriale et valorisation des données

La connaissance des territoires constitue une modalité d'accompagnement des dynamiques territoriales et une porte d'entrée pour l'évaluation des politiques publiques. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'action de la DDT en valorisant les données produites à travers des analyses territoriales telle l'étude des évolutions démographie, logement, emploi et en mettant à disposition ces données auprès des acteurs du territoire.

Dans le cadre de l'Open Data et de la Directive Inspire, les services de l'État ont l'obligation de rendre accessibles leurs données publiques à tous les citoyens. Un nouveau portail de l'information géographique a été mis en place : Pictoccitanie.

ASSURER LA MISE EN VALEUR DES PAYSAGES NATURELS ET BÂTIS ET LA PROMOTION DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET URBAINE

Objectif : Protection du patrimoine paysager et urbain, des monuments historiques et des espaces protégés.

But : Mise en valeur du cadre de vie et promotion d'une architecture de qualité.

Le patrimoine paysager

Sites classés : Accompagnement des projets et instruction des demandes avec la DREAL.

- Site fossilifère de Sansan. Rénovation de la bergerie, aménagement d'un sentier pédagogique ;
- Escalier monumental : fin des travaux et inauguration.

Participation aux Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) :

Désinscription des sites inscrits dégradés ou protégés au titre d'un autre code (code du patrimoine).

Sites inscrits : continuité écologique de cinq barrages du Gers dont deux en espaces protégés.

Comité de pilotage du dossier cadre 1% paysage, développement et cadre de vie le long de la RN 124.

Le patrimoine historique

Patrimoine protégé

ABF Conservateur de l'ensemble cathédral d'Auch : Cathédrale Sainte-Marie, Chanoinie et Tour d'Armagnac.

Lancement de la restauration du chevet de la cathédrale et ses vitraux d'Arnaut de Moles.

Monuments Historiques : Conseil et avis sur autorisation de travaux

Réhabilitation du Prieuré de Saint-Mont par la cave coopérative de Plaimont, projet hôtelier d'oenotourisme.

Participation commissions régionales du patrimoine et des sites (CRPS). 3 nouvelles inscriptions au titre des monuments historiques :

- Pont de L'Artigue à Vopillon - Beaumont sur l'Osse et Larressingle Inscription MH 26 juin 2017
- Château de Fondelin, communs, chapelle, parc ; Condom Inscription MH 1er septembre 2017
- Chapelle Notre-Dame de Cahuzac Gimont, Inscription MH 2 octobre 2017

UNESCO

Participation au comité local de gestion du bien "les chemins de Saint Jacques en France" inscrits en 1998 sur la liste du patrimoine de l'UNESCO.

Élaboration avec les élus et le sous-préfet de Condom de la délimitation des composantes et de leurs zones tampon avec visites sur site & Préparation du 20e anniversaire de l'inscription.



Chiffres clés

Patrimoine historique

- CDNPS : 3
- Autorisation en Site Inscrit : 68
- Autorisation en site classé : 1
- Sous thème 2
- Réunions DRAC : 30
- Opérations MHC : 28
- Opérations MHI : 7
- Dossiers : Fondation du Patrimoine : 20
- Dossiers : DGE, TDIL, DETR FSIL : 47

Espaces protégés

- Autorisations : 1234
- Documents d'urbanisme : 8

Masses financières

BOP 175 - 01	Subventions	Montant de travaux
Dotation MHC :	82 211 €	205 528 €
+ cathédrale MHC État :	57 894 €	57 894 €
Dotation MHI :	177 879 €	665 696 €

Les espaces protégés

Abords de Monuments

Conseils auprès des communes dans leurs projets d'aménagements urbains à fort impact.

Aménagement des Promenades de Condom, participation au comité de pilotage suite au concours de maîtrise d'œuvre.

Collaboration sur le choix des sites et autorisation pour les œuvres réalisées pour les communes de Lombez, Gimont et Tournecoupe dans le cadre du projet de parcours street-art du Pays Portes de Gascogne soutenu par le ministère de la Culture.

Place de la cathédrale d'Auch, îlot Carnot à Auch, Place de Lupiac.

ZPPAUP - AVAP

Accompagnement pour l'élaboration et l'application des sites patrimoniaux remarquables. 3 SPR Auch, Lectoure et Lombez dont un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur à l'étude depuis le 12 mai 2016.

Mise en place de tournées mensuelles à Lectoure et réunions trimestrielles à Auch avec les services techniques.

Communication

Présentation de la loi Liberté, Création, Architecture et Patrimoine (loi LCAP) en CODIR de préfecture, aux PETR, à l'École d'architecture de Toulouse et au Pays d'Art et d'Histoire du Grand Auch.

Participation à la journée découverte "La Rénovation thermique du Patrimoine ancien" de Gers développement.

ENTREtenir ET EXPLOITER LE RESEAU ROUTIER NATIONAL

L'intervention de la DIRSO

Le district ouest a consacré près de 450 000€ pour des travaux courants d'entretien et d'exploitation des RN 124, RN 21 et RN 524 dont 100 000€ d'élagage d'arbres pour la sécurisation du passage du convoi IGG et 100 000€ pour la réparation des dégâts au domaine public routier (*glissières de sécurité, pollution des accotements, panneaux de signalisation*).

En matière d'entretien préventif des chaussées, les couches de roulement ont été réalisées sur 13kms entre Auch et Montestruc-sur-Gers (1M €), fin de section de 2x2 voies à l'Isle Jourdain sur 1,1km (210 000 €), petite réparation à Auch sur le Boulevard Sadi Carnot (10 000 €).

Le réseau national gersois a fait l'objet d'une campagne de marquage au sol sur de nombreuses communes (Pauilhac, Fleurance, Mirande, Saint-Martin, Saint-Maur, Laas, Miélan, Dému, Marsan notamment) pour un coût de l'ordre de 90 000€.

Des chantiers significatifs dits de « grosses réparations de chaussée » ont également été mis en œuvre à savoir :

- RN 524 : contournement d'Eauze sur 1,5kms pour un coût de 370 000€ ;
- RN 124 : fin des travaux engagés en 2016 à Ordan-Larroque pour un coût de 440 000 € ;
- RN 124 : traitement de plusieurs sections comprises entre l'Isle Jourdain et Gimont pour un coût de 640 000€ ;
- RN 21 : section entre Saint Jean le Comtal et Mirande sur près de 12 kms pour coût de 1,815 M €.

Sur le volet Équipement/Dépendances, les travaux de mise sécurité ont consisté en la réparation de glissements de talus sur la RN124 (Giscaro, Isle Jourdain) pour un montant de 90 000€, en la mise aux normes des dispositifs de retenue entre Saint-Jean-le-Comtal et Mirande pour un coût de l'ordre de 150 000€, ainsi que la remise en état d'un délaissé de la RN 124 à Dému préalable au transfert à la commune pour un coût de 61 000€.

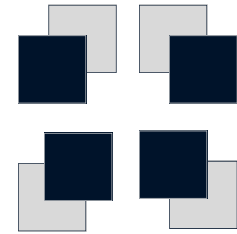
Le budget consacré aux réparations d'ouvrages d'art s'élève à 173 000€. Il s'agit des joints de chaussée au lieu-dit « Pont Peyrin » à l'Isle-Jourdain et « Endoumingue » à Auch, la réfection du pont franchissant l'Arbiou à Miramont d'Astarac (étanchéité des dispositifs de retenue), et la consolidation d'un ouvrage (reprise des gabions) à Barbotan-les-Thermes.

L'action de la DREAL

RN 124

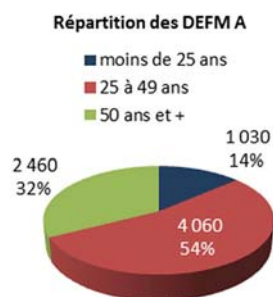
La mise à 2x2 voies de la RN 124, déviation de Gimont (9,6 km), est co-financée à hauteur de 84,5 M€ par l'Etat (45%), le conseil régional (32%) et le conseil départemental (23%) en lien avec la communauté d'agglomération d'Auch. Les travaux ont débuté en 2015 et se poursuivent avec la construction des ouvrages d'art n° 760, 780 et 195 qui ont démarré au début du mois de juillet 2017. Ces ouvrages d'art serviront à terme, au rétablissement de la route départementale n° 160 entre Gimont et Maurens, aux franchissements de la rivière « La Marcaoué » et de la voie ferrée, interceptées par le projet.

Garantir la cohésion sociale



L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE D'EMPLOI DANS LE GERS

En catégorie A : On dénombre 7 550 DEFM de catégorie A fin septembre 2017 (en données CVS), soit 2,1% de l'effectif régional. La catégorie A est **en hausse de +1,9%** sur le dernier trimestre et **en baisse de -3,8%** sur 1 an. Avec 300 DEFM A de moins, c'est la 2ème plus forte baisse de la région sur un an en % après les Hautes-Pyrénées. Les catégories B et C, en revanche, s'accroissent de 550 personnes sur un an.



L'évolution chez les moins de 25 ans : **en baisse de -1,9%** sur 3 mois, et de **-8,0%** sur 1 an (-11,3% pour les hommes et -4,0% pour les femmes).

L'évolution chez les 25 à 49 ans : **en hausse de +2,0%** sur 3 mois, **en baisse de -5,4%** sur 1 an (-6,8% pour les hommes et -3,8% pour les femmes).

L'évolution chez les 50 ans et plus : **en hausse de +3,4%** sur 3 mois, et de **+0,8%** sur 1 an (-0,8% pour les hommes et +2,5% pour les femmes).

En catégories ABC : 13 540 personnes recherchent un emploi fin septembre 2017. L'évolution est en hausse de +2,0% sur le dernier trimestre, de +1,9% sur un an. Le nombre de DEFM de plus d'un an (DELD) augmente de +2,3% sur 3 mois, et diminue de -0,5% sur un an. Les

DELD représentent 43% des demandeurs d'emploi de catégories ABC.

Le taux de chômage au 2ème trimestre 2017 est en baisse de -0,9 pt sur 1 an à **7,2%** (-0,2 pt sur un trimestre). Il est inférieur au taux de chômage régional (11,0%). Le taux de chômage en France métropolitaine est de 9,2%. Le Gers est classé **10ème** sur 96 départements (source Insee).

L'emploi salarié

Le Gers compte **30 330 emplois salariés marchands** en fin de période. L'effectif salarié augmente de **660 emplois** ce trimestre. A **+2,2%**, c'est le meilleur score de la région. C'est aussi le plus fort taux de croissance trimestrielle depuis 2008. L'intérim s'envole à +40,1% et capte 2/3 des créations d'emplois (+490) du département et 1/3 des créations du secteur en région. Les services marchands hors intérim créent 160 postes. Le commerce s'étoffe de 80 emplois. Deux secteurs sont en baisse : la construction (-40) et l'industrie (-30).

L'évolution annuelle est positive à **+3,1%**, soit près de **920 emplois de plus**. Le détail par secteurs :

- +350 emplois dans les services marchands hors intérim (+3,3%) ;
- +110 emplois dans le commerce (+1,3%) ;
- -70 emplois dans la construction (-2,3%) ;
- -100 emplois dans l'industrie (-1,5%).

DEVELOPPER L'EMPLOI ET LES TERRITOIRES

L'accompagnement des entreprises

Prestation « Conseil en ressources humaines » pour les TPE/PME

En 2017, 3 PME gersoises ont bénéficié de subventions (7 350 € au total) au titre de l'accompagnement RH TPE-PME :

- SARL Pro-Ser à L'Isle-Jourdain (subvention de 2 550 €) ;...
- Les Vergers de Gascogne à Fleurance (subvention de 3 300 €) ;
- Le laboratoire Odost à Castera-Verduzan (1 500 €).

Action de développement de l'emploi et des compétences (ADEC)

Financement jusqu'au 31/12/2017 (36 000 € au total) d'une action de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territorialisée (GPEC-T) sur le département du Gers auprès d'entreprises du secteur de la métallurgie (18 établissements suivis) et de l'industrie agroalimentaire (31 établissements suivis) menée par la Plateforme Emploi Formation Compétence de Gimont.

Soutien aux commerces de proximité (TPE) sur le territoire de la Lomagne Gersoise à travers le **Fonds d'Intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)**. La convention FISAC signée le 1er juin 2017 dispose que l'Etat (ministère en charge du commerce et de l'artisanat) versera à la Communauté de communes de la

Lomagne Gersoise pour la période 2017/2020 une subvention de 137 441,00 €.

Dans le cadre de cette opération collective en milieu rural, l'Etat versera **87 500 € au titre des aides directes aux entreprises du territoire de la Lomagne Gersoise** pour les dépenses d'investissement liées à la modernisation des locaux et à l'accessibilité.

Masses financières

- DLA : 60 781 €
 - RH TPE/PME : 7 350 €
 - ADEC (GPEC-T) : 36 000 €
 - FISAC (aides directes aux entreprises) : 87 500 €
 -
- Soit une enveloppe globale : 191 631 €**

Le développement de la formation et qualification

Réalisation au 31/12/2017 :

Contrats d'apprentissage : 762

Dont

- Chambre de métiers et de l'artisanat : 342
- Chambre de commerce et d'industrie : 215
- Chambre d'agriculture : 205
- Secteur public : 28

Contrats de professionnalisation : 554 contrats ont été signés par des employeurs du Gers en 2017.

Validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les Titres professionnels du ministère chargé de l'Emploi : 33 demandes de dossiers VAE instruites par l'UD 32 au 31/12/2017. 25 demandes ont fait l'objet d'une décision de recevabilité et 8 dossiers sont toujours en cours d'instruction.

L'accompagnement du secteur associatif

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), porté par la Ligue de l'enseignement du Gers, a pour objectif de contribuer au développement et à la consolidation de l'emploi dans les structures d'utilité sociale du Gers en accompagnant les évolutions du territoire.

Le DLA propose un accompagnement de proximité aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire (associations, structures de l'insertion par l'activité économique, SCIC ou SCOP), en 5 étapes :

- Accueil et orientation des associations ;
- Diagnostic partagé (repère les pistes, identifie les besoins avec les dirigeants) ;
- Échanges avec le comité d'appui (enrichissement des diagnostics partagés, articulation de moyens, avis sur le choix du prestataire) ;
- Mise en place d'ingénieries d'accompagnement (individuelles ou collectives, intervention d'experts spécialisés) ;
- Suivi dans le temps et évaluation de l'intervention.

Le DLA a été financé en 2017 par la DIRECCTE (60 781 Euros soit 60% du budget), la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil Départemental et la CAF.

17 nouvelles structures ont été accueillies ; 10 ingénieries individuelles, 1 ingénierie collective et 8 diagnostics post-accompagnement ont été réalisés.



Le Dispositif local d'accompagnement

FAVORISER L'ACCES ET LE RETOUR A L'EMPLOI

Contenir la progression du chômage et accompagner les publics les plus en difficulté vers l'emploi (contrats aidés, IAE, Insertion Professionnelle des jeunes,...)

Les contrats aidés

Une année compliquée dans la gestion de l'enveloppe CAE avec un arrêt de la prescription au deuxième semestre.

534 contrats CAE ont été conclus sur le Gers en 2017, soit 250 de moins qu'en 2016.

De janvier à fin août 438 contrats ont été prescrits. Depuis début septembre une gestion contrainte de l'enveloppe a permis la conclusion de 96 contrats, dont 53 sur le contingent Education Nationale.

- 58 CUI CIE ont été conclus dans le secteur marchand avec un arrêt total en août (contre 200 réalisés en 2016) ;
- 77 EAV ont été conclus au cours du premier semestre.

Masses financières

- CUI CAE : 3 674 394 € (contre 5 562 155 € en 2016)
- CUI CIE : 261 527 € (contre 1 040 150 € en 2016)
- EAV : 2 044 525 € (contre 3 818 738 € en 2016)

Soit une enveloppe globale de 5 980 446 euros pour les contrats aidés (contre 10 421 043 euros en 2016)

L'insertion par l'activité économique

L'enveloppe budgétaire IAE Etat est encore en progression avec 3 266 322€ (pour 3 031 786 euros en 2016).

L'essentiel de cette enveloppe a été consacré à l'aide aux postes. 22 structures de l'IAE ont continué à accueillir des personnes en insertion professionnelle pour un total toujours en progression de **268 Equivalents Temps Plein** : stabilité pour les Entreprise d'Insertion (50 ETP), les Associations Intermédiaires (41.5 ETP) et les Ateliers et Chantiers d'Insertion (137 ETP), 40 ETP et développement de l'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (40 ETP en 2017 contre 30 en 2016).

Les structures ont aussi consacré 45 000 euros de cette enveloppe en appui au développement dans le cadre du Fonds Départemental d'Insertion.

Une action de développement de la clause d'insertion dans les marchés publics se poursuit depuis juillet 2016, grâce à un financement partenarial, avec un focus particulier sur les chantiers menés dans le cadre du Contrat de Ville.

L'insertion professionnelle des jeunes

La Mission Locale du Gers a bénéficié d'une **subvention de fonctionnement en augmentation** (+12% par rapport à 2016).

En 2017, la **Garantie Jeunes** devient un droit pour tous les jeunes NEET en grande précarité. La Mission Locale s'est organisée pour accueillir 247 jeunes sur 6 sites (Auch, l'Isle Jourdain, Condom, Mirande, Nogaro, Fleurance).

Les **Emplois d'Avenir** sont supprimés depuis le deuxième semestre 2017. Cependant à fin décembre 2017, 235 jeunes sont encore en cours de contrat et seront accompagnés jusqu'en 2020 pour certains (l'accompagnement est prévu sur 3 ans de contrat).



852 contrats ont été conclus pendant toute la durée du dispositif, de 2013 à 2017. Le taux de sorties positives (emploi, formation, scolarité) est remarquable (70% pour le Gers, 57% pour l'Occitanie).

La Mission Locale a aussi bénéficié sur 2016/2017 de 32 000 Euros pour développer une **action « Réussite apprentissage »** pour des jeunes de 15 à 25 ans en difficulté d'insertion et sortis du système éducatif sans qualification professionnelle. Sur un objectif de 40 bénéficiaires sortants, 53 sont sortis de la phase 3 du parcours avec un taux de sorties positives (retour à l'emploi) de 13,11%.

2 réseaux de **parrainage**, la Ligue de l'Enseignement et la Mission Locale ont été conventionnés de nouveau en 2017 pour que des parrains accompagnent bénévolement 47 jeunes dans leurs démarches d'insertion professionnelle, dont 11 résidents en Quartier Politique de la Ville. Le développement du parrainage, reste néanmoins limité, du fait de la stagnation des enveloppes budgétaires dédiées.

Masses financières

- Subvention de fonctionnement Mission Locale: 492 573 €
 - Actions de Parrainage : 14 640€
 - Crédits d'accompagnement EAV : 15 988 €
 - Garantie Jeunes: montant maximum de 395 200 € (selon le taux de sorties positives qui sera constaté en 2018)
 - Réussite Apprentissage : 32 000€
 - GEIQ : 32 560 €
- Soit un total de 950 993 €

Le groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)

La DIRECCTE Occitanie soutient financièrement le GEIQ 32 au titre de ses actions d'accompagnement personnalisé vers l'emploi au bénéfice des jeunes de 16 à 25 ans et de demandeurs d'emploi de 45 ans et plus recrutés en contrat de professionnalisation.

Pour 2017, la DIRECCTE a conventionné avec le GEIQ 32 pour un montant de 32 560 euros pour l'accompagnement de 40 ETP. En novembre 2017 (bilan provisoire 2017), l'objectif de 40 ETP était dépassé de peu (40.21 ETP) et faisait état de 81 personnes accompagnées par le GEIQ 32.

L'insertion des Travailleurs Handicapés

L'entreprise adaptée fonctionne comme une entreprise en milieu ordinaire mais sa particularité est qu'au moins 80 % des effectifs se composent de personnes en situation de handicap.

Elle propose à la personne en situation de handicap un accompagnement spécifique favorisant la réalisation d'un projet professionnel.

En contrepartie, l'entreprise adaptée perçoit une aide au poste versée pour chaque travailleur handicapé employé.

Deux entreprises adaptées sont agréées dans le département du Gers, dont une depuis mars 2017.

Au titre de l'année 2017, les entreprises adaptées ont été conventionnées pour 12 ETP, et ont perçu 164 691 euros d'aide au poste.

Masses financières

- Aide aux postes d'entreprise adaptés : 164 691 €

ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ECONOMIQUES

Après l'année 2016, l'année 2017 a également été très fortement marquée par la crise aviaire, qui a à nouveau durement touché toute la filière palmipède. Le dispositif d'activité partielle a pleinement joué son rôle de soutien aux entreprises, et d'amortisseur de la crise.

Licenciements économiques et ruptures conventionnelles

Il n'y a eu aucun PSE (Plan de sauvegarde de l'emploi) mis en œuvre dans le Gers en 2017. Il y a en revanche eu 31 procédures de licenciement (dans des entreprises comptant moins de 50 salariés) pour 48 salariés licenciés au total. Ces chiffres marquent une diminution importante par rapport à ceux de l'année 2016.

Le secteur le plus largement concerné est celui du commerce de détail, suivi du secteur du BTP.

Les services de l'UD du Gers ont par ailleurs instruit 951 demandes de ruptures conventionnelles de contrat de travail dont 44 ont été refusées.



Activité partielle

	Ensemble de la mesure	Dont grippe aviaire
Nombre de demandes	255	119
Nombres d'heures accordées	690 960	667 916
Nombre d'heures effectivement prises en charge	273 091	265 447
Montant pris en charge	2 058 195 €	1 999 027 €
Nombre de salariés concernés	1 027	887

La crise aviaire 2017, qui fait suite à celle de 2016 a à nouveau très fortement mobilisé le service activité partielle au cours de l'année.

Les secteurs les plus concernés ont été :

- La production de viande (abattoirs, conserverie...) avec 467 salariés (52% des salariés concernés par l'activité partielle dans le cadre de la crise aviaire) pour un total de 130 844 heures d'activité partielle indemnisées ;
- L'élevage avec 231 salariés (26 % des salariés) touchés pour un total de 100 268 heures indemnisées ;
- Le commerce avec 104 salariés (11.7 % des salariés) pour un total de 13 639 heures indemnisées.

Pour la crise 2017, 265 447 heures ont été effectivement indemnisées au 31 décembre 2017, ce qui représente un montant total versé de 1 999 027 €.

Activité partielle (toutes activités confondues) : 255 demandes et renouvellements ont été traités pour un volume de 690 960 heures autorisées et l'indemnisation de 273 091 heures (2 058 195 €).

Revitalisation

Le 27 juin 2013, l'État et la société Intermarché – Logistique Alimentaire International (ITM-LAI) ont signé une convention de revitalisation pour une durée de 36 mois.

Le 11 octobre 2013, cette convention nationale a permis la signature d'une convention départementale consécutive au plan de restructuration devant entraîner la suppression de 263 postes, en prévision de la fermeture de la base logistique ITM-LAI de Lectoure en 2014. D'une durée initiale de 36 mois, celle-ci a été prolongée par avenant de 6 mois.

Le périmètre de la convention départementale de revitalisation a été étendu le 21 mai 2015 au territoire des Communautés de communes de la Ténarèze, de la Lomagne Gersoise et des Bastides de Lomagne.

La convention a donné lieu à la mise à disposition par ITM-LAI d'un fonds de revitalisation de 1 499 805 euros.



Le bilan de la convention, arrêté au 30/04/2017, a fait apparaître les résultats suivants :

236 créations d'emplois effectives ou valorisées sur 282 soutenues :

- 110 emplois créés en CDI au 30/04/2017 ;
 - 43 emplois créés en CDD de plus de 6 mois au 30/04/2017 ;
 - 71 emplois créés en TNS au 30/04/2017 ;
 - 12 emplois valorisés.
- 1 475 130, 00 € engagés, soit 98% du fonds de revitalisation.
- 1 318 323,00 € effectivement versés, soit 87% du fonds de revitalisation.

Conformément au Comité d'engagement du 11 avril 2017, le reliquat de 181 482 € a été versé à la Plateforme Initiative Gers qui assure notamment le versement des aides aux bénéficiaires. Le solde (non versé) au 01/01/2018 viendra abonder le fond de prêt d'honneur de la plateforme locale d'Initiative France.

SOUTENIR LES SERVICES A LA PERSONNE

Au 31 décembre 2017, 142 structures gersoises sont déclarées pour assurer des activités de services à la personne.

Ces organismes interviennent sur 26 activités précisées par le décret n° 2016-1895 du 26 décembre 2016:

- 21 activités de services à la personne sont soumises à titre facultatif à la déclaration ;
- La garde d'enfants à domicile et l'accompagnement d'enfants de moins de trois ans en dehors de leur domicile (en mode mandataire ou prestataire) sont des activités qui relèvent de l'agrément ;
- L'assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux personnes âgées et aux personnes handicapées, la prestation de conduite du véhicule personnel et l'accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées réalisées en mode mandataire relèvent de l'agrément. Si celles-ci sont réalisées en mode prestataire, elles relèvent de l'autorisation du conseil départemental.



En 2017, 10 nouveaux organismes ont fait une déclaration de services à la personne se répartissant comme suit :

- 8 organismes déclarés pour petits travaux de jardinage dont 2 y associant l'activité de petit bricolage ;
- 2 organismes se sont déclarés avec plus de 2 activités proposées (travaux ménagers, collecte linge repassé, préparation repas, livraison courses, petits travaux de jardinage et petit bricolage) ;
- 1 entreprise a demandé le retrait de la déclaration compte tenu du non-respect de la clause d'activité exclusive ;
- 12 structures (11 ADMR et 1 association) ont renouvelé leur agrément ;
- 1 nouvelle structure (association) a demandé le bénéfice de l'agrément pour son activité de mandataire auprès des personnes âgées.

DEVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENT ET L'INSERTION

2017 a vu le renouvellement du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées pour la période 2017-2022.

Hébergement - Insertion

La DDCSPP a poursuivi l'animation du **Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion**. Le bilan 2017 a été fait sous une nouvelle forme : des tables rondes, ce qui a donné lieu à la présentation de bilans et actions nouvelles de manière plus dynamique.

Un 1^{er} bilan du schéma départemental de la domiciliation a permis d'élargir le partenariat, d'élaborer une carte des communes domiciliant et de créer un réseau d'échanges. Des formations ont été réalisées pour l'utilisation d'un nouveau logiciel SI SIAO urgence comme insertion qui assurera un meilleur suivi des situations et calculera les données statistiques.

Le budget consacré à cette action s'élève 1 861 407,00€

Prévention des expulsions locatives

La CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions), chargée d'éviter les expulsions locatives tant dans le parc public que privé, a vu son activité progresser nettement en 2017 en traitant 448 dossiers contre 354 en 2016, **soit une augmentation de plus de 27 %**. Parallèlement, on assiste à une augmentation de **13 % des situations entrées en procédure d'expulsion** soit **171 dossiers en 2017 contre 151 en 2016**.

Toutefois, on relève un plus grand nombre de dossiers classés pour résorption de la dette et une augmentation du nombre de protocoles de cohésion sociale (24) qui permet même après la résiliation du bail de maintenir une personne dans les lieux avec un plan d'apurement. Une expérimentation a été lancée pour proposer aux ménages en situation d'expulsion qui ne répondaient à aucun intervenant un accompagnement spécifique via une mesure d'accompagnement vers et dans le logement ou AVDL. On peut constater que les actions de prévention portent leurs fruits.

Demandeurs d'asile et primo-arrivants

En 2017 le CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) a connu une nouvelle extension passant de 145 à 185 places (dont 45 à l'Isle-Jourdain). Outre ce dispositif, 21 places d'Hébergement d'Urgence pour demandeurs d'Asile ont pu être maintenues. Par ailleurs, pour continuer de répondre aux besoins de personnes d'origine étrangère accueillies dans des camps, 51 places **CAO (Centre d'Accueil et d'Orientation) soit 31 en plus ont été créées.**

Le budget consacré à cette mission s'élève à 1 594 375,86 €.

Action sociale spécifique

La CDAS (commission départementale d'aide sociale) qui connaît des litiges entre bénéficiaires de certaines prestations sociales et collectivités et organismes prestataires, n'a pu se réunir qu'une seule fois en 2017, ce qui explique la baisse du nombre de dossiers traités, 10 recours contre 25 l'année précédente.

La protection des majeurs (curatelles et tutelles) représente un financement de **4 017 189,00€ (BOP 304)** de prise en charge suivis en tarification et réalisation.

Une convention **Fond d'Appui aux Politiques Publiques (FAPI)** a été signée avec le conseil départemental lui accordant des crédits complémentaires de 100 906€ pour renforcer ses actions en faveur de l'insertion des bénéficiaires du RSA.



RENFORCER LA COHESION URBAINE GRACE AU CONTRAT DE VILLE

Parmi les trente-six mesures spécifiques prévues dans le contrat de ville d'Auch, certaines ont pris de l'ampleur en 2017.

On peut noter l'accélération des actions relatives au cadre de vie. Dans le cadre du protocole de préfiguration signé avec l'ANRU, toutes les études techniques et thématiques ont été réalisées afin d'aboutir à la synthèse finale, l'étude de requalification urbaine. Celle-ci permet de dresser le scénario d'aménagement du quartier dans les 20 années à venir. Elle va repenser l'organisation spatiale, les espaces publics, les liaisons internes et externes au quartier, la mixité sociale et la mixité de fonctions au sein du quartier. Elle est par ailleurs un moyen d'atteindre des objectifs de dé-densification sociale à 10 et 20 ans. La DDT et la Préfecture ont présenté les enjeux locaux du projet et les premières ébauches de scénarii d'aménagement dans le cadre d'une réunion technique partenariale avec l'ANRU à Paris le 27 novembre 2017. Un retour de l'ANRU devrait permettre début 2018, d'affiner le projet avec les maîtres d'ouvrages et les partenaires locaux.

Les habitants ont déjà pu cependant mesurer les premiers impacts visibles de la Rénovation Urbaine. **Les deux tours Portos et D'Artagnan du quartier du Garros ont été déconstruites durant l'été 2017**, dans le cadre d'un chantier perçu comme exemplaire par les riverains qui n'ont pas souffert de nuisances majeures durant la période la plus intense du chantier. Il est à noter que des demandeurs d'emploi du quartier ont été recrutés par le maître d'ouvrage dans le cadre de la démolition par le levier des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Les réunions de concertation avec les habitants jalonnent désormais le projet, notamment dans la **Maison du projet** qui a ouvert ses portes en mars 2017 au cœur du centre commercial. Ils y expriment leurs idées d'aménagement pour le quartier et le futur centre commercial.

Au quotidien, l'amélioration du cadre de vie se matérialise également par la **GUP** qui s'appuie sur les diagnostics en marchant du collectif des marches exploratoires et de représentants du conseil citoyen. Ils se réunissent chaque année afin de définir un plan d'actions en lien avec les services de la ville d'Auch, de l'agglomération, des bailleurs et de l'Etat. Conformément aux conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB, les deux bailleurs présents sur le quartier mettent en œuvre leurs engagements financiers en faveur de la GUP.



Les enjeux de mixité sociale à l'échelle de l'agglomération sont également un des leviers permettant d'atteindre les objectifs de dé-densification sociale. **Le Plan Local de l'Habitat (PLH)** de Grand Auch Cœur de Gascogne a été approuvé en janvier 2017. **La Conférence Intercommunale du Logement** a permis de réaliser le diagnostic du territoire en vue d'établir le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et la Convention d'Equilibre Territorial à l'échelle intercommunale.

Outre le volet urbain, le volet cohésion sociale a été marqué par la poursuite d'actions déjà engagées :

Au titre de la **démocratie participative**, la consolidation du Conseil citoyen dont les membres ont bénéficié de formations en 2017 et la confirmation du rôle des Marches exploratoires dans le cadre de la GUP.

La création de la **deuxième résidence d'artistes**, financée par la DRAC Occitanie (d'octobre 2016 à octobre 2017) prenant la forme d'un web documentaire co-construit avec des groupes « d'habitants réalisateurs » et porté par l'opérateur culturel Ciné 32. Le document est visible sur le site www.garrosquartierlibre.com.

L'application du **Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations et Egalité Femmes-Hommes** (PTLCD)

Le développement d'une **offre sportive et culturelle nouvelle** en lien avec la création d'une **charte des associations** permettant des réductions sur les adhésions à des clubs sportifs et socio-culturels sous conditions de ressources pour les habitants du quartier.

La poursuite des actions dans le domaine de la prévention et de la santé : l'organisation d'ateliers nutrition et santé auprès de ménages en situation de précarité sociale

et financière, les séances d'encouragement à la pratique physique pour des bienfaits de la santé (PEP'S) et la prévention de la conduite à risque chez les jeunes.

...et par la réalisation de nouvelles actions :

Au titre de **l'amélioration de l'accès aux droits**, aux soins et à la prévention de la santé : l'ouverture en janvier 2017 dans le QPV, d'un **Espace multi partenarial** porté par le Conseil Départemental du Gers, avec des permanences de la PMI, de la CPAM ou de partenaires associatifs compétents en la matière.

Une MSAP (première MSAP postale en QPV) a été ouverte dans le quartier en janvier 2017.

L'accompagnement effectif d'enfants en difficulté dans le cadre du **programme de réussite éducative** (PRE).

La validation par le CISPD du **Plan d'actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation** le 29 juillet 2017



Le développement économique est autre enjeu essentiel de la politique de la ville. Il s'est matérialisé notamment par **la mise en place d'une action de mobilité pour les demandeurs d'emploi du quartier** comme moyen de lever les freins à l'embauche. Réalisée d'octobre à décembre 2017, elle a permis le suivi d'une quinzaine de demandeurs d'emploi du quartier dans le cadre d'un diagnostic mobilité individuel, d'accompagnement au code de la route ou encore de prêts de véhicules. Le pilier économique devrait être renforcé en 2018 grâce au déploiement de la Charte « Entreprises et quartiers ».

Enfin, l'année 2017 est caractérisée par une démarche partenariale de bilan et d'évaluation qui devrait conduire à la révision du contrat de ville mi 2018 dans un objectif d'amélioration en continu des actions et de l'impact du contrat.

METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

L'action de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Pour conduire la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire, le service s'appuie sur la mise en œuvre d'une double approche, intégrée et spécifique :

Intégrée : Faire prendre en compte les besoins respectifs des femmes et des hommes dans la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques, par une démarche transversale qui se structure autour des axes de la politique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes : la culture de l'égalité et la lutte contre les stéréotypes, l'égalité professionnelle F/H, la lutte contre les violences sexistes.

Charte départementale « Réseaulument Egalité dans le Gers »

Les résultats globaux de 2017, son réseau d'acteurs, les actions :

- 109 structures signataires - 76 structures réellement mobilisées ;
- 104 correspondant.es dont 19 % : éducation nationale, 19 % : sport/culture, 3 % : asso professionnelles, 19 % : entreprises, 10 % : insertion , 7% : social, 9% : collectivités locales, 14% : services Etat ;
- Correspondant.es : 64 % de femmes – 36 % d'hommes ;
- 93 actions menées.

Les thèmes abordés :

Actions en direction des jeunes : Vie affective et sexuelle - Santé - Culture de l'Égalité - Métiers/orientation - Lutte contre les stéréotypes, les préjugés.

Actions en direction des adultes : Discriminations - Égalité - Lutte contre les stéréotypes, les préjugés - Insertion professionnelle - Lutte contre les violences.

Le dispositif Réseaulument Égalité a reçu en 2017 le label national « Sexisme pas notre genre ».

Egalité Professionnelle

21 entreprises accompagnées dans le cadre du dispositif : entreprendre l'égalité. 30 responsables ressources humaines mobilisés. 2 clubs Égalité créés sur le département. Un sur l'ouest et l'autre à l'est.

Lutte contre les violences faites aux femmes

Pour le département, la lutte contre les violences faites aux femmes s'appuie sur la déclinaison de 2 plans :

- 4ème Plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2017) ;
- Stratégie Nationale de Prévention de la délinquance (2014-2017).

Le plan d'actions élaboré en concertation avec les différents services de l'Etat, le Conseil départemental, les associations, s'articule autour de :

- Information, formation, sensibilisation des professionnels et du public ;
- Prévenir en amont les situations de crise et d'urgence ;

- Amélioration de la prise en charge des victimes et renforcement du partenariat sur l'ensemble du territoire ;
- Améliorer les conditions et l'offre d'hébergement d'urgence sur l'ensemble du territoire. Travail concerté avec le Plan départemental et le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) ;
- Organisation d'actions de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes lycéens ;
- Prise en charge des auteurs ;
- Création d'un observatoire départemental.

Masses financières

Crédits attribués 2017 pour le Gers : 87 700 €

- Répartition :
 - Action 11 : Actions et expérimentations pour la culture de l'égalité et en faveur de l'égalité professionnelle, politique et sociale : 22 946 €
 - Action 12 : Promotion des droits, prévention et lutte contre les violences sexistes : 64 754 €
- Total crédits notifiés en début d'année 2017 : 103 700 €
- Annulation de crédits : 16 000 €

L'action de la DIRECCTE en matière d'égalité professionnelle femme-homme

Il y a eu 14 accords ou plan d'action déposés au cours de l'année 2017.

Soit un taux de couverture départemental dans les entreprises de plus de 50 salariés de 79,7 % pour un taux de couverture régional de 30,6 %.

Ce bon taux de couverture est en partie impulsé par le réseau « Réseaulment Égalité » et les 40 signataires de la Charte Égalité.



DEPLOYER LES POLITIQUES JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

Actions sport et vie associative

Dans le cadre de la politique publique en faveur du sport pour tous, le Gers a bénéficié de financements du CNDS (Centre national de développement du sport) à hauteur de **419 207 € en progression de 1 %**. 136 309€ sont alloués en faveur de l'emploi, pour 19 emplois d'éducateurs sportifs qui sont aidés et notamment un emploi citoyen du sport dans le cadre du quartier prioritaire de la ville (quartier du Grand Garros). S'agissant de **sports de nature**, le travail de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires portée par le Conseil Départemental s'est poursuivi en concertation avec le CDOS poursuivant la construction et l'accompagnement du Plan départemental.

A souligner, le Plan Départemental Sport Santé Nutrition, un plan structurant qui permet à l'ensemble des partenaires éducatifs du champ du sport et de la santé de



travailler ensemble autour de la prévention de la **santé par l'activité physique**, et cela sur plus de 45 territoires dans le Gers, 50 structures impliquées (associations, accueils jeunes, établissements scolaires), et pas moins de 2 545 jeunes. Il s'agit d'inciter à l'activité physique pour ses bienfaits sur la santé allié aux enjeux d'une nutrition équilibrée sur l'ensemble de la population géroise.

Jeunesse, éducation populaire

Les Projets éducatifs territoriaux suivis de près conjointement avec la DASEN et la CAF (37 PEDT signés à fin 2017) **recouvrent 99 % du territoire Gersois**. Afin d'accompagner ces politiques éducatives, ce sont 10 000 € qui ont pu être consacrés à la formation des animateurs et 42 250 € qui ont permis à 79 associations participantes de mettre en œuvre des activités de découverte en sports et en pratiques socioculturelles pour 3855 jeunes bénéficiaires.

Nouvellement en 2017, pour les moins de 3 ans, une charte de l'accueil a été créée et permettra aux structures d'adapter les différents modes d'accueil pour les tout petits. Ce document partenarial unique a été construit par la DDCSPP, la CAF, la PMI et la DSDEN ; il s'adresse à tous les professionnels de la petite enfance.

Pour les BAFA, en 2017, ce sont 144 diplômes qui ont été délivrés.

Le Service Civique : cette politique inscrite dans le temps autorise un bilan depuis 2010 pour le Gers de 518 jeunes qui ont été accueillis dans le dispositif porté par 115 organismes agréés. En 2017 c'est pour l'État un effort financier de **250 500 €** hors financements départementaux.

Enfin le **soutien au monde associatif**, emplois, qualification des jeunes, soutien aux projets associatifs, politique de la ville atteint un montant global de **214 628 €** (*une baisse de près de 15 % par rapport à 2016, baisse liée à la politique de la ville*).

Inspections contrôles

Le service jeunesse, sports et vie associative de la DDCSPP veille sur la qualité des accueils de mineurs (463 accueils déclarés), les structures de vacances pour jeunes, et les établissements d'Activités Physiques et Sportives. Par ailleurs une politique volontariste conduit au contrôle systématique de toutes les baignades et des établissements sportifs à risque (parcours acrobatique en hauteur...) recevant du public du Gers. En 2017, ce sont 150 contrôles d'éducateurs sportifs qui ont été réalisés, 103 structures sportives qui ont été vérifiées, et 51 contrôles en accueil collectifs de mineurs qui ont été faits.



Plans de Prévention

Nouvellement en 2017 il a été réalisé un plan de formation aux Valeurs de la République et Laïcité. Ce plan partenarial, coordonné par la DDCSPP, a formé 91 personnes. Par les actions de prévention aux phénomènes de radicalisation, ce sont plus d'une centaine de structures et d'acteurs éducatifs qui ont été sensibilisés.

FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE

L'accompagnement et la diffusion de la création

Les services de l'État travaillent à la mise en réseau des équipes et des structures artistiques dans le département du Gers et au-delà sur le territoire régional Occitanie. La DRAC soutient tout particulièrement CIRCa - le pôle national des arts du cirque à Auch, le festival Jazz in Marciac, et la scène conventionnée jazz, l'Astrada, ainsi que le centre d'art Arrêt sur images à Lectoure. La DRAC déploie en priorité une politique pour la création et la jeunesse avec les lieux de fabriques artistiques.

Connaissance, protection, conservation et valorisation des patrimoines et de l'architecture

La DRAC poursuit son effort en matière de conservation des patrimoines, dans tous les champs : au premier chef celui des Monuments Historiques (voir focus), mais également dans celui des Musées avec le soutien aux chantiers des collections, aux projets de réserves et de restauration des collections ; dans celui de l'archéologie avec le schéma régional des CCE.

Le département du Gers se distingue par un patrimoine monumental riche en quantité et en qualité (anciennes cathédrales, châteaux gascons, ect...), propriétés privées ou de collectivités qui en assurent la restauration et la mise en valeur de manière volontaire malgré la charge financière et les difficultés de mise en oeuvre de ces chantiers.

L'équipement du territoire en bibliothèques

Le concours particulier pour les bibliothèques territoriales de la dotation générale de décentralisation (DGD), instruit par la DRAC pour le Préfet de région, a attribué près de 350 000 € de dotations à 2 communes du Gers pour 1 projet de restructuration à Pujaudran et 1 projet d'informatisation et de numérisation à Lectoure.

L'inauguration de la médiathèque de Mauvezin

Le 17 février 2017 a été inaugurée la nouvelle médiathèque de Mauvezin. L'opération réalisée par la commune de Mauvezin (2 066 hab., CC Bastides de Lomagne) consistait en la rénovation et extension intérieures de la bibliothèque municipale (Architecte : TLM Architecture) pour un coût total de 396 844€.

L'ancienne bibliothèque a ainsi été rénovée, réaménagée et étendue, par la création d'une salle d'exposition et d'animation dans une pièce voisine et par la construction d'une mezzanine, pour être transformée en médiathèque (surface de plancher après opération : 346 m²).

L'Etat a soutenu la création de cette médiathèque par un soutien financier au titre du concours particulier de la Dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales (1^e fraction), instruit par la DRAC pour le Préfet de région, d'un montant total de 177 680,62 €, soit près de 45 % de l'opération. L'aide de l'Etat à la création de cet établissement est intervenue en étroite coordination avec le Département du Gers, qui l'a lui aussi soutenue notamment à travers les services de la Médiathèque départementale.



Dans le domaine de la recherche, c'est l'archéologie qui se trouve en première ligne avec une politique volontariste de soutien aux opérations programmées et une politique structurée en matière d'archéologie préventive.

Enfin, elle favorise la connaissance et la transmission des savoirs. La diffusion des savoirs en direction de tous les publics est également un axe fort des politiques dans le champ des patrimoines et de l'architecture et touche tous les domaines, à la fois par le soutien aux actions développées par les partenaires publics ou les associations, mais également par la coordination régionale des manifestations nationales (JEP, JNA, rendez-vous aux Jardins).



La restauration des monuments historiques

Les travaux sur la cathédrale d'Auch, monument historique appartenant à l'État, se poursuivent. Les opérations sur les monuments historiques classés et inscrits du Gers en 2017 n'appartenant pas à l'État concernent 24 édifices. L'aide de l'État de près d'1M€ soutient l'ensemble de la filière MH (pierre de taille, charpente couverture, et métiers d'arts...). Parmi les plus importants, on peut citer la poursuite de la restauration de la Villa de Séviac (couvertures et mosaïque) à Montréal du Gers, une opération de grande ampleur, la restauration de la façade ouest de l'église Saint Mont, la restauration des baies ouest de l'église Saint Gervais à Lectoure...

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

La politique de la DRAC veille à favoriser la participation des habitants acteurs des projets artistiques et culturels de leur territoire, à accompagner les initiatives culturelles visant à promouvoir, le vivre ensemble, le partage des valeurs républicaines, l'égalité femme/homme et à inciter les collectivités à s'engager dans le champ culturel en accompagnant la présence artistique sur les territoires dans le cadre de conventionnements. Les actions conduites par CINE 32, la maison des écritures de Lombez, ou l'ADDA du Gers sont fortement valorisées.



La classe au CIRC * C'est la classe !

En partenariat et avec le soutien de l'Inspection Académique du Gers, de l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, de Canopé et du Ministère de la Culture, CIRCa a initié un ambitieux projet de sensibilisation culturelle à destination des écoles élémentaires de proximité.



Imaginé sur une durée de 4 ans, ce projet, pensé dans le cadre d'un Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle, propose à 8 classes (186 élèves) de cycle 3 (CM1/CM2) d'Auch et de l'agglomération, de vivre une journée de classe au CIRC, à la fois sur les temps scolaires et périscolaires.

Cette délocalisation permet d'aborder autrement les enseignements habituels, par le prisme du cirque et des arts, en leur donnant une signification pratique. Il s'agit aussi d'éveiller les enfants à la création artistique grâce à la rencontre avec des artistes, de leur permettre de découvrir un lieu hors normes (le Centre d'Innovation et de Recherche Circassien) Enfin les différents temps de l'enfant à l'école sont reliés en initiant une complémentarité entre les temps scolaires et périscolaires.

Un projet ambitieux, collectif et fédérateur

Loin d'appliquer une recette identique pour toutes les classes, ce projet invite chaque enseignant à s'approprier les ressources et les potentialités pédagogiques offertes par le lieu et ses occupants.

Les différentes disciplines explorées dans les 8 projets sont variées : EPS, ouverture à la création artistique, histoire et patrimoine, arts plastiques, initiation à l'architecture, repérage dans l'espace, activités numériques, littérature et écriture romanesque, reportages vidéos et sonores, musique. Chaque classe vit donc son parcours propre en parallèle des projets des autres classes.



Tous les élèves se sont retrouvés sous un chapiteau pour un spectacle de cirque en octobre 2017 à l'occasion de la 30^e édition du Festival CIRCa.

PRESERVER ET DEVELOPPER LE DEVOIR DE MEMOIRE

Depuis sa création en 1916, l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) a pour mission d'exercer la reconnaissance de la Nation envers les personnes affectées par la guerre grâce à l'attribution de titres et de cartes, notamment.

Conséquence directe de cette reconnaissance de l'Etat, l'action sociale est au cœur de la mission de proximité de l'ONAC envers ses ressortissants les plus démunis, qu'ils soient anciens combattants, victimes de guerre, veuves, pupilles de la Nation, victimes d'acte de terrorisme...

Enfin, l'office est « l'opérateur majeur de la politique de mémoire du ministère de la défense ». Il est chargé de la déclinaison locale des thématiques liées au calendrier commémoratif. Sa mission est avant tout de préserver et de transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines des anciens combattants. Ces valeurs qui ont guidé leur engagement sont plus que jamais, aujourd'hui, au cœur de l'apprentissage moral et civique des jeunes générations

Reconnaissance et Réparation

Depuis le 1er octobre 2015, la carte du combattant est désormais également attribuée aux militaires engagés en opérations extérieures pendant au moins 120 jours (4 mois). Cette nouvelle mesure constitue un symbole fort de la reconnaissance de la Nation.

Chiffres clés

- + de 9000 ressortissants dans le Gers ;
- 53 associations oeuvrant autour des anciens combattants, mémoire et lien avec la Nation ;
- 45 cartes de combattant délivrées en 2017 par le SD 32 ;
- 51 titres de reconnaissance de la Nation ;
- 17 diplômes d'honneur remis aux portedrapeaux ;
- Participation à la rénovation de six monuments aux morts pour un montant de 5 055 €

Remise de Croix du Combattant à 8 nouveaux ressortissants de l'ONACVG à l'occasion de la cérémonie du 11 Novembre 2017 à Auch

Le 11 novembre célèbre à la fois l'Armistice du 11 novembre 1918, la commémoration de la Victoire, et de la Paix et l'Hommage à tous les morts pour la France.



Pour commémorer l'anniversaire de l'armistice de 1918, la journée du 11 novembre fut instituée par la loi du 24 octobre 1922 "journée nationale pour la commémoration de la Victoire et de la paix". La loi du 28 février 2012 élargit

la portée à l'ensemble des morts pour la France. C'est donc la reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des Morts pour la France tombés pendant et depuis la Grande Guerre qui s'exprime aujourd'hui, particulièrement envers les derniers d'entre eux, notamment en opérations extérieures.

A l'occasion de la commémoration qui s'est déroulée à Auch et qui était présidée par M. le Secrétaire Général de la Préfecture, huit récipiendaires se sont vus remettre la Croix du Combattant. Des combattants de la 4ème génération du feu engagés entre 1988 et 2006 sur les territoires d'opérations extérieures suivants : Liban, Irak, Ex-Yougoslavie, Afghanistan, Arabie-Saoudite, Bosnie, République Démocratique du Congo.

Organisée conjointement par le service départemental de l'ONACVG en collaboration avec les services de la Préfecture et la délégation militaire départementale du Gers, cette séquence hautement symbolique, a permis de souligner la reconnaissance de la Nation à l'égard de celles et ceux qui ont servi les armes de la France au cours des différents conflits auxquels notre pays a participé et de marquer ainsi leur entrée dans le monde combattant.

Après lecture de leurs états de service respectifs par le maître de cérémonie, les Croix du Combattant ont été successivement remises par M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie du Gers, M. le Directeur départemental de l'ONACVG et M. le Colonel, délégué militaire départemental.

La traditionnelle réception offerte par la Préfecture du Gers est venue très agréablement clôturer cette belle cérémonie empreinte de solennité mais aussi d'émotions pour les décorés comme pour leurs proches venus les entourer.



Solidarité

La Solidarité s'exprime localement à travers différents types d'actions :

- une assistance administrative pour un suivi personnalisé de chaque ressortissant ;
- la mise en œuvre du statut de pupille de la Nation (enfants de militaires décédés ou blessés, enfants de victimes d'attentats terroristes...);
- le financement des frais de reconversion professionnelle de ressortissants ;
- des interventions financières variées (secours, aides, participations, prêts...).

122 022 € de crédits d'interventions « aides sociales » attribuées par le SD 32, via sa commission « action sociale » ;

Près de 15 000€ collectés localement dans le cadre de l'œuvre Nationale du Bleuet de France (périodes du 8 mai et 11 novembre)

1 EHPAD labellisé dans le Gers (depuis 2014) « las Peyreres » à Simorre, pour recevoir nos ressortissants.

Organisation de la 4ème Journée de Solidarité du Monde Combattant, le 7 novembre 2017

Pour la 3ème année consécutive, la Journée de Solidarité du Monde Combattant organisée par le Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre du Gers (ONACVG), s'est déroulée le 7 novembre dernier à la salle des fêtes de Simorre.

Cette manifestation est le fruit d'un partenariat entre le service départemental de l'ONACVG du Gers, la Mairie de

Simorre (M. Laffont, Mme Abadie, M. Bayle et les services techniques) et la Résidence ORPEA « Las Peyreres » (M. Rodriguez et toute son équipe), seul EHPAD du département ayant obtenu le label « Bleuet de France » en 2014.

Ce label étant décerné à des établissements d'un haut niveau de qualité qui s'engagent à accueillir de façon privilégiée les anciens combattants ainsi que leurs veuves, et à organiser au profit de l'ensemble de leurs résidents les principales commémorations patriotiques.

Cette manifestation a permis dans un premier temps de rappeler à tous les acteurs du monde combattant les actions conduites par l'ONACVG 32 dans le domaine de l'action sociale. Il a également été rappelé l'importance des deux collectes nationales du Bleuet de France (8 Mai et 11 Novembre), fleur de la mémoire et de la solidarité et des Morts pour la France. En effet, sur 100,00€ donnés au Bleuet de France, 58,00€ reviennent aux ressortissants de l'ONACVG qui connaissent des difficultés (anciens combattants, veuves, pupilles, soldats revenus d'OPEX, victimes d'attentats..).

En cette année 2017, marquée par le centenaire du statut de pupille de la Nation, les dons au Bleuet de France sont plus particulièrement consacrés vers ce type de public. C'est dans ce cadre là qu'une collecte privée a été organisée au cours de cette journée de solidarité auprès des 130 participants.

La seconde partie de la matinée fut consacrée à la thématique de la maladie d'Alzheimer. Ce sujet difficile mais ô combien d'actualité a été abordé par le Docteur Denis Brousse, médecin coordonnateur à l'EHPAD de Simorre. Une intervention à la fois pédagogique et très détaillée particulièrement appréciée par l'auditoire et qui a suscité de nombreuses questions.

L'ensemble de l'accompagnement proposé par le Conseil Départemental du Gers fut ensuite présenté par Mesdames Divo et Fondeville s'agissant du N° Vert Social qui oriente les usagers en fonction de leurs demandes vers les organismes compétents. Mme Beaussier et M. Rondeau présentant quant à eux le dispositif MAIA (méthode d'action pour l'intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'autonomie).

Enfin, l'association France Alzheimer Gers (FAG) a présenté, par l'intermédiaire de Mme Torres sa présidente et de Mme Béghin psychologue, l'ensemble des actions menées dans le département et notamment les formations, destinées aux proches aidants dont la souffrance doit être prise en compte. Une intervention qui a permis de mesurer la très forte implication des bénévoles de FAG.

A l'issue du repas très convivial offert par la Résidence « Las Peyreres », une vingtaine de participants se sont retrouvés afin de visiter l'EHAPD et participer à un atelier de « découverte sensorielle » proposé et animé par Mme Boucherie, psychomotricienne de l'établissement alors qu'un second groupe emboîta le pas de M. Bayle, conseiller municipal en charge du patrimoine, afin de visiter l'église abbatiale du village sous un soleil radieux.

Transmission Mémoire

Le service départemental est un opérateur local de la Mémoire combattante.

Pour ce faire, en partenariat avec les associations, il initie, favorise, finance ou anime des actions mémorielles en direction des scolaires et grand public.

La rencontre avec les derniers témoins de l'histoire reste au cœur des initiatives du service départemental. Toutefois leur disparition progressive impose cependant de repenser sans cesse les vecteurs de transmission de la mémoire. C'est pourquoi le service départemental du Gers met en œuvre les opérations pédagogiques et culturelles suivantes : expositions pédagogiques, édition de dépliants, séances cinéma, concours scolaires, visite des hauts lieux de mémoire locale gersoise de la Résistance...

- 12 actions mémorielles ont été réalisées en 2017 pour un montant de 8 700 € ;
- 28 expositions détenues par le service départemental pour mise à disposition gracieuse des collectivités, établissements scolaires, associations...

Journée « Histoire, mémoires et Transmission » en hommage aux Harkis de Mirande

Dimanche 24 septembre 2017, veille de la journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives, une belle manifestation s'est déroulée en forêt de Berdoues qui a accueilli le seul hameau de forestage du département entre 1962 et 1975 ainsi qu'à Mirande où vécurent une trentaine de familles de harkis.

Cette journée s'est inscrite dans le prolongement des cérémonies d'hommage et de l'inauguration des stèles et des panneaux pédagogiques le 25 septembre 2016 mais aussi du travail réalisé par les élèves du lycée agricole de Mirande en 2014. Sous l'impulsion de Mme la Sous-préfète de Mirande et de l'ONACVG du Gers, un groupe de travail s'est réuni régulièrement avec comme ambition de faire revivre cette histoire locale en grande partie oubliée à travers une série d'actions accessibles à tous et pluriannuelles.



Cette nouvelle journée s'est déroulée autour de 3 temps forts : Le matin, départ pour la randonnée inaugurale du chemin mirandais à la mémoire des Harkis de Mirande puis dévoilement de la plaque apposée au pied de douglas plantés par les Harkis en forêt de Berdoues. Cette plaque a été réalisée bénévolement par l'artiste gersois Pierre Raynal en partenariat avec le SD du Gers et l'Office National des Forêts qui a permis son installation sur site.

Après le partage d'un déjeuner citoyen, l'ensemble des participants s'est retrouvé à Mirande afin d'assister à la conférence de M. Abderahmen MOUMEN, chargé de mission nationale « mémoire de la guerre d'Algérie » à l'ONACVG. Son intervention portait sur l'arrivée des fa-

milles d'anciens supplétifs dans la région Occitanie, après 1962 ». Un exposé clair et documenté qui a été grandement apprécié par l'assistance.

L'après-midi s'est ensuite poursuivi par une table ronde qui était organisée en deux temps : Un premier temps a été consacré à l'histoire des harkis de Mirande et du Gers à travers les sources d'archives et les témoignages de grands témoins de ces 50 dernières années. Des témoignages qui ont suscité des questions et des réactions notamment de la part de lycéens mirandais présents dans la salle en ce dimanche après-midi. Le second temps a permis aux différents intervenants d'évoquer les projets envisagés de transmission de cette histoire et de ces mémoires.



La parole a donc ainsi circulé entre M. Michel Hadj, Directeur Général du Souvenir Français qui a participé à l'ensemble de la journée, M. Abderahmen Moumen pour l'ONACVG qui a évoqué les différentes actions conduites sur ce thème à l'échelle nationale, M. Joseph Gestin, proviseur du lycée agricole Valentées de Mirande (projet à venir en 2018/2019), M. Eric Benard, proviseur de la cité scolaire de Mirande (projet engagé en 2017/2018 sur la guerre d'Algérie à travers l'art) et Mme Fatma Adda en tant que conseillère régionale Occitanie qui soutiendra ces projets locaux.

Devant la réussite de cette journée et l'investissement sans faille des acteurs locaux (associatifs, institutionnels, témoins, établissements scolaires), la réflexion est d'ores et déjà lancée afin d'organiser une nouvelle action en 2018.

Création d'un outil pédagogique novateur au service de l'apprentissage de notre hymne national

L'ONACVG 32, CANOPE 32 et la DMD 32 se sont associés dans le cadre d'une convention tripartite afin de créer un outil numérique dénommé « **Tutoriel pour apprendre la Marseillaise** ». Cette convention prévoit notamment de « créer tous types de ressources qui offrent des principes narratifs originaux pour faire évoluer l'enseignement ».

Rappel des engagements des signataires dans le cadre spécifique de cette convention :

- travailler en partenariat afin de créer des ressources pédagogiques ;
- accompagner les actions de chacun (mise à disposition de ressources pédagogiques, aide à la communication, soutien humain et financier...);
- mettre en place des événements culturels afin de sensibiliser étudiants et enseignants à l'action mémorielle;
- mettre en place une expertise afin de sensibiliser étudiants et enseignants à l'institution Militaire et au monde combattant.

Au cours de réunions de travail, l'ONACVG 32 et la DMD 32, ont soumis ce projet à l'atelier CANOPE 32 en précisant leurs attentes et les objectifs poursuivis :

Création d'un outil pédagogique numérique pour faciliter l'apprentissage de la Marseillaise par les scolaires et ce, dans le cadre des cérémonies commémoratives auxquelles ils sont amenés à participer.

Création d'un outil numérique innovant fruit d'un partenariat entre différents services de l'Etat dans le département, valorisation et promotion de l'image de l'ONACVG

32, de CANOPE 32 et de la DMD 32 en tant que force de proposition dans le domaine pédagogique, mémoriel et le développement de l'esprit de défense.

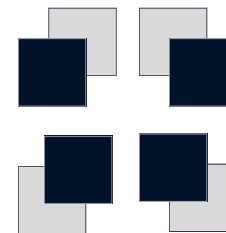
Le réseau de CANOPE 32 a permis d'identifier très rapidement le futur créateur de ce tutoriel en la personne de M. Henri GONZALEZ responsable **du Diplôme Universitaire - Pédagogie du Chant - Métiers de la scène et coaching vocal** à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de Tarbes (65) et d'Auch. CANOPE 32, l'ONACVG et la DMD lui ont donc confié le soin de concevoir cette création qui a fait l'objet d'un cofinancement.

Ce tutoriel a été officiellement présenté en Préfecture le 11 octobre 2017 en présence notamment de M. Pierre ORY, Préfet du Gers, Mme Guylène ESNAULT, DASEN du Gers, M. Marc LABORDE, Directeur Territorial Canopé Occitanie, M. Denis TAJAN, Directeur de l'Atelier Canopé d'Auch, M. le Délégué Militaire Départemental du Gers, M. le Directeur du service départemental du Gers de l'ONACVG et de M. Henri GONZALEZ, concepteur du tutoriel.

A l'issue de cette présentation, des élèves de l'école Arago d'Auch ont interprété La Marseillaise dans les salons de la Préfecture.



Organiser l'action éducatrice



METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE EDUCATIVE ET PEDAGOGIQUE POUR LE PRIMAIRE ET LE SECONDAIRE

Les élèves

Dans l'enseignement public, on constate :

- une diminution des effectifs dans le premier degré (– 130 élèves, dont – 111 élèves dans les 60 écoles publiques relevant de la circonscription d'Auch Sud) ;
- une baisse du nombre de collégiens (– 41) ;
- une perte de 48 élèves en lycées (soit – 17 élèves en LGT et – 31 élèves en LP), qui étaient pourtant en progression depuis la rentrée scolaire 2010.

Au niveau de l'enseignement privé, les effectifs reculent légèrement : – 39 élèves (soit – 30 élèves dans le premier degré et – 9 élèves dans le second degré).

Chiffres clés

	Public	Privé
Ecoles	13 566	1 990
Collèges	6 886	1 630
Lycées	3 659	654
Lycées professionnels	1 472	59
Total	25 583	4 333

Les structures

Si les réseaux des établissements privés (1^{er} et 2nd degrés) et des établissements publics du second degré n'ont pas évolué en 2017, plusieurs réorganisations d'écoles publiques ont été validées à l'occasion de la carte scolaire 2017.

Conformément aux engagements pris dans le cadre du protocole 2014-2017 et dans un contexte de baisse constante des effectifs dans le premier degré, les rentrées scolaires 2015, 2016 et 2017 ont été marquées par une restructuration concertée et responsable du réseau des écoles publiques du Gers, permettant de préserver un maillage adapté aux spécificités territoriales du département tout en maintenant les moyens d'enseignement (836 ETP).

Les deux écoles élémentaires situées en éducation prioritaire dans le quartier du Garros ont fusionné. Les élèves sont accueillis depuis la rentrée à l'école D'Artagnan, dont les locaux ont été réhabilités.

Un 2^{ème} collège ouvrira à la rentrée 2018 sur la commune de L'Isle Jourdain pour faire face à la montée des effectifs de l'est du département, ce sera le 22^{ème} collège public du département. Les niveaux 6^{ème} et 5^{ème} seront proposés en 2018/2019, puis tous les niveaux à la rentrée 2019. Le nouveau collège accueillera également la SEGPA.

Le lycée Le Garros à Auch a reçu la labellisation « campus BTP et usages du numérique », dont il est tête de réseau.

Ce campus a pour objectifs :

- de participer à la relance de la filière du BTP au niveau régional ;

- d'anticiper et favoriser les conditions de réussite des nouveaux emplois de demain ;
- de répondre aux besoins en formation (à tous les niveaux de qualification et pour les différents publics) des différents secteurs de la filière ;
- de fédérer dans un même réseau, l'ensemble des initiatives, des efforts et des moyens au bénéfice (apprenants, salariés, entreprises).

Chiffres clés

- 200 écoles publiques dont
- 93 regroupements pédagogiques intercommunaux
- 11 écoles privées
- 21 collèges publics, dont 4 avec SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté)
- 7 collèges privés dont 1 SEGPA
- 7 lycées publics, dont 4 avec SEP (section d'enseignement professionnel)
- 2 lycées privés
- 2 lycées professionnels publics
- 1 lycée professionnel privé

Les besoins éducatifs particuliers

A la rentrée scolaire 2017, au sein de l'enseignement public, on a recensé l'ouverture :

- de trois dispositifs de « scolarisation des enfants de moins de trois ans » dans les écoles maternelles « Saint-Exupéry » d'Auch, « La Croutz » de Fleurance et de Lectoure (plus un complément de 0,25 ETP à l'école maternelle de Lombez) ;
- d'un dispositif « plus de maîtres que de classes » à l'école élémentaire « Jean Jaurès » d'Auch ;

- d'une seconde ULIS au collège de Lectoure ;
- d'une UPE2A au collège « Mathalin » d'Auch ;
- d'un BTS « Conception des processus de réalisation de produits » au lycée professionnel de Samatan.

Parallèlement, dans l'enseignement privé, étaient ouverts :

- un dispositif « établissements à publics défavorisés pouvant bénéficier de moyens d'accompagnement » au collège « Saint-Taurin » d'Eauze (dotation de 7 h) ;
- un dispositif d'accueil pour enfants pré-décrocheurs au collège « Saint-Christophe » de Masseube (dotation de 18 h).

Chiffres clés

Premier degré :

- 11 ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire, dont 1 dans le privé)
- 9 dispositifs de « scolarisation des enfants de moins de trois ans »
- 4 dispositifs « plus de maîtres que de classes »
- 1 unité d'enseignement maternelle autisme à l'école maternelle « G. Coulonges » d'Auch
- 1 UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) dans l'école élémentaire « Rouget de L'Isle » d'Auch

Second degré :

- 9 ULIS en collège (dont 1 dans le privé)
- 6 UPE2A en collège
- 1 ULIS au LP « Le Garros » d'Auch

Les évaluations, les examens

Alors que les résultats académiques et nationaux au DNB, sont stables, l'académie et le département du Gers enregistrent une baisse relative du pourcentage de réussite au DNB -1 point. Le nouveau DNB et les nouvelles modalités d'évaluation impactent ces résultats.

Les résultats au CAP, BEP sont en progression et supérieurs aux résultats académiques

Les résultats au baccalauréat professionnel sont en baisse, mais restent à un niveau très satisfaisant, supérieur aux moyennes académiques et nationales.

Les résultats au baccalauréat général et le baccalauréat technologique sont en baisse, ce constat vaut également au niveau académique et national.



Chiffres clés

Diplôme National du Brevet

Gers	Académie	National
87,7 %	88,7 %	88,7 %

CAP

Gers	Académie	National
92,1 %	88,9 %	Non connu

BEP

Gers	Académie	National
88,9 %	84,5 %	Non connu

Bac général

Gers	Académie	National
93,9 %	92,1 %	90,7 %

Bac technologique

Gers	Académie	National
94,2 %	91,8 %	90,6 %

Bac professionnel

Gers	Académie	National
85,2 %	79,4 %	81,5 %

Décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité dans le département. La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire intervient sur les deux bassins de formation du département, deux coordonnateurs animent le dispositif mettant en œuvre des actions tant en matière de prévention, d'intervention et de remédiation du décrochage scolaire.

Il est tout d'abord à noter que tous les lycées du Gers ont nommé un référent décrochage scolaire et la plupart des collèges en sont également dotés. Ces référents ont un rôle de conseil et de formation auprès des équipes, ils font également le lien avec la MLDS et interviennent dans la prise en charge des élèves potentiellement décrocheurs.

La plupart des jeunes décrocheurs sont suivis en cellule de veille interne et, pour les plus de 16 ans, sont accompagnés par les plateformes de suivi et d'appui des décrocheurs (PSAD) qui sont animées par les directeurs des Centres d'Information et d'Orientation. Les PSAD permettent de proposer des prises en charge diverses (retours en formation actions d'insertion...) et de répondre au plus près aux attentes des jeunes, de par les partenaires qui sont présents : MLDS, mission locale, CFA du Gers, pôle emploi.

Les réseaux FOQUALE, par les liens qu'ils ont pu établir avec les PSAD, ont aussi investi le champ de la prévention, notamment en proposant de plus en plus régulièrement des parcours alternatifs (passerelles, places vacantes mais aussi information sur la possibilité de repasser les examens en candidat libre avec bénéfice des notes).

Chiffres clés

- **129 jeunes ont été suivis par la MLDS32**

82 étaient en situation de remédiation

- 30 filles
- 52 garçons

47 étaient en situation de prévention

- 12 filles
- garçons

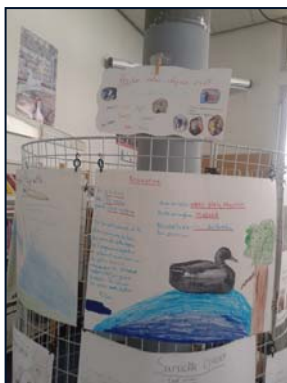
Parmi ces 129 jeunes, 23 jeunes ont été effectivement inscrits au dispositif MLDS (stage, cours de remise à niveau...)

- 7 ont quitté le dispositif avant avril 2016 :
- 4 pour un accompagnement Mission Locale.
- 2 à cause d'un déménagement.
- 1 pour un apprentissage.
- 6 se sont orientés vers un apprentissage
- 9 ont demandé une re-scolarisation
- 1 est accompagné par la Mission Locale

▪ **Moyens MLDS**

- 300 HSE pour rémunérer intervenants et coordonnateurs à la MLDS
- 14 111,18 € de budget pour la session

Il est à noter que le département dispose, en partenariat étroit avec la Ligue de l'Enseignement du Gers, d'un atelier relais. Ce dispositif est ouvert aux collégiens et offre des prises en charge individualisées pour et remobiliser les élèves dans leur scolarité. Deux sessions, réparties sur l'ensemble du territoire ont eu lieu l'an passé. Des sessions dites « internes » pour répondre aux besoins des établissements sont également proposées. L'atelier relais a permis d'accompagner une vingtaine d'élèves.



L'atelier relais

Une session à Nogaro du 9 au 27 janvier 2017

Une session à Condom du 27 au 17 janvier 2017

Deux sessions « internes » une au collège de Samatan et une autre au collège de Fleurance

Poursuite de l'évolution des services académiques

Un réseau de conseillers RH de proximité est actif dans le département depuis novembre 2016. Il est désormais constitué de 3 personnes qui ont reçu une formation spécifique. Elles reçoivent tous les personnels, enseignants ou autres, du premier et du second degré comme des services académiques. L'objectif est d'informer, de conseiller et d'accompagner les personnels qui envisagent une mobilité professionnelle. Ce réseau contribue également au repérage et au traitement de la difficulté professionnelle, en lien avec les acteurs RH départementaux et académiques.

L'installation de la DSDEN dans ses nouveaux locaux a été unanimement appréciée par les personnels concernant le confort et la modernité. La configuration du bâtiment a entraîné des économies importantes quant aux dépenses énergétiques. Le reliquat ainsi dégagé a été utilisé pour l'acquisition de mobiliers, principalement des bureaux.

Masses financières

▪ Masse salariale totale	156 400 000 €
▪ Forfait d'externat :	1 290 952 €
▪ Frais de déplacements :	104 300 €
▪ Fonctionnement :	63 687 €
▪ Service Minimum d'Accueil :	2 011 €

Rythmes scolaires

Un décret paru le 27 juin 2017 a ouvert la possibilité, à titre dérogatoire, d'organiser la semaine scolaire sur huit demi-journées. Sur 26 demandes reçues pour la rentrée 2017, 19 ont été accordées. Les refus étaient motivés par le non-respect de contraintes réglementaires (APC, durée de la pause méridienne). Un important travail de concertation a été initié en 2017, pour préparer et anticiper les décisions relatives à la rentrée 2018.

Chiffres clés

- 19 des 200 écoles du Gers fonctionnent sur quatre jours depuis la rentrée 2017.

Devoirs faits

Depuis la rentrée des vacances de Toussaint, tous les collèges du département proposent ce nouveau dispositif à leurs élèves. Il s'agit de leur offrir des conditions favorables pour apprendre leurs leçons et les aider à préparer leurs devoirs. Les élèves auxquels ce dispositif est prioritairement destiné sont repérés par l'équipe pédagogique, qui propose cet accompagnement aux parents. Ils sont accueillis en groupe à effectif réduits, et encadrés par des enseignants, des assistants d'éducation ou d'autres personnels et des volontaires en service civique. Les associations peuvent également être sollicitées, cette possibilité est peu utilisée pour le moment. Les « devoirs faits » sont assurés à différents moments de la journée : plages libres dans l'emploi du temps, pause méridienne, fin de journée. Ce dispositif va se généraliser à la rentrée 2018, un

total de quatre heures devra être proposé aux élèves.

Volontaires services civiques

Leur nombre est passé de 26 en 2016/2017 à 58 en 2017/2018 : 36 en école, 16 dans les collèges, 6 en lycée.

Absentéisme

51 signalements depuis la rentrée, 23 en collège, 28 en lycée

Instruction dans les familles

6 en collège 14 en lycée
38 inscriptions au CNED (dont 37 en collège)



PROPOSER UN ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole d' AUCH

Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole



Les effectifs en augmentation de 50 élèves l'année passée se maintiennent, sur Beaulieu. Le retour à la normale en seconde générale (64 demandes contre 90 l'année passée) entraîne une diminu-

tion des effectifs de 10 élèves ainsi qu'une légère baisse en BTS 1 suite aux difficultés de gestion des seuils dans post-bac. Le dédoublement de la première STAV a compensé ces deux diminutions. La bonne décision de dédoublement est confortée et cela se passe au mieux pour les enseignants et les élèves. A noter le bon recrutement en seconde pro BIT-LCQ ainsi qu'en 1 ère SAPAAT.

Centre de Formation Agricole

Le taux de réussite aux examens est correct hormis en BTS ACSE. L'insertion professionnelle à très court terme des apprentis (même ceux ayant échoué) est très bonne : 90%.

Avec 196 apprentis le recrutement progresse avec pour objectif de retrouver le niveau de 2011 (205 apprentis).

Le recrutement est difficile en CAP SAPVER et BAC PRO BIT, bon en Bac Pro CGEA et en BTS.

Notons la mise en place des développeurs de l'apprentissage financés par la région. Le CFA agricole du GERS est le porteur pour la partie ouest de la région. Le travail pour le projet d'UFA avec L'EPLEFPA de Mirande-Riscle et avec l'IFRIA a débuté.

L'Exploitation

Les projets pédagogiques sont nombreux et la valorisation de l'exploitation comme support pédagogique s'affirme avec les mini-stages d'une journée des terminales STAV et la présence des apprentis bac pro CGEA. Cela fait partie des missions de l'exploitation et des tâches de la DEA et du salarié au même titre que la production et les actions de développement et expérimentation.

Chiffres clés

- 147 agents (Etat, Région et budget établissement)
- 450 élèves et étudiants
- 150 apprentis
- 2 sites, Beaulieu et Lavacant
- 1 Lycée, 1 CFAA, 1 Exploitation agricole, 1 Halle technologique
- 85% de réussite aux examens
- 54% de garçons et 46 % de filles

D'autres projets sont en cours pour l'utilisation des surfaces en herbe de Beaulieu par des chevaux ou bovins, un projet de volailles géré par les élèves au verger....

Les marges sont encore un peu trop faibles pour arriver à l'équilibre. Les pannes du système d'irrigation à Beaulieu et à Baran associés à un été sec et des prix médiocres expliquent cela. Le suivi technique des cultures et la maîtrise des intrants doivent encore être améliorés.

Les travaux sur le pôle végétal sont finis, les nouveaux bâtiments sont fonctionnels. Il faut noter le soutien de la région et de la fondation Ludovic Lapeyrière sur le renouvellement du matériel.

Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Mirande et Riscle

Lycée Agricole de Mirande



Maintien des effectifs autour de 300 élèves. Résultats aux examens supérieurs à 90 %. Situation financière saine. Très bonne dynamique avec des résultats intéressants dans des challenges nationaux (trophée des lycées

agricoles, concours des meilleurs apprentis de France..)

Exploitation Agricole de Mirande

Affectée par la crise de la filière palmipède avec net retrait de la production en volume.

Situation financière tendue malgré des résultats 2016 corrects. 2017 nettement moins bonne.

Obtention d'une médaille (bronze) au concours général agricole pour des rillettes.

Lycée Agricole de Riscle

Effectifs en diminution avec gel d'une classe (4ème). Résultats aux examens supérieurs à 90 %.

Situation financière saine.

Implication importante de la pédagogie dans les résultats et distinctions de l'exploitation viticole.



Exploitation Agricole de Riscle

Production peu importante en volume.

Des produits de qualité avec de nombreuses distinctions dont une médaille d'or au concours général agricole pour le Floc blanc. Situation financière tendue.

CFPPA (centre de formation et de promotion professionnelle agricole).

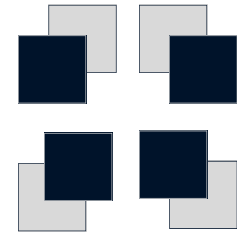
Gros volume d'activité. Déploiement sur tout le département sur de nombreux secteurs d'activité.

Des soucis néanmoins liés à des difficultés à mobiliser des financements complémentaires de ceux de la collectivité régionale (DIF, contrats pro, financements d'entreprise, de particuliers..). Situation financière saine.

Chiffres clés

- 2 sites : Mirande et Riscle
- 5 centres constitutifs.
- Nombre d'agents : 152 (Etat, Région Occitanie, Budget propre)
- Effectifs élèves et étudiants sur les 2 lycées : 505
- Effectifs stagiaires adultes (CFPPA) : 167 + formations courtes.
- Volume horaire CFPPA : 250 000 heures stagiaires.
- Chiffre d'affaires du budget d'établissement : de l'ordre de 4 000 000 €

Assurer la gestion financière et fiscale



REPRESENTER LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES SUR LE TERRITOIRE

Promouvoir le civisme fiscal et assurer la lutte contre la fraude

Déclarer ses revenus, puis s'acquitter de son impôt, est l'expression concrète du consentement à l'impôt qui fonde le pacte républicain. C'est pourquoi la DGFIP s'attache à améliorer le civisme fiscal, c'est-à-dire l'accomplissement volontaire de leurs obligations par les contribuables, en proposant aux usagers une offre de service mieux adaptée, des démarches simplifiées et une administration d'une qualité de service de haut niveau, devenue plus accessible grâce aux nouvelles technologies.

S'agissant de la déclaration en ligne d'impôt sur le revenu, au titre de 2017, le nombre total de déclarants en ligne s'établit à 58 600, soit une progression de 14,9% par rapport à l'année précédente.

La promotion du civisme fiscal s'exerce également à travers la mission de contrôle et de lutte contre la fraude fiscale laquelle demeure un enjeu majeur. Dans ce cadre, la DDFIP collabore activement avec l'ensemble des services de l'Etat dans la lutte contre les fraudes notamment au travers de sa participation au CODAF et en intensifiant les échanges d'informations dans le respect des règles du secret professionnel.

Le Prélèvement à la Source

Il sera mis en œuvre le 1^{er} janvier 2019 avec quelques aménagements par rapport à la réforme prévue par la loi de finances 2017, qui allégeront notamment la charge pour les collecteurs.

Tout au long de l'année 2018, la DDFIP du Gers accompagnera le déploiement de la réforme en s'assurant de la bonne information des acteurs locaux et en identifiant les difficultés potentielles, en particulier celles des collectivités locales. Des réunions d'information à l'encontre de l'ensemble des collectivités territoriales sont d'ores et déjà programmées au cours du 1^{er} trimestre 2018.



Chiffres clés

- 113 500 foyers fiscaux
- Taux de paiement des impôts des particuliers : 98,90 %;
- Taux de recouvrement spontané des impôts des professionnels : 97,43 %.

Accompagner les évolutions des collectivités locales

A travers son réseau de trésoreries, la DDFIP assure la tenue des comptes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Dans le respect du principe de séparation ordonnateur/comptable, les trésoriers comptabilisent les opérations des collectivités locales de leur ressort territorial, encaissent les recettes, contrôlent la régularité des dépenses et procèdent à leur paiement. Ils assument par ailleurs une mission de conseil financier, budgétaire et fiscal dans le cadre de l'offre de service de la DGFIP.

Tout au long de l'année 2017, les services de la DDFIP ont poursuivi l'accompagnement des collectivités territoriales dans un contexte d'accélération de la dématérialisation des procédures financières et comptables (dématérialisation des documents comptables, signature électronique, facturation électronique). Les possibilités offertes aux usagers pour payer leur facture auprès des services publics locaux par le biais de moyens de paiement électroniques ont également été renforcées (déploiement de TPE, vente à distance, paiement en ligne - TIPI).



Chiffres clés

- 1325 budgets actifs gérés pour le compte de 462 communes, 15 EPCI, le département, 10 hôpitaux et 8 EHPAD
- 97,12 % des budgets en « full démat »
- Délais de paiement des comptables publics : 4,7 jours
- Taux de recouvrement des produits locaux : 98,74 %
- Taux de reddition des comptes de gestion au 15/03/2017 : 93 %
- Indice de qualité comptable : 17,6/20

En 2018

L'offre de conseil aux élus locaux sera renforcée grâce à la mise en œuvre d'engagements partenariaux destinés à favoriser le rapprochement ordonnateur/comptable, améliorer et sécuriser les procédures, développer le niveau d'expertise.

Le réseau de la DDFIP du Gers

Les services de la DDFIP du Gers comptent 295 emplois implantés répartis sur une trentaine de services, dont les services de la direction locale. Au titre de 2017, la DDFIP du Gers a contribué à l'effort national de réduction des emplois à hauteur de 14 emplois. Au 31 décembre l'effectif physique s'élevait à 300 agents, pour un effectif équivalent temps plein de 289,4. L'effectif réel sur l'ensemble de l'année, temps partiels inclus, est de 278,5 contre 288,9 en 2016.

L'efficacité de l'action publique constitue une des priorités de la DGFIP qui s'emploie à adapter au mieux son réseau territorial aux évolutions démographiques, aux nouveaux modes de relations avec les services publics introduits par les nouvelles technologies et surtout, aux attentes des usagers. Par ailleurs, dans le cadre de la politique de dépenses publiques, de nouvelles mesures de rationalisation et de redéploiement sont devenues nécessaires.

Dans ce contexte, l'organisation du réseau départemental évolue vers la constitution de services regroupés aux compétences consolidées. Toutefois, afin de maintenir un niveau d'accessibilité satisfaisant à tous les usagers, des modalités de présence seront mises en place grâce à la participation au dispositif des Maisons de services au public (MSAP) ou la tenue de permanences.

Le budget global de la DGF consolidée de 2017 a diminué de 2,4 % par rapport à 2016. En incluant les abondements hors DGF (action sociale, ADAP, travaux lourds du propriétaire) le budget global de la DDFIP 32 a diminué de 3,9 %.

- 19 786 898 € de masse salariale ;
- 1 610 916 € de dotation globale de fonctionnement.

REPRESENTER LES SERVICES DOUANIERS DANS LE DEPARTEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la direction régionale des douanes de Midi-Pyrénées renommée direction régionale de Toulouse, a été intégrée à la direction interrégionale de Montpellier renommée, pour sa part, direction interrégionale d'Occitanie.

Avec **322 agents** répartis sur l'ensemble de sa zone de compétence qui recouvre les huit départements de l'ancienne région administrative Midi-Pyrénées, la direction régionale des douanes est présente pour :

- la gestion et le contrôle des flux internationaux. Elle apporte ainsi son savoir-faire aux entreprises en ajustant les procédures douanières aux contraintes organisationnelles et commerciales des acteurs économiques ;
- la gestion et le contrôle de la réglementation des contributions indirectes dont la viticulture ;
- et la lutte contre les grands trafics (stupéfiants, contrefaçons, tabacs etc).

Elle est représentée dans le département du Gers par :

- un bureau de douanes à Auch ;
- le centre douanier de la Viticulture et de l'Armagnac d'Eauze ;
- la recette locale de Condom (*jusqu'au 30 juin 2017*).

Le bureau des douanes d'Auch

Effectif : 5 agents

Mission

Depuis la réorganisation du dédouanement en 2009-2010, la mission du bureau d'Auch est essentiellement fiscale. Le bureau est également compétent en matière de contributions indirectes.

- gestion de la taxe sur les véhicules routiers : **957** redevables au 31/12/2016 ;
- remboursement d'une fraction de la TIC (taxe intérieure de consommation sur les carburants) aux transporteurs de marchandises, voyageurs taxis et ambulants ;
- gestion des débits de tabac : **96** débitants de tabac ;
- gestion des entrepositaires agréés.



En 2014, l'administration des douanes s'est engagée, à la demande du ministre et dans le cadre de la réduction des dépenses de l'Etat et de la modernisation de l'action publique, dans un Projet Stratégique qui doit se dérouler jusqu'en 2020.

Ce projet comporte diverses mesures dont une centralisation de la gestion de la fiscalité douanière au niveau régional, interrégional, voire national.

Dans ce cadre, ont été centralisées :

- le 1^{er} janvier 2017, la fiscalité liée au transport : gestion de la taxe sur les véhicules routiers et les remboursements d'une fraction de la TIC aux transporteurs de marchandises, voyageurs taxis et ambulants au Service national douanier de la fiscalité routière (SNDFR) à Metz ;
- la gestion des débitants de tabacs à la cellule régionale tabac (CRT) à Portet sur Garonne le 1^{er} octobre 2017 et
- la gestion de la fiscalité énergétique également à Portet sur Garonne le 1^{er} décembre 2017.

Conduit aujourd'hui à son terme ce processus de concentration, le périmètre fonctionnel des bureaux de douane dont celui d'Auch a été significativement réduit.

Le centre de la viticulture et de l'armagnac à Eauze

Les missions douanières dans le Gers sont fortement liées à la prépondérance de l'activité viti-vinicole du département. Les missions, axées sur ce secteur, sont exercées par le centre douanier de la Viticulture et de l' Armagnac situé à Eauze.



Effectif : 14 agents

Mission

Le CVA a compétence en matière viticole et contributions indirectes, soit la viticulture et le négoce.

Il gère ainsi :

- les viticulteurs du département de Gers : **1148 viticulteurs** (déposant une déclaration de récolte). Le département du Gers concentre 65% de la production viticole de Midi-Pyrénées

et

- les distillateurs d'armagnac de l'ensemble de la zone armagnac du Gers, du Lot et Garonne et des Landes : **973** titulaires d'un compte armagnac, **11 distillateurs** de profession, et **142** producteurs de floc de Gascogne dont la majorité sont situés dans le département du Gers.

La prise en compte de la dématérialisation dans le domaine viticole télépaiement et télédéclarations viticoles, a conduit à la concentration des activités de la recette locale de Condom sur le service de la viticulture et de l'armagnac à Eauze. La fermeture effective de cette structure est intervenue le 30 juin 2017.

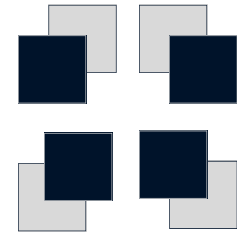
La lutte contre la fraude

Le montant des droits redressés pour le bureau d'Auch en 2017 est de **36 535 euros**, l'essentiel portant sur des redressements de taxe sur les véhicules routiers 17 552 euros et de taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers 12 414 euros.

Pour le CVA d'Eauze, il est de **16 262 euros** (droit de consommation sur les alcools).

Le bureau d'Auch a, par ailleurs, participé à 5 opérations de contrôle conjoints en collaboration avec les autres administrations membres du CODAF (Gendarmerie, URS-SAF, BCR etc..).

Moderniser l'action publique



ADAPTER L'ADMINISTRATION ET REPENSER LES SERVICES PUBLICS

La mise en oeuvre opérationnelle du Plan Préfecture Nouvelle Génération

Le « Plan Préfecture Nouvelle Génération » (PPNG) décidé par le ministre de l'Intérieur, a généré la réorganisation des attributions des services de la préfecture sur ses missions prioritaires constitue une réforme majeure des modalités de délivrance des titres pour les usagers. Il s'agit d'inscrire les préfectures et le réseau infra-départemental dans la modernisation des services à l'usager, en repensant les missions et en mobilisant les nouvelles technologies.

Désormais, les démarches pour les cartes nationales d'identité, les passeports, les permis de conduire et les certificats d'immatriculation sont simplifiées grâce à la dématérialisation. Leur instruction est optimisée par la mise en place de Centres d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT). Les téléprocédures se réalisent depuis le domicile, via internet avec un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Le déploiement des téléprocédures s'est concrétisé en trois phases majeures :

- En mars 2017, les Centres d'Expertise et de Ressources des Titres ont absorbé l'instruction des passeports et les cartes nationales d'identités gersoises. Les services de la préfecture ont accompagné la dématérialisation des procédures, la mise en place des pré-demandes en ligne et la gestion des dispositifs de recueils installés dans 12 mairies du département ;

- En septembre 2017, les échanges de permis de conduire étrangers et les demandes de permis conduire internationaux sont transférés au CERT de Nantes ;
- Enfin, depuis début novembre 2017, les démarches pour obtenir un permis de conduire ou un certificat d'immatriculation sont intégralement dématérialisées et gérées par les CERT.

Ainsi, pour l'usager, les démarches sont plus rapides, simples et sécurisées. Elles ne nécessitent aucun déplacement avec un accès internet de chez soi, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. C'est également un gain pour l'environnement grâce à la réduction des déplacements et des dossiers papiers.

La préfecture s'inscrit dans l'avenir des territoires en choisissant de s'appuyer sur les technologies du numérique tout en accompagnant la dématérialisation des titres par la mise en place de trois points numériques (un en préfecture et un dans chaque sous-préfecture).



Cette réforme structurelle, sans précédent, est aussi une nouvelle perspective pour la capacité d'action territoriale du réseau préfectoral en confortant quatre missions prioritaires :

- le renforcement de la gestion locale de crise ;
- l'amélioration de la capacité d'expertise juridique et le contrôle de légalité ;
- l'intensification de la coordination territoriale des politiques publiques ;
- la modernisation des procédures de délivrance des titres et la lutte contre la fraude documentaire.

Sa mise en œuvre a nécessité plusieurs étapes. Elle se concrétise, en interne, par le nouvel organigramme de la préfecture, adopté le 2 novembre dernier, qui répond aux enjeux de la modernisation des services de l'État tout en respectant une gestion rigoureuse des effectifs.

Le recentrage des missions de la préfecture a nécessité un réel accompagnement des agents issus des services de la délivrance de ces titres. Un parcours de formation a permis de préparer les douze agents réaffectés au titre de la mobilité liée au Plan Préfecture Nouvelle Génération.

Action publique 2022

Le Premier Ministre, M. Edouard Philippe, a lancé en octobre 2017 le programme « Action Publique 2022 » qui vise à repenser le modèle de l'action publique en interrogeant en profondeur les métiers et les modes de l'action publique au regard de la révolution numérique qui redéfinit les couleurs de notre société.

Les trois objectifs affichés sont les suivants :

- pour les usagers : améliorer la qualité des services publics, en passant d'une culture du contrôle à une culture de confiance ; en travaillant à la simplification et la numérisation des procédures administratives ;
- pour les agents publics : leur offrir un environnement de travail modernisé, en les impliquant pleinement dans la définition et le suivi des transformations ;
- pour les contribuables : accompagner la baisse des dépenses publiques, avec un objectif assumé de -3 points de PIB d'ici 2022.

La méthode consiste à faire travailler en même temps des groupes d'experts, des ministères et des administrations interministérielles afin de favoriser la recherche de projets ambitieux, la convergence et la responsabilisation des ministères sur leur programme de transformations 2018-2022.

PASSER A L'ERE DU NUMERIQUE

La dématérialisation

Les services de l'Etat se modernisent en permettant aux services et aux collectivités locales la télétransmission de leurs actes et aux citoyens d'effectuer leurs démarches à portée de clic.

Ainsi, une application permet à plus de 280 communes de transmettre les documents par voie dématérialisée. La gestion des courriers réservés est aussi gérée par télétransmission au sein de la préfecture et des sous-préfectures mais aussi les services déconcentrés.

L'Etat dans le Gers communique beaucoup par voie numérique au travers notamment des lettres numériques qui compte plus de 1500 abonnés. Il est également présent sur la toile et plus particulièrement sur les réseaux sociaux : 1800 qui « aiment » la page Facebook (moyenne nationale : 1000) et 3000 followers sur Twitter (+ 50%) (moyenne nationale : 2500).

Enfin, les procédures de délivrance des titres (cartes grises, permis de conduire, cartes d'identité et

passports) sont désormais dématérialisées. L'utilisateur, sans avoir à se déplacer en préfecture, peut accéder gratuitement à tout moment 24 h/24 et 7 jours/7, depuis son domicile aux téléprocédures en se connectant sur le site de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr>. En préfecture et sous-préfectures, des médiateurs numériques accueillent les usagers sollicitant une aide pour l'accès à internet. Il est également possible de se rendre dans l'une des 21 maisons de services au public du département (MSAP).

Cette démarche de dématérialisation s'inscrit dans le cadre du Plan « Préfectures Nouvelle Génération » (PPNG) qui doit permettre de rendre aux usagers un service de meilleure qualité, en mobilisant les nouvelles possibilités offertes par le numérique.



Les points numériques

Les services de la préfecture ont mis tout en œuvre pour favoriser la réussite de la modernisation des processus et pour faciliter la généralisation des téléprocédures.

Afin de garantir l'accès de tous au service public, notamment de ceux éloignés des outils numériques, un dispositif d'accompagnement, avec des ressources humaines et matérielles dédiées, est déployé à deux niveaux :

Avec la création de points numériques

Trois points numériques sont à disposition des usagers gersois, un à la préfecture et un dans chaque sous-préfecture. Ils sont animés par des médiateurs numériques qui aident à l'appréhension des outils numériques, accompagnent l'utilisateur à l'utilisation des téléprocédures et informent le public des réformes et des incidences sur la délivrance des titres.

Un référent point numérique a été également nommé, il est chargé de superviser, d'informer et de former les médiateurs numériques. Il est responsable également de l'information des Maisons de Services au Public et assure leur formation continue.

Avec un réseau de partenaires

En effet, ce dispositif s'inscrit dans un déploiement plus global avec une mise en réseau des structures gersaises. Ainsi d'autres espaces numériques sont valorisés chez les partenaires du ministère de l'Intérieur tels que les Maisons de Services au Public, les collectivités, les partenaires

du secteur public, les professionnels de l'automobile et de l'éducation routière...

Un réel partenariat se développe pour un maillage territorial efficace sur le département.

Chiffres clés

- 3 points numériques au sens strict créés en 2017 (1 à la préfecture, 1 à la sous-préfecture de Mirande, 1 à la sous-préfecture de Condom)
- Recrutement et formation de 3 médiateurs numériques en engagement Service Civique
- En moyenne, 13 usagers par jour sont accompagnés pour la réalisation de leur téléprocédure au point numérique de la préfecture d'Auch
- 110 points d'accès numériques délocalisés dans le département pour les gersois n'ayant pas internet notamment dans les MSAP, les collectivités, les professionnels de l'automobile, les auto-écoles...

GARANTIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE

Le pilotage de la performance

Le contrôle de gestion assure le suivi de l'ensemble des indicateurs de gestion du BOP307, et tout particulièrement ceux figurant au « Programme Administration Territoriale ». Il permet l'évaluation de la performance au regard de l'adéquation entre les moyens engagés, les objectifs fixés et les résultats obtenus sur des missions à enjeux stratégiques.

A ce titre, l'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre opérationnelle du Plan Préfecture Nouvelle Génération et du respect du schéma d'emplois.

Dans ce contexte, les trois piliers de la performance ont été mobilisés avec une vigilance particulière sur :

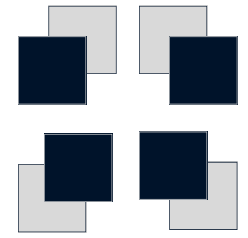
- le contrôle de gestion avec un suivi rigoureux des délais et des stocks pour permettre la bascule vers les Centres d'Expertise et de Ressources de Titres. Des plans de remédiation ont été mis en place ;
- l'animation du changement avec l'évolution des processus de délivrance des titres et un accompagnement interne des agents ;
- la relation à l'utilisateur avec la mise en place des points numériques et une volonté de maintenir des services de qualité.



TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS

Résultats des indicateurs de performance 2017					
OBJECTIFS	INDICATEURS ASSOCIES		CIBLE NATIONALE	VALEUR CIBLE pour le Gers	RÉSULTAT pour le Gers
1. Améliorer la prévention des risques	IM 213	Taux d'élaboration des plans communaux de sauvegarde dans les communes soumises à obligation légale	77%	77%	78%
	IM 206	Taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites soumis à un PPI	85%	100%	100%
	IM 212	Nombre de jours d'activation du COD pour les exercices	4 jours	4 jours	6 jours
	IM 207	Taux d'ERP soumis à obligation de contrôle visités par la commission de sécurité	96%	96%	95%
2. Optimiser les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services de délivrance de titres	IM344	Délai de traitement des opérations SIV en temps différé	7 jours	9 jours	8 jours
	IM370	Délai de traitement du titre permis de conduire en temps différé (FAETON) en jours	13 jours	15 jours	13 jours
	IM345	Délai de traitement des premières demandes d'admission au séjour	90 jours	80 jours	50 jours
	IM346	Délai de traitement des demandes de renouvellement d'admission au séjour	30 jours	40 jours	57 jours
	IM410	Taux de dossiers de fraude documentaire détectés par les préfectures et les CERT	0,50 pour 1000	0,20 pour 1000	0,44 pour 1000

OBJECTIFS	INDICATEURS ASSOCIES		CIBLE NATIONALE	VALEUR CIBLE pour le Gers	RÉSULTAT pour le Gers
Moderniser et rationaliser le contrôle de légalité	IM 507	Taux de contrôle des actes prioritaires en préfecture (contrôle de légalité stricto sensu)	100%	95%	100 %
	IM 514	Taux d'actes télétransmis par l'application ACTES (contrôle de légalité stricto sensu)	52%	60%	67%
	IM 531	Taux d'actes télétransmis par l'application ACTES budgétaires	3%	3%	39%



Annexes

EFFECTIFS ET MASSE SALARIALE PAR SERVICE DE L'ETAT

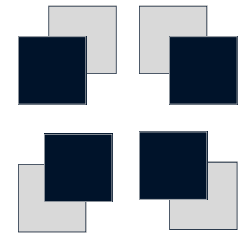
Service	Effectifs réels	Effectifs en équivalent temps plein	Montant de la masse salariale (€)
Préfecture	111	108,50	6 524 585
Direction académique des services de l'Education Nationale	2 587	2 265	156 430 788
Gendarmerie	335	335	NC
Direction Départementale de la Sécurité Publique	83	82,20	NC
Direction Départementale des Finances Publiques	330	286,40	19 786 898
Direction Départementale des Territoires	126	120,58	5 989 157
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	85	79,31	NC
Unité Territoriale de la DIRECCTE	22	21,20	NC
Délégation départementale de l'ARS	28	25,08	NC
Service territorial de l'architecture et du patrimoine	6	6	NC
Unité territoriale DREAL	15	15	NC
Office national des anciens combattants	3	3	101 549
Douanes	19	18	NC
DIRSO	51	49	1 500 000
Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse	10	9,80	1 888 900
Enseignement agricole	162	149	7 041 430
TOTAL	3 946	3 579,47	199 263 307

REPARTITION DES CREDITS DE L'ETAT ET DE L'UNION EUROPEENNE PAR NATURE (en €)

Nature	Masse salariale	Fonctionnement	Investissement	Intervention	TOTAL
Assurer la sécurité des citoyens et veiller au respect des lois et des libertés	6 524 585	2 328 648		12 978 444	21 831 677
Garantir que l'aménagement et le développement des territoires soient cohérents et respectueux de l'environnement	7 489 157	887 605	23 519 250	133 250 000	165 146 012
Garantir la cohésion sociale	1 990 449	137 036		18 375 715	20 503 200
Organiser l'offre éducative	163 472 218	196 275		1 292 963	164 961 456
Assurer la gestion financière et fiscale	19 786 898	1 666 814			21 453 712
Dotations de l'Etat aux collectivités territoriales				158 503 397	158 503 397
TOTAL GENERAL	199 263 307	5 216 378	23 519 250	324 400 519	552 399 454

RECETTES PERÇUES AU PROFIT DE L'ETAT

- INTITULÉ DE LA RECETTE -	MONTANT EN EUROS
Redevance sur audio visuel	11 526 230
Impôt sur le revenu	139 159 491
Impôts sur les sociétés	43 359 040
Taxe sur les salaires	18 940 269
Taxe sur la valeur ajoutée	224 175 504
Droits d'enregistrement	30 550 666
Impôt de solidarité sur la fortune	4 478 246
Prélèvements au profit de l'Etat (taxes sur le chiffre d'affaires, plus-values des particuliers...)	2 059 499
Total	474 248 945
RECETTES PERÇUES AU PROFIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	
- INTITULÉ DE LA RECETTE -	MONTANT EN EUROS
Impôts locaux dont :	
<i>Taxe d'habitation</i>	46 907 868
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties</i>	125 406 453
<i>Taxe professionnelle</i>	45 866 008
Droit départemental d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	21 341 039
Taxe communale additionnelle à droits d'enregistrement au profit direct des communes	1 647 570
Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement à répartir entre diverses communes	3 686 689
Total	244 855 627



Sigles et acronymes

AAB	Atteintes Aux Biens
ADDA	Association Départementale pour le Développement des Arts
ADEC	Action de Développement de l'Emploi et des Compétences
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADFI	Association de Défense des Familles et des Individus
ADMR	Aide à Domicile en Milieu Rural
AEP	Alimentation en Eau Potable
ALUR	Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
AMM	Autorisations de Mise sur le Marché
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
ANTS	Agence Nationale des Titres Sécurisés
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ARS	Agence Régionale de Santé
ATB	Accident - Tué - Blessé
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement
AVIP	Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
BEPECASER	Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière
BOP	Budget Opérationnel de Programme
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CANOPE	Réseau de Création et d'accompagnement pédagogiques
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientation
CAT-NAT	Catastrophe Naturelle
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
CCAPEX	Commission Spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCE	Centre de Conservation et d'Etudes
CCPCT	Certificat de Capacité Professionnelle du Conducteur de Taxi
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières
CD	Conseil Départemental
CDAC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
CDCE	Commission Départementale des Commissaires Enquêteurs

CDCPENAF	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CDGFPT	Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CDNPS	Commission Départementale Nature, Paysages et Sites
CDOS	Comité Départemental Olympique et Sportif
CDSP	Commission Départementale de Soins Psychiatriques
CEREMA	Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CERT	Centre d'Expertise et de Ressources des Titres
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
GGEA	Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIAM-CIP	Cellule Interterritoriale d'Aide aux Victimes - Cellule d'Information du Public
CIE	Contrat Initiative Emploi
CIL	Conférence Intercommunale du Logement
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CNAC	Commission Nationale d'Aménagement Commercial
CNCCEP	Commission Nationale de Contrôle de la Campagne en vue des Elections Présidentielles
CNDS	Centre National de Développement du Sport
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNI	Carte Nationale d'Identité
COB	Communauté Opérationnelle de Brigade
COD	Centre Opérationnel Départemental
CODAF	Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude
CODERST	Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
COPIL	Comité de Pilotage
CoTRRiM	Contrat Territorial de Réponse aux Risques et aux effets potentiels des Menaces
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPMM	Contrôle de Première Mise sur Marché
CRC	Contrôle des Règles de Constructions

CRPS	Commission Régionales du Patrimoine et des Sites
CRT	Cellule Régionale Tabac
CSS	Commission de Suivi de Site
CST	Centre de Santé au Travail
CU	Certificat d'Urbanisme
CUI	Contrat Unique d'Insertion
CVA	Centre Douanier de la Viticulture et de l'Armagnac
DASEN	Directeur Académique des Services de l'Education
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDFIP	Direction Départementale des Finances Publiques
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDT	Direction Départementale des Territoires
DECI	Défense Extérieure Contre l'Incendie
DEFM	Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois
DELD	Demandeurs d'Emploi de Longue Durée
DETR	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DGD	Dotation Générale de Décentralisation
DGF	Dotation Globale de Financement
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DIRSO	Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DMD	Délégation Militaire Départementale
DNB	Diplôme National du Brevet
DP	Déclaration Préalable
DPJJ	Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRSI	Direction Départementale du Système d'Information
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Education Nationale
EAV	Emploi d'Avenir
EDCH	Eaux Destinées à la Consommation Humaine
EDSR	Escadron Départemental de Sécurité Routière
EHPAD	Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes
EID	Entente Interdépartementale pour la Démoustication

EIEF	Escroqueries et Infractions Economiques et Financières
ENPJJ	Ecole Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse
EPCC	Etablissement Public de Coopération Culturelle
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPF	Etablissement Public Foncier
ERP	Etablissement Recevant du Public
ETG	Epreuves Théoriques Générales
ETP	Equivalent Temps Plein
ETPT	Equivalent Temps Plein Annuel Travaillé
FAG	France Alzheimer Gers
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FAPI	Fond d'Appui aux Politiques Publiques
FCTVA	Fonds de Compensation à la TVA
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FIDP	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FIPDR	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation
FIPPE	Formation Information des Populations et Partenariats Extérieurs
FIPJ	Fonds d'Insertion Professionnelle des Jeunes
FIRRST	Forum Interdépartemental du Risque Routier et Santé au Travail
FISAC	Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
FNADT	Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire
FOQUALE	Réseau Formation Qualification Emploi
FPR	Fichier de Personnes Recherchées
FSIL	Fonds de Soutien à l'Investissement Local
FSPRT	Fichier des Signalements pour la Prévention et la Radicalisation à caractère Terroriste
GAL	Groupe d'Acteurs locaux
GED	Groupe d'Evaluation Départemental
GEIQ	Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et des Inondations
GGD	Groupement de Gendarmerie Départementale
GIFF	Groupe d'Intervention Feux de Forêt
GMS	Grandes Moyennes Surfaces
GREX	Groupe d'extraction (pompiers)

GTG	Groupement Tactique Gendarmerie
GUP	Gestion Urbaine de Proximité
HLM	Habitation à Loyer Modéré
IAE	Insertion par l'Activité Economique
IAHP	Influenza Aviaire Hautement Pathogène
ICHN	Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IGG	Itinéraire Grand Gabarit
INCO	INformation du CONsommateur sur les denrées alimentaires
IPCSR	Inspecteur de Permis de Conduire et de la Sécurité Routière
IUT	Institut Universitaire de Technologie
JEP	Journées Européennes du Patrimoine
JNA	Journées Nationales de l'Archéologie
LCAP	Loi Liberté, Création, Architecture et Patrimoine
LEADER	Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
LOPPSI	Loi Organique et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure
MAIA	Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aides et de soins
MDS	Maison Des Solidarités
MHC	Monument Historique Classé
MHI	Monument Historique Inscrit
MILDECA	Mission Interministérielle de la Lutte contre la Drogue et les Conduites Addictives
MISEN	Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature
MLDS	Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
MSAP	Maison de Services au public
MSP	Maison de Santé Pluri-professionnelles
NACRE	Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise
NOTRE	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
NOVI	Plan Nombreuses Victimes
NPNRU	Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine
OFA	Opération Fin d'Année
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
OIV	Opération interministérielle Vacances
ONACVG	Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
OPEX	Opération Militaire Extérieure de la France

ORSEC	Organisation des Secours
OUGC	Organisme Unique de Gestion Collective
PAC	Politique Agricole Commune
PAN	Programme d'Actions National
PAOT	Plan d'Action Opérationnel Territorialisé
PAR	Programme d'Actions Régional
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDASR	Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière
PDLHI	Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne
PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
PIG	Projet d'Intérêt Général
PJ	Police Judiciaire
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Protection Maternelle et Infantile
POI	Plan d'Opérations Internes
PPE	Plan de Protection Externe
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPNG	Plan Préfectures Nouvelle Génération
PPRI	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
PPR-RGA	Plan de Prévention des Risques Retrait Gonflement d'Argile
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
PRE	Programme de Réussite Educative
PSAD	Plateforme de Suivi et d'Aide aux Décrocheurs
PSCV	Premiers Secours Civiques
PSE	Plan de Sauvegarde de l'Emploi
PSPC	Plan de Surveillance Plan de Contrôle
PTLCD	Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations et Egalité Femmes-Hommes
QPV	Quartier Prioritaire de la Ville

RGA	Risque Retrait-Gonflement d'Argile
RH	Ressources Humaines
RLP	Règlement Local de Publicité
RPS	Risques Psycho-Sociaux
RSA	Revenu de Solidarité Active
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SD	Sécurité Défense
SDACR	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDCA	Sous Commission Départementale d'Accessibilité
SDIR	Schéma directeur immobilier Régional
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SDRT	Service Central de Renseignement Territorial
SdS	Service des Sécurités
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SHFD	Service du Haut Fonctionnaire de Défense
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SIDSIC	Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication
SIV	Système d'Immatriculation des Véhicules
SNDFR	Service National Douanier de la Fiscalité Routière
SNEAS	Service National des Enquêtes Administratives de Sécurité
SPER-PC	Service de Pilotage de l'Education Routière et des Permis de Conduire
SRAS	Service de santé au Travail du BTP
SSMSI	Service Statistiques Ministériel de la Sécurité Intérieure
STAP	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
TAJ	Traitement d'Antécédent Judiciaire
TDIL	Travaux Divers d'Intérêt Local
TEPCV	Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TMR	Transport de Matières Radioactives
TUPI	Titre Payable sur Internet
TPE	Très Petite Entreprise
UCLAT	Unité de Coordination de la Lutte Anti Terroriste
UEMO	Unité éducative en milieu ouvert
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VTC	Voiture de Transport avec Chauffeur
ZGN	Zone de Gendarmerie Nationale
ZPN	Zone de Police Nationale



Agir pour le GERS en 2017 - L'action des services de l'État dans le département du Gers
Directrice de la publication : Catherine SÉGUIN, Préfète du Gers
Remerciements à l'ensemble des services de l'État pour leur collaboration à ce document